

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2010

**Les partenariats dans le cadre de  
l'action culturelle en bibliothèque  
universitaire : enjeux et spécificités**

**Anne-Laure Briet**

Sous la direction d'Emilie Bettega  
Responsable des services aux publics au SCD de Paris-Est Marne la Vallée



## **Remerciements**

*Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement ma directrice de mémoire, Emilie Bettega, pour son implication et ses conseils avisés.*

*Je remercie ensuite toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps, Elise Anicot, Isabelle Bastié, Raphaëlle Bats, Catherine Benguigui, Johann Berti, Laurence Bourget-Messin, Fany Declerck, Isabelle Dimondo, François Férole, Guy Hazzan, Jacques Lescuyer, Marcel Marty, Marie-José Merchez, Karine Montet, Marianne Pernoo, David-Georges Picard, Lucie Plessis et Mathilde Poulain. Merci également à tous ceux qui ont pris le temps de répondre à quelques questions plus précises, par mail ou par téléphone.*

*Enfin, un grand merci à mes deux relecteurs, qui se reconnaîtront.*

**Résumé :**

*L'action culturelle, longtemps négligée en bibliothèque universitaire, commence à y prendre de l'ampleur. Depuis quelques années, les initiatives se multiplient, tandis que des stratégies culturelles se dessinent. Or, le partenariat s'avère déterminant dans le développement de cette action : le choix de partenaires, différent de celui qui est effectué en bibliothèque publique, aura un impact sur la stratégie culturelle. Dans cette période d'évolution, où les bibliothèques universitaires commencent à s'ouvrir à de nouveaux publics, le partenariat constitue donc un enjeu particulier.*

*Descripteurs : Bibliothèques universitaires – Activités culturelles – France  
Relations bibliothèque-collectivité – France  
Coopération entre bibliothèques – France*

**Abstract :**

*The cultural activities, disregarded for a long time in academic libraries, begin to grow in size. For a few years, initiatives are increasing, while cultural strategies take shape. Partnership is proving decisive in this activities' development: the choice of partners, different from the one of public libraries, will have a consequence on the cultural strategy. In this period of change, in which academic libraries begin to open to new publics, partnership is therefore a specific stake.*

*Keywords : Academic libraries – Cultural activities – France  
Libraries and community – France  
Library cooperation – France*

## **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier  
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California  
94105, USA.

<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>



# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>I. L'ACTION CULTURELLE EN BU : DES PRATIQUES DISPARATES.....</b>	<b>13</b>
1. DEFINITIONS ET CONTEXTE.....	13
1.1. <i>L'action culturelle</i> .....	13
1.2. <i>Le partenariat</i> .....	16
Définition.....	16
Une pratique en développement .....	18
2. LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE : UNE VOLONTE DE L'ETAT ?.....	20
2.1. <i>Le constat de lacunes</i> .....	20
2.2. <i>Mais peu de moyens</i> .....	22
3. "LA DANSEUSE DE QUELQUE CONSERVATEUR EN MAL D'OCCUPATIONS" ?.....	26
3.1. <i>Le retard par rapport aux bibliothèques municipales</i> .....	26
3.2. <i>Mais des évolutions en cours</i> .....	29
<b>II. DIVERSITE ET PROBLEMATIQUE DU PARTENARIAT CULTUREL EN BU</b> <b>.....</b>	<b>35</b>
1. LA SITUATION ACTUELLE.....	35
1.1. <i>Diversité des partenaires culturels</i> .....	35
Les partenaires au sein de l'université.....	35
Les partenaires extérieurs .....	36
1.2. <i>L'apport des services culturels</i> .....	39
1.3. <i>Un moment privilégié : les manifestations nationales</i> .....	42
2. LES ATOUTS DU PARTENARIAT .....	43
2.1. <i>Augmenter les ressources de la bibliothèque</i> .....	43
2.2. <i>S'ouvrir à de nouveaux publics</i> .....	44
2.3. <i>S'insérer dans la vie locale</i> .....	46
3. LES CONTRAINTES DU PARTENARIAT .....	47
3.1. <i>Un minimum de moyens internes indispensable</i> .....	47
3.2. <i>Des intérêts possiblement divergents</i> .....	48
<b>III. VERS DE NOUVEAUX MODES DE PARTENARIATS : PISTES ET</b> <b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>51</b>
1. ORGANISER LE BON DEROULEMENT D'UN PARTENARIAT .....	51
1.1. <i>La définition d'une stratégie culturelle</i> .....	51
1.2. <i>Le choix du partenaire</i> .....	52
1.3. <i>La définition du projet</i> .....	52
1.4. <i>Le cadre juridique</i> .....	53
1.5. <i>L'évaluation</i> .....	54
1.6. <i>Assurer la pérennité d'un partenariat</i> .....	55
2. PROFITER DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LA LOI LRU .....	55
2.1. <i>Les dispositifs de la loi et son état de mise en œuvre actuelle</i> .....	55
2.2. <i>Les partenariats avec des entreprises privées</i> .....	57
3. DEVELOPPER ET FEDERER LES PARTENARIATS .....	60
3.1. <i>Former les responsables de l'action culturelle</i> .....	60
3.2. <i>Trouver des partenaires et des relais</i> .....	61
3.3. <i>Mettre son action en valeur</i> .....	63

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>67</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>69</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>75</b>

# Introduction

---

Dans le contexte des bibliothèques, le terme d'action culturelle est souvent considéré comme synonyme d'animation, voire de médiation. En réalité, même si ces termes sont proches, ils sous-tendent une vision différente des mêmes réalités. Ainsi que le rappelle Philippe Urfalino<sup>1</sup>, leur signification a beaucoup varié au fil du temps. L'expression « action culturelle » est à l'origine liée à la politique de démocratisation culturelle d'André Malraux, ministre chargé des Affaires culturelles de 1959 à 1969. En employant ce nouveau terme, André Malraux a cherché à se distinguer des mouvements d'Éducation populaire, dont il récusait la démarche pédagogique. Pour lui, la rencontre entre l'art et le public devait être directe, sans médiation, pour permettre la naissance d'une authentique émotion. Par conséquent, l'expression « action culturelle » a d'abord signifié la mise en relation directe de l'art et du public, tandis que le terme d'animation s'opposait à celui d'éducation. Avec la définition d'une nouvelle stratégie fin 1961, les maisons de la culture qu'André Malraux avait fait construire sont devenues des lieux de présentation au public de l'excellence artistique, et la signification du mot « animation » a un peu varié, se rapprochant dès lors du processus de création. Cependant, avec l'impact de mai 1968 et la remise en question de l'idée de démocratisation culturelle, considérée comme une naïve croyance, les notions liées à la culture se sont brouillées. Les successeurs d'André Malraux ont rompu avec le parti pris de celui-ci, et remis la médiation au centre de la politique culturelle. Le terme d'action culturelle a alors pris un sens opposé à celui qu'il avait à l'origine, signifiant dès lors un travail de médiation entre la création et les publics.

Cette confusion des notions explique que les mots d'animation, d'action culturelle et de médiation soient souvent utilisés indifféremment. Cependant, si l'on s'intéresse aux écrits professionnels sur la question, on s'aperçoit qu'après avoir longtemps parlé d'animation, les bibliothécaires préfèrent aujourd'hui employer le terme d'action culturelle. En effet, l'animation, qui a pour but, si l'on en croit son étymologie, de donner une âme à la bibliothèque, a pris avec le temps une connotation négative et, ainsi que Roger Thomieux le souligne<sup>2</sup>, se confond parfois avec l'agitation, bête noire des bibliothécaires. En revanche, l'expression « action culturelle » s'est valorisée, et elle suppose aujourd'hui « *un agir fort, global et délibéré, de l'établissement qui la pratique.* »<sup>3</sup> Pour qu'il y ait action culturelle, il faut qu'il y ait un projet construit et cohérent ; elle se distingue donc d'une succession d'animations hétéroclites. On peut alors, à l'instar de Bernard Huchet<sup>4</sup>, rapprocher les deux termes en définissant l'action culturelle comme une politique d'animation.

---

<sup>1</sup> *L'Invention de la politique culturelle*. Paris: Hachette, 2004, 427 p.

<sup>2</sup> « L'animation dans les bibliothèques d'étude » in *Animation et bibliothèques*. Journées d'étude organisées par l'ENSB. Villeurbanne: Presses de l'ENSB, 1985. ISBN 2-85-037-020-6. p 25-39.

<sup>3</sup> HUCHET, Bernard, « L'action culturelle et l'action sociale », in *Guide de la coopération entre bibliothèques*, sous la direction de Pascal Sanz. Paris: Éditions du cercle de la librairie, 2008. p 178.

<sup>4</sup> « Pour une politique culturelle en bibliothèque », in *L'Action culturelle en bibliothèque*, sous la direction de Viviane Cabannes et Martine Poulain. Paris: Éditions du cercle de la librairie, 1998. 214 p. ISBN 978-2-7654-0958-8, p 19.

Cette définition a des implications dont il faut tenir compte. En effet, l'action culturelle suppose une programmation ambitieuse, ce qui implique de faire appel à des acteurs extérieurs. C'est pourquoi Nadine Etcheto-Tharel<sup>5</sup> souligne que l'action culturelle recouvre une logique de partenariat. Par partenariat, il faut entendre un système associant deux ou plusieurs acteurs dans la réalisation d'un projet. Nous verrons plus tard les diverses réalités que peut recouvrir cette définition. Le partenariat est donc un enjeu majeur pour la constitution d'une action culturelle digne de ce nom. Or, si la mission culturelle des bibliothèques publiques est reconnue depuis les années 1960<sup>6</sup>, la question est nettement moins évidente en bibliothèque universitaire. Les animations ne s'y sont développées qu'à partir du milieu des années 1980, portées par quelques bibliothèques pilotes, et n'ont commencé à se généraliser qu'une vingtaine d'années plus tard. Quant aux établissements qui ont mis en place une véritable politique culturelle, ils sont encore très peu nombreux. La question du partenariat est donc tout particulièrement cruciale pour les bibliothèques universitaires : faire appel à des partenaires dans le cadre de l'action culturelle peut constituer l'occasion de donner plus d'ampleur à leur programmation et de la structurer pour donner une cohérence à l'ensemble des animations. C'est pourquoi il nous a semblé particulièrement intéressant de concentrer notre réflexion sur ces établissements. Nous avons choisi de nous limiter aux bibliothèques dépendant d'une université, ce qui inclut les bibliothèques universitaires (BU) et interuniversitaires (BIU), mais exclut les bibliothèques des grandes écoles<sup>7</sup>.

A l'heure où les étudiants et universitaires se reposent de plus en plus sur internet pour leurs recherches, les bibliothèques se retrouvent obligées de proposer de nouveaux services. Pour continuer à attirer le public de l'université, voire pour s'ouvrir à d'autres, elles doivent apparaître comme des lieux de vie, de sociabilité, alors qu'elles sont si souvent considérées par les étudiants comme des espaces uniquement consacrés au travail. Réaliser des animations revient finalement à donner un nouveau souffle aux BU. Les enjeux du partenariat culturel sont donc multiples, et il ne s'agit pas là d'un problème secondaire. C'est dans ce contexte que Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé cette année une commission chargée de réfléchir aux moyens de renforcer les liens entre la culture et l'université. Dans cet objectif, cette commission a notamment abordé le problème de l'action culturelle en BU, preuve que le sujet lui paraissait bien, non seulement d'actualité, mais également essentiel pour le rayonnement de l'université.

Mais l'objet de ce mémoire n'est pas de défendre le bien-fondé d'une politique culturelle en BU, ce qui a déjà été fait<sup>8</sup>. Il est plutôt de se concentrer sur le rôle des partenaires, de se demander qui ils sont, qui ils pourraient être et ce qu'ils peuvent apporter aux bibliothèques universitaires. Nous chercherons notamment à montrer de quelle manière le recours au partenariat permet de construire une véritable politique culturelle. Pour cela, nous avons interrogé des bibliothécaires travaillant dans des BU de diverses disciplines et de tailles différentes, mais aussi des responsables de services culturels à l'université. Tous nous ont détaillé leur action culturelle et leur système de partenariat<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> « Du bon usage du partenariat en action culturelle: quelques conseils », in *L'Action culturelle en bibliothèque*. Op. cit., p 195.

<sup>6</sup> Pour un historique plus détaillé du développement de l'action culturelle en BM, voir notamment Viviane Cabannes et Martine Poulain, *L'Action culturelle en bibliothèque*, op. cit., et Juliette Doury-Bonnet, « L'action culturelle en bibliothèque », *BBF*, 2006, n° 1, p. 96-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 juillet 2009.

<sup>7</sup> Nous ne mentionnerons celles-ci que rapidement et pour comparaison.

<sup>8</sup> Voir notamment Guy Hazzan, « Les desseins animés de Saint-Jérôme », *BBF*, 1985, t. 30, n°5, et « Haute curiosité et lectures infinies : culture générale et bibliothèques universitaires », *BBF*, 2004, t. 49, n° 1, ainsi que le dossier "Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire" de la revue *Arabesques*, avril-mai-juin 2008, n°50.

<sup>9</sup> Voir en annexe 1 la liste des personnes interrogées.

Nous avons également recueilli de nombreuses informations sur les sites web des BU et des services culturels, afin de mieux cerner le profil de leurs partenaires.

A partir de ces informations, il nous faudra tout d'abord dresser un état des lieux pour mieux comprendre le contexte, et rappeler de quelle manière l'action culturelle s'est lentement développée en BU. Nous chercherons ensuite à déterminer qui sont ses partenaires et dans quelle mesure ils peuvent constituer un atout majeur. Enfin, dans une vision prospective, il nous restera à nous interroger sur ce que pourrait être une véritable politique de partenariat, et de quelle manière elle peut évoluer dans les années à venir.



# I. L'action culturelle en BU : des pratiques disparates

---

## 1. DEFINITIONS ET CONTEXTE

La définition des principaux termes du sujet s'avère délicate, et il est nécessaire de commencer par en préciser les contours.

### 1.1. L'action culturelle

La question de l'action culturelle en bibliothèque est relativement récente. En effet, si l'on note quelques expérimentations dans les années 1930, avec notamment l'Heure du conte à la bibliothèque de l'Heure Joyeuse, il faut attendre les années 1960 pour que les animations se développent véritablement en bibliothèque publique, sous l'influence des bibliothécaires américains et dans le contexte de la politique de démocratisation culturelle lancée par André Malraux. Dans les années 1980, la pression des élus locaux en faveur de l'action culturelle, qui donne une image dynamique des services municipaux et départementaux, favorise la généralisation de ces manifestations culturelles. Pour les bibliothèques universitaires, cette préoccupation est plus tardive. En effet, les premières animations en BU remontent au milieu des années 1980, avec l'expérience pionnière de la BIU d'Aix-Marseille. Une douzaine d'années plus tard, Benoît Lecoq notait pourtant que la situation n'avait guère évolué depuis, et qu'«à l'exception de quelques glorieuses expériences, c'est bien plutôt d'inaction culturelle qu'il faudrait parler à propos des bibliothèques des universités»<sup>10</sup>.

La rareté des manifestations culturelles en BU explique que très peu de professionnels se soient penchés sur la question. En effet, autant les ouvrages, articles et mémoires sur l'action culturelle en bibliothèque publique sont foisonnants, autant ceux qui concernent cette même action en BU sont très peu nombreux. Ainsi, les premières mentions d'une activité culturelle en BU datent du milieu des années 1980, avec l'intervention de Roger Thoumieux lors des journées d'étude organisées en 1984 par l'École nationale supérieure des bibliothèques<sup>11</sup>, puis, un an après, avec l'article de Guy Hazzan sur la section Saint-Jérôme de la BIU d'Aix-Marseille<sup>12</sup>. Le sujet semble par la suite ne plus intéresser les professionnels, si bien qu'il faudra attendre plus de dix ans avant qu'il soit à nouveau fait mention de l'action culturelle en BU, dans un article de 1997 publié par le *Bulletin des bibliothèques de France*<sup>13</sup>, puis l'année suivante dans un chapitre de l'ouvrage *L'action culturelle en bibliothèque*<sup>14</sup>. On note toutefois que dans la réédition de cet ouvrage dix

---

<sup>10</sup> « Les bibliothèques universitaires », in *L'Action culturelle en bibliothèque*. Op. cit., p 116.

<sup>11</sup> Op. cit.

<sup>12</sup> « Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.

<sup>13</sup> BRIAND, Gérard et RÉTALI, Patrick-Jacques. Animation autour du livre à l'université, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 1. Dossier : Missions culturelles et sociales des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB. ISSN 0006-2006. Néanmoins, il faut noter que sur les neuf articles que comprend le dossier, un seul porte sur les BU.

<sup>14</sup> Op. cit.

ans plus tard, le chapitre sur les BU a disparu. Il faudra attendre le début du XXI<sup>e</sup> siècle pour qu'enfin la question commence véritablement à intéresser les professionnels. Ainsi, entre 2002 et 2009, un sondage<sup>15</sup>, un dossier complet de la revue *Arabesques*<sup>16</sup>, deux mémoires d'étude de conservateurs<sup>17</sup> et deux projets professionnels personnels de bibliothécaires<sup>18</sup> portent sur l'action culturelle en BU. Cet intérêt soudain des bibliothécaires témoigne qu'au cours des dix dernières années, la situation a évolué de façon assez notable, et que si les BU menant une véritable politique culturelle restent encore relativement peu nombreuses, les animations de toutes sortes se sont quant à elles multipliées.

On ne peut établir une liste de toutes les manifestations culturelles se déroulant aujourd'hui en BU, tant elles prennent des formes diverses, mais des bibliothécaires se sont penchés sur la question et ont proposé des typologies. Ainsi, l'ouvrage *Le Métier de bibliothécaire*<sup>19</sup>, paru en 1988, recensait quatre types d'actions : les animations minimales (par exemple les mises en valeur de documents autour d'une thématique, sur des tables ou présentoirs), les animations régulières (ateliers, clubs), les animations ponctuelles (expositions) et enfin les animations spectacles (projections cinématographiques, concerts). On peut comparer cette typologie avec celle proposée par l'ARALD dans une récente enquête portant sur les pratiques culturelles des bibliothèques municipales en Rhône-Alpes<sup>20</sup>. Il s'agit cette fois-ci de distinguer les manifestations simples (expositions, rencontres, débats...), les manifestations combinatoires (plusieurs actions autour d'un thème) et les manifestations continues (c'est-à-dire se reproduisant selon une fréquence régulière : cercles de lecture, heures du conte, cycles de conférences...). Cette typologie recoupe partiellement la précédente, mais leurs différences mettent en valeur deux éléments. Tout d'abord, ce qui en 1988 paraissait faire partie des manifestations culturelles (animations minimales), n'est plus pris en compte vingt ans plus tard dans l'enquête de l'ARALD. Il faut voir là le signe d'une politique culturelle plus ambitieuse dans la plupart des BM, pour qui les présentations d'ouvrage sont devenues courantes, et qui ne les considèrent plus comme une forme d'animations. Néanmoins, en BU, on retrouve encore quelquefois ce type d'animations *a minima*. Deuxième élément à souligner : la prise en compte par l'enquête de l'ARALD des manifestations combinatoires, qui mieux que les autres indiquent une véritable politique culturelle. En effet, elles supposent qu'un thème a été déterminé en amont, et qu'un ensemble de manifestations ont par la suite été organisées de façon cohérente pour illustrer ce thème de différentes manières. Ce glissement dans la typologie des animations révèle donc l'évolution de la situation en faveur d'une véritable politique culturelle, du moins en bibliothèque municipale.

---

<sup>15</sup> PÉCHENART, Jean. *Compte-rendu du sondage ADBU Action culturelle en BU* [en ligne]. 30 avril 2007. 24 p. URL : <[http://www.adbu.fr/article.php3?id\\_article=331](http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=331)> [Consulté le 21 juillet 2009].

<sup>16</sup> *Arabesques*, avril-mai-juin 2008, n° 50. Dossier : Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire. Montpellier : ABES.

<sup>17</sup> BERTI, Johann. *Objectifs et moyens d'une politique d'animation en bibliothèque universitaire : une réflexion à partir de l'exemple de la BU des sciences de Saint-Jérôme, à Marseille*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne, ENSSIB, 2002. 60 p. Et : GARCIA GUILLEN, Emilie. *L'action culturelle en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne, ENSSIB, 2009. 72 p. (mémoire non diffusé)

<sup>18</sup> BARDEAUX, Carine. *Développer une programmation culturelle à l'Université de Reims*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire : dossier d'aide à la décision : Villeurbanne, ENSSIB, 2002. 366 p. Et : MARTIN, Isabelle. *Le développement de l'action culturelle au CADIST des sciences de la terre de la bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire : gestion de projet : Villeurbanne, ENSSIB, 2002. 47 p.

<sup>19</sup> Paris : Cercle de la librairie, 8<sup>ème</sup> édition, 1988. Cette typologie concerne les BM, puisque l'action culturelle en BU était à l'époque quasiment inexistante.

<sup>20</sup> Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation (ARALD), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et al.; étude rédigée par Bertrand CALENGE, avec la collaboration de Marine MANOHA. *Les Bibliothèques municipales en Rhône-Alpes, des acteurs culturels au service de la population*. Annecy : ARALD, 2006.

En effet, la typologie de l'ARALD concerne les bibliothèques municipales (BM), et non les BU, mais il nous a semblé qu'elle pouvait parfaitement être transposée. Certes, il existe des différences entre les animations proposées par ces deux types de bibliothèques. Les BM proposent des actions destinées au grand public, et notamment aux enfants. Les BU, quant à elles, s'adressent avant tout à un public de spécialistes, étudiants ou enseignants-chercheurs. Les thématiques des animations sont donc différentes : les BU choisissent le plus souvent des thèmes en rapport avec les programmes universitaires ou avec l'actualité. On note alors plus de conférences et de colloques en BU, là où les BM multiplient les actions en direction des jeunes : heures du conte, ateliers enfants, visites de classe... Or, ces animations jeunesse peuvent être pour beaucoup réalisées par les bibliothécaires eux-mêmes, puisqu'elles ne nécessitent pas de connaissances très pointues, mais une formation en animation. En revanche, les animations qu'une BU peut réaliser sans faire appel à aucune aide extérieure sont très limitées : exposition de livres anciens dans le cas où la bibliothèque possède un fonds ancien, projection de films, et animations minimales telles que la mise en valeur d'ouvrages sur une thématique, les bibliographies sélectives et les visites guidées de la bibliothèque. De manière générale, la BU est presque toujours obligée de faire appel à des intervenants (artistes, enseignants, écrivains, comédiens...), parce que les bibliothécaires ne disposent pas des compétences requises ni de la légitimité nécessaire pour intervenir eux-mêmes devant des spécialistes sur des sujets pointus. Toutefois, les BM font elles aussi massivement appel à des intervenants pour les animations destinées aux adultes, et à l'exception des animations jeunesse, les types de manifestations changent peu entre BM et BU. Ces dernières se sont d'ailleurs inspirées des actions proposées par les bibliothèques publiques, et tendent à diversifier leurs animations. On peut donc bien transposer la typologie de l'ARALD aux BU sans risque de la fausser.

Cependant, ces différentes typologies ne nous indiquent pas ce qu'est réellement une animation, quelles caractéristiques permettent de regrouper sous ce terme des actions aussi diversifiées. Jean Péchenart, dans son compte-rendu d'un sondage réalisé en 2007 par l'ADBU<sup>21</sup>, la définit comme une activité « *mettant en jeu des dispositifs sortant de notre ordinaire documentaire* », et remarque que la rencontre d'êtres humains en chair et en os est une constante. Dans le cas des expositions, toutefois, il s'agit plutôt d'une rencontre entre le public et des œuvres, mais on pourrait dire que la présence physique d'un ou plusieurs usagers dans les lieux où a lieu l'animation (ce peut être dans les murs de la bibliothèque ou à l'extérieur) est nécessaire. Ce qui revient à exclure les expositions virtuelles<sup>22</sup>, ainsi que le fait Jean Péchenart, qui affirme qu'elles ne sont que des produits d'appel ou, à l'inverse, une trace pour la mémoire. Cette conception est discutable, dans la mesure où les bibliothèques qui réalisent des expositions virtuelles les placent en général dans la rubrique "Action culturelle" de leur site web. Ainsi à Lyon 1, à Paris 12 ou à la BCIU<sup>23</sup> de Clermont-Ferrand. Il est vrai que ces expositions virtuelles servent souvent d'archives aux expositions passées, mais pas toujours. De plus, elles correspondent à la définition de Jean Péchenart, puisqu'elles sortent de l'ordinaire documentaire. Toutefois, il s'agit là d'une forme d'activité culturelle très particulière, qui cherche à prolonger l'animation en la déplaçant plus qu'à en constituer une elle-même, et c'est pourquoi nous l'excluons de la réflexion.

---

<sup>21</sup> Loc. cit., p 4.

<sup>22</sup> C'est-à-dire les expositions en ligne.

<sup>23</sup> Bibliothèque communautaire et interuniversitaire.

## 1.2. Le partenariat

### Définition

La notion de partenariat, quant à elle, est particulièrement complexe, puisque c'est une notion floue qui peut englober beaucoup de choses diverses. En effet, si tout le monde s'accorde à dire que le partenariat est une association d'acteurs autour d'une réalisation commune, les avis divergent sur la nature de cette association comme sur celle des acteurs. Dominique Arot, dans un article sur la coopération des bibliothèques<sup>24</sup>, souligne bien le flou qui entoure cette définition : « *on ne peut que constater la fortune du terme « partenariat », employé parfois avec intempérance, dans une multitude d'acceptions et pour décrire des réalités très dissemblables* ». En effet, les bibliothécaires interrogés<sup>25</sup> ont tous leur propre conception du partenariat, qui n'implique pas toujours les mêmes acteurs. Plus surprenant encore, il n'est pas rare que leur conception soit mouvante et évolue au cours de l'entretien, voire qu'interrogés sur un point précis de leur définition, eux-mêmes avouent ne finalement pas très bien savoir ce qu'englobe cette notion. Le principal point de débat concerne les particuliers : faut-il considérer comme partenaires les écrivains, artistes, traducteurs, enseignants qui viennent parler ou exposer en leur nom, ou n'inclure que les institutions ? Beaucoup penchent en faveur de la deuxième solution, mais des voix s'élèvent pour défendre la première. Exclure les particuliers de la définition paraît à la réflexion peu défendable. Imaginons par exemple une table ronde dans laquelle interviendraient deux personnes, la première au nom de son association, et la seconde en son nom propre. La première serait-elle alors considérée comme partenaire, mais pas la seconde ?

La distinction entre particuliers et groupes (qu'il s'agisse d'institutions, d'associations, d'entreprises ou autres) n'est donc pas un clivage pertinent pour la définition du partenariat. Pour tâcher d'y voir plus clair, nous avons successivement consulté plusieurs sources. Tout d'abord, un dictionnaire de langue française, le Petit Larousse, donne du partenaire la définition suivante : « *personne, groupe auxquels on s'associe pour la réalisation d'un projet.* » Cette définition reste assez vague, tant les contextes dans lesquels des partenaires peuvent s'associer sont nombreux, mais elle prend bien en compte les particuliers comme des partenaires potentiels. La consultation de différents dictionnaires de droit nous apprend ensuite que le partenariat n'a pas de valeur juridique dans le droit français. Il s'agit d'un terme dérivé du mot anglais « *partnership* », qui, lui, a une valeur dans le droit anglo-saxon. La consultation du Merriam-Webster's Dictionary of Law, dictionnaire de droit américain, nous amène à la définition suivante : « *an association of two or more persons or entities that conduct a business for profit as co-owners* ». Cette définition-là concerne uniquement le monde des affaires, mais de même, les particuliers n'en sont pas exclus.

Pour revenir au contexte des BU, la consultation des ouvrages portant sur le partenariat en bibliothèque s'avère décevante, dans la mesure où les auteurs apportent rarement une définition claire de cette notion. Ainsi, dans son ouvrage *Les Partenariats des bibliothèques*<sup>26</sup>, Dominique Arot la définit comme la « *réunion de deux ou plusieurs*

---

<sup>24</sup> La coopération des bibliothèques en France, *BBF*, 2003, n°2. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/01-arot.pdf> Consulté le 30 septembre 2009.

<sup>25</sup> Voir en annexes la liste des personnes interrogées et les grilles d'entretien.

<sup>26</sup> Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2002. ISBN 2-910227-47-2, p 14.

*partenaires en vue d'un objectif commun* ». Définition quelque peu tautologique et par ailleurs humaniste, puisqu'il insiste également sur la nécessaire égalité des partenaires et sur le respect mutuel, critères qui ne nous semblent pas convenir à une définition objective. Mehdi Mokrane, qui sous sa direction a effectué un mémoire d'étude portant sur les partenaires des bibliothèques municipales<sup>27</sup>, n'apporte pas plus de précision, puisqu'il ne fournit du partenariat qu'une définition négative en le distinguant de la coordination, de la coopération et de la prestation. Seule Claudie Tabet donne une définition un peu plus précise : « *système associant des partenaires, ceux-ci pouvant être des personnes ou un groupe auxquels on s'associe pour la réalisation d'un projet.* »<sup>28</sup> On en revient donc finalement à la définition donnée par le Petit Larousse.

Ces différentes définitions confirment l'idée que les particuliers peuvent bien être des partenaires au même titre qu'un groupe ou une collectivité, mais ne permettent pas d'établir une délimitation précise de la notion de partenariat. D'autres différenciations peuvent être étudiées : on pourrait par exemple supposer que le partenariat se construit autour d'une convention signée par les deux parties, quelle que soit la nature des acteurs, ou qu'il suppose une relation durable. Mais dans de nombreux cas, comme l'ont montré nos entretiens, les BU ne signent pas de conventions avec leurs partenaires ni n'entretiennent de relations durables avec eux. C'est alors l'analyse des différents partenaires des BU interrogées qui nous a permis de sortir de l'impasse, et de constater que ce n'est pas la nature des acteurs qui fait le partenariat, mais la nature de leurs apports. En effet, les bibliothécaires interviewés mentionnent deux types bien distincts de partenariats.

Tout d'abord, le partenariat financier : la BU demande l'aide d'une collectivité territoriale, d'une organisation dépendant d'un ministère, d'une fondation, d'un mécène ou encore d'un sponsor<sup>29</sup>. Dans ce cas, le partenariat se borne à une dotation financière. Il peut néanmoins être couplé à la deuxième forme de partenariat distinguée : le partenariat de conception. Ce type d'association suppose que le partenaire construise un projet avec la BU et le mène à bien. Dans ce cas, l'action a été pensée en amont par les deux parties, et toutes deux fournissent un effort équivalent dans le montage de l'animation. Le partenaire est alors le plus souvent une autre bibliothèque ou institution culturelle, et très rarement des particuliers, ce qui explique que ceux-ci ne soient généralement pas pris en compte dans la définition du partenariat. En effet, les intervenants sont exclus de cette définition, dans le sens où leur intervention s'apparente plutôt à de la prestation de services. La bibliothèque n'est alors qu'un simple espace d'accueil, où différents acteurs viennent présenter leurs travaux : enseignants donnant une conférence, associations exposant leurs travaux, comédiens se produisant dans la bibliothèque. Les bibliothécaires ne s'occupent alors que de préparer l'animation en amont, tandis que l'intervenant n'est présent que le temps de sa prestation. En réalité, la frontière entre l'intervention et le partenariat de conception est parfois ténue, puisqu'il arrive que les intervenants préparent longuement à l'avance leur prestation avec l'aide de la bibliothèque. Mais il s'agit là d'une autre forme de collaboration, presque toujours ponctuelle, et où l'apport de chacune des parties n'est pas comparable. En effet, c'est en général la bibliothèque qui conçoit le projet, et cherche ensuite un intervenant dont la

<sup>27</sup> *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle : l'exemple du réseau des Bibliothèques Municipales de Grenoble*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne, ENSSIB, 2007. 106 p.

<sup>28</sup> « Le partenariat : mode d'emploi », in *Partenariats et bibliothèques : domaines culturel et international*, sous la direction de Marie Dinclaux et Jean-Pierre Vosgin. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998. ISBN 2-911185-03-x. p 19-25.

<sup>29</sup> La différence entre mécène et sponsor étant que les seconds attendent une contrepartie publicitaire, là où les premiers n'attendent aucune contrepartie directe.

spécialité correspondrait à ce qu'elle recherche. Par ailleurs, elle n'intervient pas directement dans la prestation de celui-ci. En excluant les intervenants, on met donc de côté pratiquement tous les particuliers, à l'exception de rares cas, tels que des enseignants qui concevraient et monteraient une exposition en collaboration avec les bibliothécaires. Mais on met également de côté tous les autres intervenants, de quelque nature qu'ils soient, et notamment les associations, lorsque leur rôle se limite à une prestation. Dans le cas des troupes de théâtre ou de musiciens venant donner un spectacle à la bibliothèque, on considèrera que le partenaire est le théâtre ou le conservatoire en tant qu'institutions, et non les comédiens ou musiciens qui viendront jouer.

D'autres formes de prestations se situent à la limite du partenariat. Par exemple, les prêts de documents d'une bibliothèque à une autre pour les besoins d'une manifestation, ou les prêts d'expositions. Nous excluons ces cas de notre réflexion, car il n'y a là qu'une forme de collaboration *a minima*, que l'on ne peut considérer comme un authentique partenariat. Les efforts de coordination pour mettre en place des animations séparées sur un même thème ne seront pas non plus considérés en eux-mêmes comme des partenariats, mais ils peuvent en revanche être l'un des aspects d'une collaboration. En effet, dans le cas d'une simple coordination, les deux parties ne concourent pas ensemble à la réalisation d'une animation, mais se contentent d'établir un lien thématique entre des animations qu'elles réalisent chacune de leur côté : c'est par exemple ce qui se passe à La Rochelle au moment de la Fête de la science, chaque service de l'université réalisant séparément des manifestations qui sont simplement coordonnées. Enfin, Dominique Arot, dans l'ouvrage précédemment cité, distingue la coopération du partenariat. Selon lui, ce dernier ne peut se nouer que dans un milieu hétérogène, tandis que la coopération désigne la collaboration des bibliothèques entre elles. Toutefois, aussi intéressante soit-elle, cette distinction n'a été mentionnée par aucun des bibliothécaires interrogés, et c'est pourquoi nous engloberons la coopération dans notre réflexion.

Nous ne prétendons pas que la définition du partenariat ainsi délimitée soit la seule valable, car comme nous l'avons signalé, chacun a sa propre conception de ce terme flou, mais c'est celle qui nous a semblé le mieux correspondre aux divers cas de figures rencontrés au cours de nos entretiens.

## Une pratique en développement

En bibliothèque publique comme en BU, la nécessité de faire appel à des partenaires fait consensus. C'est ce que révèle une enquête réalisée en 1996 par Jean-Pierre Vosgin et les étudiants en DUT Bibliothèques de l'IUT Michel Montaigne de Bordeaux 3.<sup>30</sup> En effet, l'enquête montre que les activités réalisées en partenariat, tous types de partenariats confondus, concernent presque toutes les bibliothèques : 96% des bibliothèques publiques et 88% des bibliothèques à public spécifique (ces dernières regroupant les bibliothèques universitaires, scolaires et spécialisées). Pour les bibliothèques publiques, le premier partenariat est scolaire (82% de ces bibliothèques travaillent en collaboration avec une école), puis vient le partenariat culturel (64%) et social (40%). Pour les bibliothèques à public spécifique, le partenariat culturel arrive également en deuxième position (38%), derrière le partenariat documentaire (61%). Les BU ont donc moins souvent recours à des partenaires que les bibliothèques publiques,

---

<sup>30</sup> « Le partenariat, un nouvel enjeu pour les bibliothèques » in *Partenariats et bibliothèques, domaines culturel et international*. Op. cit., p 27-54.

surtout dans le domaine culturel, mais les partenaires culturels occupent néanmoins une place privilégiée. L'enquête révèle également que le recours à des partenaires est jugé nécessaire par 80% des bibliothèques publiques et 73% des bibliothèques à public spécifique, pour qui l'enjeu est l'ouverture sur le monde (35%) et l'efficacité (30%).

Cette situation a probablement encore évolué, depuis 1996, en faveur du développement du partenariat. C'est ce que l'analyse de plusieurs chartes documentaires<sup>31</sup> nous incite à penser, puisqu'on remarque que dans une proportion importante d'entre elles, un paragraphe est réservé à la question du partenariat. Ainsi, sur les huit chartes documentaires que nous avons réussi à nous procurer, seules celles de Toulouse 3 et de la BIU LSH<sup>32</sup> de Lyon n'abordent pas cette question. Au contraire, la charte documentaire de la BU de l'université du Maine y consacre deux rubriques, "Partenaires de la BU au sein de l'université", avec une sous-rubrique dédiée au partenariat dans le cadre de l'action culturelle, et "Partenaires extérieurs". On retrouve exactement le même schéma dans la charte de la BU de La Rochelle. Quant aux chartes des BU de Paris 12, de Picardie, du Littoral Côte d'Opale et du Havre, elles consacrent toutes un paragraphe spécifique, plus ou moins étoffé, à la problématique du partenariat. Cette place prééminente laissée aux partenaires, documentaires ou culturels, dans un document qui décrit la politique de l'établissement, révèle bien l'importance qu'a prise cette question pour les BU. Le partenariat peut même occuper une rubrique spécifique sur les sites web de certaines BU, comme c'est le cas pour la Bibliothèque Cujas qui liste tous ses partenaires, qu'il s'agisse d'institutions, d'organismes de formation ou d'associations, et qu'ils interviennent dans les champs documentaires, culturels ou sur d'autres domaines<sup>33</sup>. De même, la BULAC<sup>34</sup> a créé sur son site une rubrique spécifique pour les partenariats documentaires<sup>35</sup>, tandis que la BDIC<sup>36</sup> propose cinq onglets, chacun dédié à un type particulier de partenariat : institutionnel, documentaire, scientifique, pédagogique et culturel. On remarque alors que ce souci de mettre en valeur les partenariats établis est particulièrement présent parmi les BIU. Moins dépendantes des universités, elles ont sans doute plus de latitude pour se tourner vers l'extérieur, mais, plus isolées, elles ont probablement aussi plus besoin d'aide.

Malgré l'importance qu'a pris le partenariat pour les bibliothèques, le sujet reste peu abordé par les professionnels, qui se concentrent souvent sur un type de partenaires et ne parviennent pas à avoir une vision d'ensemble. Ainsi, Dominique Arot consacre la moitié de son ouvrage *Les Partenariats des bibliothèques* aux partenaires des bibliothèques françaises à l'étranger. Quant au *Guide de la coopération entre bibliothèques*<sup>37</sup>, il se restreint, comme l'indique son titre, à la collaboration entre bibliothèques. Le mémoire d'étude de Mehdi Mokrane<sup>38</sup> et l'ouvrage de Marie Dinclaux et Jean-Pierre Vosgin<sup>39</sup> sont les seuls à se concentrer sur les partenariats culturels. A ces deux exceptions près, le partenariat culturel est le plus souvent abordé de façon transversale dans les ouvrages portant sur l'action culturelle. En effet, les partenariats

<sup>31</sup> Il s'agit d'un document définissant la politique de développement des collections, et plus généralement la politique de l'établissement.

<sup>32</sup> Bibliothèque interuniversitaire de lettres et sciences humaines.

<sup>33</sup> <http://www.biu-cujas.univ-paris1.fr> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>34</sup> Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

<sup>35</sup> <http://www2.bulac.fr/echanges-documentaires/partenaires/> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>36</sup> Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

URL : [http://www.bdic.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=129&Itemid=130](http://www.bdic.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=129&Itemid=130) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>37</sup> *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Op. cit.

<sup>38</sup> Op. cit.

<sup>39</sup> DINCLAUX, Marie et VOSGIN, Jean-Pierre (dir.). *Partenariats et bibliothèques : domaines culturel et international*. Op. cit.

constituent une donnée essentielle dans la construction d'une telle action, qu'on ne peut donc pas laisser totalement dans l'ombre, même si les professionnels insistent plus volontiers sur le rôle des bibliothèques dans la mise en place des manifestations que sur celui des partenaires. Aussi nous a-t-il semblé important de remettre les partenariats au centre des préoccupations, pour montrer quel enjeu ils représentent pour la constitution d'une véritable action culturelle.

## 2. LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE : UNE VOLONTE DE L'ÉTAT ?

L'État a inscrit l'action culturelle au cœur des missions des BU dès la création des Services communs de documentation (SCD) en 1985, et a depuis réaffirmé à plusieurs reprises sa position. Pourtant, cette volonté n'est pas assortie des mesures nécessaires pour la mettre en œuvre.

### 2.1. Le constat de lacunes

Dans une conférence de presse donnée à la rentrée 2002, Luc Ferry, alors ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, avait affirmé que le renforcement de la culture générale dans les formations universitaires et son intégration dans les cursus étaient l'un des axes majeurs de l'action qu'il entendait mener, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, pour lutter contre la spécialisation précoce, cause importante d'échec dans certains premiers cycles. Ensuite, pour permettre aux jeunes diplômés de s'adapter plus facilement dans un contexte où les mutations du monde économique et professionnel s'accélérent. En effet, en 1985, Guy Hazzan remarquait déjà que la culture était de plus en plus sollicitée dans l'univers de l'entreprise, et que l'ouverture des étudiants sur le monde ainsi que l'esprit critique étaient des critères de sélection aux yeux des recruteurs.<sup>40</sup> Enfin, la dernière raison mise en avant par Luc Ferry était le rapprochement des parcours de formation européens, qui amenait à repenser leur cohérence et leur articulation. Guy Hazzan, qui rend compte de cette volonté de renforcer la culture générale à l'université dans un article du *Bulletin des Bibliothèques de France*<sup>41</sup>, souligne alors le rôle que les BU doivent jouer. Il affirme que celles-ci, notamment par le biais de l'action culturelle, peuvent permettre non seulement l'« acquisition d'un contenu solidement élaboré et maîtrisé », mais aussi « la transformation d'une culture en une pensée personnelle associant curiosité et esprit critique, ancrée dans les problématiques contemporaines. »

Ce débat ne date pourtant pas des années 2000. En effet, il se posait déjà pratiquement dans les mêmes termes vingt ans plus tôt, au moment de la création des SCD. Ainsi, c'est en particulier par souci de développer la culture générale des étudiants que le décret n°85-094 du 4 juillet 1985 instituant les services communs de documentation insiste sur leur mission culturelle : « *Le service commun de la documentation [...] a notamment pour fonctions [...] de participer [...] aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement.* ». Peu de temps après, le même Guy Hazzan publiait un article pour défendre le bien-fondé de l'action culturelle en BU, en s'appuyant tout particulièrement sur ce décret<sup>42</sup>. Par la suite, l'État réaffirmera régulièrement sa position

<sup>40</sup> « Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.

<sup>41</sup> « Haute curiosité et lectures infinies », Loc.cit.

<sup>42</sup> « Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.

en faveur du développement de la culture générale à l'université, notamment par le biais de la bibliothèque universitaire. Cependant, ces déclarations successives semblent indiquer que malgré une volonté affirmée, la situation n'évolue guère, et que le niveau de culture générale des étudiants reste préoccupant.

En effet, en 1979, le physicien Alfred Kastler s'inquiétait déjà de la spécialisation trop poussée des étudiants : « *Cette spécialisation, qui s'accroît au cours de leurs années d'études, n'est compensée par aucun enseignement général leur ouvrant l'esprit sur les problèmes du monde moderne* »<sup>43</sup> Des années plus tard, en 1990, le sociologue et philosophe Edgar Morin déplorait encore le même phénomène, qui n'avait manifestement pas été enrayer : « *Il ne faut pas éliminer l'hypothèse d'un néo-obscurantisme généralisé produit par le mouvement même des spécialisations, où le spécialiste lui-même devient ignare de tout ce qui ne concerne pas sa discipline, où le non spécialiste renonce d'avance à toute possibilité de réfléchir sur le monde, la vie, la société, laissant ce soin aux scientifiques, lesquels n'en ont ni le temps ni les moyens conceptuels. Situation paradoxale que celle où le développement de la connaissance instaure la résignation à l'ignorance, et où le développement de la science est en même temps celui de l'inconscience* »<sup>44</sup> Et en 2006, on retrouve la même inquiétude sous la plume des physiciens Lionel Larqué et Jean-Marc Lévy-Leblond, qui insistent notamment sur le manque général de réflexion de la part des acteurs dans le domaine de la culture scientifique et technique.<sup>45</sup> Faut-il alors en conclure que le problème est difficile à enrayer, ou que l'État ne fournit pas aux universités les moyens de mettre sa politique en œuvre?

Pourtant, de nombreuses commissions se sont penchées sur la question, et les rapports insistant sur le rôle essentiel de la culture à l'université ne manquent pas. On peut tout d'abord citer le rapport Miquel, qui date de 1989 : « *La commission tient aussi à souligner le rôle culturel que devraient jouer les bibliothèques dans l'animation du campus : expositions, manifestations du livre et de la lecture, nouvelles technologies de l'information sont autant d'actions culturelles qui font partie intégrante de la mission des BU, leur image nouvelle doit être associée à la culture vivante* ». On peut remarquer, comme le fait Benoît Lecoq<sup>46</sup>, l'emploi du conditionnel : « *le rôle culturel que devraient jouer les bibliothèques* ». Ce qui signifie bien qu'à l'époque, elles ne le jouaient pas.

Quelques années plus tard, à l'automne 1991, le ministère de l'Éducation nationale crée une mission pour la lecture étudiante, chargée d'enquêter sur la lecture des étudiants et de proposer des mesures susceptibles d'encourager celle-ci. Cette mission, ainsi que le rappellent Gérard Briand et Patrick-Jacques Rétaï<sup>47</sup>, a contribué à poser le problème et à susciter l'intérêt du monde universitaire. Constatant que les étudiants avaient une intimité de moins en moins grande avec le livre, lisant plus pour leurs études mais moins pour leur plaisir ou leur culture, les membres de cette commission ont notamment insisté sur la nécessité de créer des espaces de lecture non strictement professionnels. Ces espaces, souvent dénommés salles de culture générale ou salles d'actualité, sont des

<sup>43</sup> Si nous reparlions de pluridisciplinarité. *Le Monde*, 1979. (cité par Guy Hazzan dans « Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.)

<sup>44</sup> *Science avec conscience*, Paris, Éd. du Seuil, 1990. Cité par Benoît Lecoq dans *L'Action culturelle en bibliothèque*. Op. cit., p 118.

<sup>45</sup> *Alliages*, décembre 2006. Cité par Jean Péchenart, Loc. cit.

<sup>46</sup> « Les bibliothèques universitaires », in *L'Action culturelle en bibliothèque*. Op. cit.

<sup>47</sup> Loc. cit.

lieux propices à la mise en place de manifestations culturelles. Ainsi, à Lyon 3, des expositions, conférences, débats et projections de films prennent régulièrement place dans la salle d'actualité.

Mais la création de ces fonds d'actualité et de culture générale n'est pas suffisante pour tisser des liens entre les différentes disciplines. Les ministres successifs, François Bayrou, Jack Lang puis Luc Ferry, se sont alors penchés eux aussi sur la question, soutenant la démarche de promotion de la culture générale dans les formations universitaires. Enfin, l'actuelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, s'est à son tour intéressée à ce problème, et a mis en place début 2009 une commission intitulée Culture et Université. Dans son discours de juin 2009 à Avignon, Valérie Pécresse a souligné que la culture était trop souvent considérée comme accessoire à l'université, alors qu'elle devrait être au cœur du projet d'établissement. Selon elle, les campus français devraient devenir « *de hauts lieux de transmission, de diffusion et de production culturelles* »<sup>48</sup>. Elle a donc donné deux objectifs à la commission : « *explorer toutes les questions relatives aux liens entre culture et université, et effectuer toutes les préconisations nécessaires pour que l'université devienne une actrice culturelle française de premier plan sur le national et international.* » Cette commission, qui doit rendre fin décembre ses conclusions et 128 propositions<sup>49</sup> pour refonder les liens entre le monde universitaire et le monde de la culture, est composée de vingt membres issus de ces deux mondes. Présidée par Emmanuel Ethis, sociologue et président de l'université d'Avignon, elle comprend ainsi des journalistes, des universitaires français et étrangers, des personnalités issues du monde du cinéma, des représentants d'entreprises, une étudiante, l'ancien ministre de la culture Renaud Donnedieu de Vabres, et enfin la directrice du SCD d'Avignon, Isabelle Dimondo. La présence de cette dernière dans la commission prouve que les BU sont bien considérées comme un élément essentiel de la politique culturelle de l'université.

Pour déterminer la meilleure façon de développer l'action culturelle en BU, Isabelle Dimondo a choisi de commencer par établir un état des lieux, et pour cela a envoyé aux directeurs de SCD, en octobre 2009, un questionnaire portant sur leurs activités culturelles<sup>50</sup>. Celui-ci comprend quatre parties : la première interroge les directeurs sur la stratégie culturelle de leur SCD, la deuxième sur ses liens avec l'université dans le domaine de l'action culturelle, la troisième sur ses liens avec des partenaires extérieurs à l'université, et la dernière sur les enjeux de l'action culturelle. Les thématiques de ce questionnaire confirment les points que nous avons précédemment soulignés, à savoir qu'une véritable action culturelle ne peut être mise en place sans une stratégie et des partenaires, qu'ils soient de l'université ou extérieurs.

## 2.2. Mais peu de moyens

Cette préoccupation incessante de l'État en faveur de la culture à l'université semble indiquer que la situation n'évolue guère, et que le problème est récurrent. L'étude de contrats quadriennaux nous a permis de comprendre pourquoi : la volonté de l'État ne se traduit pas par une aide financière ni même par une incitation qu'il ferait inscrire dans

---

<sup>48</sup> Communiqué du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 11 juin 2009. [en ligne] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28442/point-d-etape-sur-les-travaux-de-la-commission-culture-et-universite.html> Consulté le 15 octobre 2009.

<sup>49</sup> Ces propositions seront publiées dans un ouvrage de la collection « 128 », aux éditions Armand Colin.

<sup>50</sup> Nous n'avons malheureusement pas pu prendre connaissance des réponses aux questionnaires.

ces contrats. En effet, nous avons pu obtenir neuf contrats quadriennaux<sup>51</sup> et des informations concernant le volet Documentation de quatre autres<sup>52</sup>. Il en résulte que dans onze cas sur treize, le problème de l'action culturelle en BU n'est absolument pas abordé, ni dans le volet Documentation, ni dans les éventuelles parties concernant la culture à l'université. Les contrats quadriennaux mettent plutôt l'accent sur l'extension des horaires d'ouverture, qui semble être pour tous la principale priorité (Valérie Péresse a récemment souligné le retard des BU françaises à ce sujet, et insisté pour qu'elles rattrapent les grandes BU européennes), mais aussi sur la formation des usagers, l'amélioration de la documentation électronique et la modernisation du matériel informatique, éléments que l'on retrouve quasiment à chaque fois. En revanche, pour les deux contrats restants (il s'agit des contrats des universités de Lyon 1 et d'Évry Val d'Essonne), la mission culturelle du SCD est largement développée et mise en avant. Ainsi, dans le contrat de l'université d'Évry, le chapitre V est consacré aux ressources documentaires, c'est-à-dire à la politique du SCD, qui se donne cinq objectifs. L'objectif C, « *Promouvoir une politique de services centrée sur les usagers* », se décompose en quatre volets, dont les deux derniers sont « *Développer une politique d'animation visant à promouvoir l'accès à la connaissance* » et « *Renforcer le rôle de la BU comme lieu de vie* ». Le premier de ces deux volets consiste à réaliser et louer des animations : « *La BU a engagé et souhaite amplifier sa politique d'animation afin de stimuler la curiosité intellectuelle des étudiants en leur proposant les expositions sur différents thèmes : scientifiques, historiques, littéraires... [...] La bibliothèque souhaite à l'avenir contribuer à la politique de l'UEVE<sup>53</sup> en matière de promotion de la culture et des carrières scientifiques par la réalisation d'opérations (expositions, manifestations) mettant en oeuvre une approche pluridisciplinaire d'un thème.* »<sup>54</sup> Le deuxième suppose l'organisation d'animations dans le cadre du projet culturel de l'université : « *L'étudiant de l'UEVE ne dispose pas d'un environnement immédiat offrant de nombreuses activités de loisirs. Consciente de la nécessité pour l'étudiant d'alterner les phases de détente avec celles d'études, la BU propose de contribuer à la qualité de la vie étudiante à travers diverses animations intégrées au projet culturel de l'UEVE : théâtre « hors murs », café littéraire, ciné-club, expositions artistiques et/ou d'associations, accompagnement d'événements culturels (Lire en fête, Printemps des poètes ...)... »* Ces deux volets sont chiffrés à 5000 euros par an chacun.

On remarque toutefois que dans le cas d'Évry comme dans celui de Lyon 1, les contrats quadriennaux sont très développés et comprennent de nombreuses annexes, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres contrats. Faut-il en conclure que l'action culturelle en BU est un sujet qui apparaît secondaire dans la rédaction de ces contrats, et que l'on n'aborde que si l'on a le temps de construire un contrat étoffé ? Il faut également souligner que pratiquement tous les contrats analysés sont ceux d'universités dont les SCD sont actifs dans le domaine culturel, ce qui permettait d'espérer un meilleur taux de présence de ces activités dans les contrats quadriennaux. On peut donc craindre que ce taux soit encore plus faible sur l'ensemble des contrats signés par les universités

<sup>51</sup> Il s'agit des contrats 2006-2009 pour l'université de Cergy-Pontoise, 2008-2011 pour les universités de Nice, d'Aix-Marseille 1, d'Orléans, de Franche-Comté et de Caen Basse-Normandie, 2009-2012 pour l'université de Haute-Alsace, et enfin 2010-2013 pour les universités d'Évry-Val d'Essonne et de Lille 1. Ces contrats sont disponibles en ligne sur le site des universités. Rappelons qu'un contrat quadriennal est un contrat signé entre l'Etat et l'université, fixant des objectifs pour une période de quatre ans.

<sup>52</sup> Ces informations sont issues des contrats 2007-2010 pour l'université de Lyon 1, 2008-2011 pour les universités du Havre et de La Rochelle, et 2009-2012 pour l'université de Paris 8.

<sup>53</sup> Université d'Évry Val d'Essonne.

<sup>54</sup> [http://www.univ-evry.fr/modules/resources/download/default/Universite/presentation%20generale/contrat\\_quadriennal.pdf](http://www.univ-evry.fr/modules/resources/download/default/Universite/presentation%20generale/contrat_quadriennal.pdf)  
Consulté le 14 octobre 2009.

françaises. D'ailleurs, les bibliothécaires interrogés sont unanimes : l'État ne les incite d'aucune manière à développer leur action culturelle, et la décision de mettre en place une programmation est toujours le fait du directeur du SCD ou d'un bibliothécaire motivé, quelquefois soutenu par le président de l'université.

Certes, les BU ne sont qu'un des intermédiaires entre les étudiants et la culture. Toutefois, la place faite à la culture au sein de l'université, hors BU, est à peine meilleure. Elle n'est souvent abordée que très rapidement, dans un petit paragraphe très vague, de 5 à 30 lignes, dans le meilleur des cas. Ainsi, dans le contrat de l'université d'Orléans, on trouve uniquement le paragraphe suivant : « *Encourager l'accès à la culture dans le cadre du PUCVL<sup>55</sup>, en coopération avec le CROUS et la DRAC. Des spectacles communs et éclectiques seront coordonnés et développés sur la totalité des antennes universitaires. De nouveaux partenariats seront recherchés en vue de diversifier l'offre culturelle. Un passeport étudiant régional sera délivré en 2011 au titre du PUCVL et du service culturel du CROUS.* » Hormis le passeport étudiant régional, initiative intéressante, la politique culturelle apparaît très floue : aucun objectif précis n'est déterminé ni assorti d'un financement, aucun type d'animation n'est proposé en exemple. Le sujet semble tout de même bien vite expédié. Quelquefois, comme dans le contrat de l'université de Haute-Alsace, la culture est même totalement absente.

Ce manque d'incitation de l'État en faveur du développement de l'action culturelle en BU, déjà signalé par Benoît Lecoq en 1998, est confirmé par le manque de moyens dont ces bibliothèques disposent pour mettre en place une programmation culturelle. Certes, l'État n'est pas seul en cause, et les BU pourraient choisir d'utiliser différemment les moyens matériels et humains qui leur sont alloués, surtout avec la fin des crédits fléchés, dans le cadre de la loi de 2007 sur l'autonomie des universités<sup>56</sup>. Cependant, les contrats quadriennaux permettent souvent d'obtenir une aide financière de l'État pour certains projets, dont l'action culturelle fait partie. Ainsi, le SCD de Lyon 1 a obtenu, dans le cadre du contrat quadriennal 2007-2010, 24 000 euros sur quatre ans pour la mise en place d'un cycle de conférences-débats. Mais, comme le font remarquer Guy Hazzan pour Aix-Marseille 3 et Marcel Marty pour Toulouse 1<sup>57</sup>, les BU demandent rarement un financement à l'État pour l'action culturelle, puisque beaucoup d'autres investissements semblent prioritaires.

Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce que les budgets dévolus à l'action culturelle en BU soient très faibles. En effet, sur seize bibliothèques interrogées sur ce point<sup>58</sup>, sept ne disposent pas de budget spécifiquement dédié à l'action culturelle, mais débloquent des crédits au cas par cas. Pour les neuf autres, les budgets s'échelonnent entre 1500 et 20 000 euros, ce qui ne représente qu'un pourcentage infime du budget de ces BU (1% pour Angers, qui pourtant mise beaucoup sur sa galerie d'expositions; 5% pour la BIU LSH de Lyon, dans le meilleur des cas). Pour comparaison, l'enquête menée par Delphine Côme en 2004 auprès de 70 BM de tailles diverses<sup>59</sup> avait établi que le

<sup>55</sup> Pôle Universités Centre Val de Loire.

<sup>56</sup> Nous en parlerons en détails dans la troisième partie.

<sup>57</sup> Lors de nos entretiens téléphoniques. Dans le cas d'Aix-Marseille III, Guy Hazzan précise que le SCD n'a pas directement demandé un financement à l'État, parce que l'université s'était engagée à lui transférer une part des financements qu'elle obtiendrait en faveur de l'action culturelle.

<sup>58</sup> BU de Lyon 1, d'Évry, du Havre, de Lille 2, de Lyon 3, d'Angers, de Paris 8, de La Rochelle, de Toulouse 1, d'Aix-Marseille 3 et d'Aix-Marseille 1, et BIU LSH de Lyon, BCIU de Clermont-Ferrand, SICD 1 de Grenoble, Bibliothèque Sainte-Geneviève et Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC).

<sup>59</sup> « État des lieux » in *L'Action culturelle en bibliothèque*, sous la direction de Bernard Huchet et Emmanuèle Payen, Nouv. éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008. ISBN 978-2-7654-0958-8. p 43-63.

budget moyen de celles-ci pour l'action culturelle était d'environ 30 000 euros. La faiblesse des budgets dédiés aux animations en BU s'explique par le manque d'incitations de la part de l'État et par le peu de cas que les BU font souvent de l'action culturelle, mais elle traduit aussi parfois une volonté revendiquée de faire beaucoup avec peu de moyens. Ainsi, Karine Montet (BU de La Rochelle) et Raphaëlle Bats (BU de Lyon 1) ont toutes deux indiqué qu'elles essayaient de dépenser le moins possible, en ayant souvent recours à des bénévoles locaux, pour montrer qu'il n'était pas nécessaire d'avoir beaucoup d'argent pour mener une action culturelle dynamique. Elles ont toutes deux signalé que c'était une volonté de leur part, et qu'elles pourraient demander plus si elles le souhaitaient. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les bibliothécaires interrogés se sont plaint de la faiblesse des budgets, qui les contraignent dans leur recherche de partenaires et les oblige à renoncer à certaines manifestations trop coûteuses.

Les BU ne sont pas mieux loties en ce qui concerne le personnel dévolu aux manifestations culturelles. En effet, les services spécifiquement dédiés à celles-ci sont rares, et l'action culturelle n'est souvent que l'une des missions d'un bibliothécaire par ailleurs chargé des services au public ou de la communication, parfois d'acquisitions. Ce bibliothécaire, le plus souvent un conservateur, mais aussi quelquefois un bibliothécaire adjoint spécialisé (BU de Lille 2) ou un contractuel (BU d'Angers), ne consacre donc qu'une partie de son temps, entre un quart et la moitié, à l'action culturelle. Toutefois, il est généralement secondé par une à deux autres personnes, qui s'occupent de l'action culturelle ponctuellement et de façon transversale. Plus rarement, il arrive que ce soient les chefs de département qui s'occupent de l'action culturelle dans leur section (BU d'Aix-Marseille 3). Le temps imparti à la mission culturelle dans les BU ne permet donc pas d'établir un programme très étoffé, et la plupart des bibliothécaires interrogés avouent être obligés de déborder sur le temps imparti à leurs autres missions. La comparaison avec les BM est là aussi frappante : selon l'enquête de Delphine Côme, dans la majorité des BM ayant répondu au questionnaire, le nombre de personnes affectées à l'action culturelle est supérieur à 4. Delphine Côme souligne néanmoins que si 34% de ces BM disposent d'un service spécialisé, dans la plupart des cas, une grande partie du personnel participe de façon transversale à la préparation de l'action culturelle. Mais là où cette dernière suscite les enthousiasmes et les volontariats en BM, très peu sont ceux qui y participent en BU, même de façon transversale.

Enfin, la question des locaux est également révélatrice. En effet, sur les douze bibliothèques interrogées sur ce point<sup>60</sup>, seules quatre disposent d'un espace spécifiquement dédié aux animations (en général une salle d'exposition), contre 93% parmi les BM interrogées par Delphine Côme. Cet écart abyssal est révélateur de la place accordée à l'action culturelle en BU : considérée comme secondaire, elle s'installe dans des espaces réaménagés pour l'occasion (hall d'entrée au Havre, à Évry ou à Paris 8, coursives à La Rochelle, salles de lecture à Lyon 1...), ou partage un espace dédié à la culture générale (espace de lecture loisir à Lyon 1 et Lille 2, salle d'actualité à Lyon 3). Cette disposition des espaces indique qu'au moment de la construction de ces BU, l'action culturelle a été oubliée, mais on peut également y voir une autre explication : installer des expositions dans des espaces de passage ou de détente constitue une bonne manière de capter le regard. En effet, les étudiants et enseignants viennent généralement à la BU dans un but utilitaire, contrairement aux usagers des BM qui s'y rendent durant leur temps libre et sont donc plus enclins à flâner dans la bibliothèque. En BU, une salle

<sup>60</sup> BU de Lyon 1, d'Évry, du Havre, de Lille 2, de Lyon 3, d'Angers, de Paris 8, de La Rochelle, de Toulouse 1, d'Aix-Marseille 3 et d'Aix-Marseille 1, et BIU LSH de Lyon.

d'exposition séparée des autres salles encourt le risque de ne pas être fréquentée. L'absence d'auditorium ou de salle de conférences<sup>61</sup>, quant à elle, se justifie par la présence de nombreux amphithéâtres sur le campus, qui peuvent être mis à disposition par l'université. Toutefois, les exemples cités ci-dessus montrent que les BU préfèrent souvent réaménager une salle pour l'occasion, de manière à ce que la manifestation ait lieu dans l'enceinte même de la BU. Construire un auditorium ou une salle de conférence dans la bibliothèque paraîtrait donc préférable. La seule véritable raison de leur absence est que de tels espaces ne sont pas jugés indispensables pour une BU, contrairement à ce que l'on observe en BM. Nous reviendrons plus tard sur cette question des locaux, particulièrement cruciale pour le développement de l'action culturelle.

### **3. "LA DANSEUSE DE QUELQUE CONSERVATEUR EN MAL D'OCCUPATIONS" ?**

L'action culturelle souffre d'un manque de légitimité en BU, ce qui explique qu'elle y soit beaucoup moins développée qu'en BM, dont la mission culturelle n'est pas contestée. Cependant, quelques éléments nous permettent de penser que la situation est en train de changer, et que les BU commencent à rattraper leur retard.

#### **3.1. Le retard par rapport aux bibliothèques municipales**

« *Est-il convenable de parler de l'action culturelle en bibliothèque universitaire?* ». Cette question par laquelle, en 1998, Benoît Lecoq débute son état des lieux sur l'action culturelle en BU<sup>62</sup>, montre bien que le principal frein au développement des manifestations culturelles dans ces bibliothèques provient de leur manque de légitimité. Depuis les débuts de l'action culturelle en BU, au milieu des années 1980, cette question est récurrente, et ne parvient pas à être dépassée. Ainsi, en 2008, Raymond Bérard, directeur de l'ABES, débute l'éditorial du numéro de la revue *Arabesques* consacrée à l'action culturelle en BU par cette même question : « *L'action culturelle en bibliothèque universitaire, est-ce bien sérieux?* » Au contraire, en BM, si l'édition de 1998 de *L'Action culturelle en bibliothèque* débute par une plaidoirie de Bernard Huchet en faveur d'une politique culturelle<sup>63</sup>, la réédition de 2008 considère ce point comme acquis, preuve que son utilité est désormais bien reconnue par les bibliothèques municipales. Les résultats de différents sondages menés auprès des bibliothèques publiques le confirment. En effet, des enquêtes ont été réalisées, en 1977 par Bernadette Seibel<sup>64</sup>, en 1994 par la Bibliothèque publique d'information<sup>65</sup>, et en 2004 par Delphine Côme<sup>66</sup>. Les chiffres qui en sont issus doivent être considérés avec prudence, puisque le taux de réponse au questionnaire était de 37% pour l'enquête de la BPI, 29% pour l'enquête de Delphine Côme. Mais ils témoignent malgré tout d'une action culturelle en constante augmentation dans les BM. Par exemple, si seulement 57% d'entre elles réalisaient des expositions en 1977, elles étaient 85% en 1994 et 97,1% en 2004. Les

<sup>61</sup> Sauf à la BU de Lyon 1, sur le campus de la Doua, tout juste rénovée.

<sup>62</sup> *L'Action culturelle en bibliothèque*, édition de 1998. Op. cit., p 115.

<sup>63</sup> « Pour une politique culturelle en bibliothèque » in *L'Action culturelle en bibliothèque*, édition de 1998. Op.cit. p 15-21.

<sup>64</sup> *Bibliothèques municipales et animation*, Paris, Dalloz, 1983.

<sup>65</sup> *Animation et bibliothèque: hasards ou nécessité?* Paris, BPI, 1996.

<sup>66</sup> Loc. cit.

rencontres, conférences et lectures y sont également plébiscitées : 1/3 des BM en 1977, 2/3 en 1994, 4/5 en 2004. D'autres types d'animations, pratiquement inexistantes en 1977, ont fait leur apparition et sont maintenant présents dans une majorité de BM : ateliers, concerts, projection de films, débats... Même s'il faut noter que ce sont généralement les bibliothèques engagées dans l'action culturelle qui répondent aux enquêtes, et que par conséquent ces chiffres ne peuvent pas concerner l'ensemble des BM françaises, on peut néanmoins en conclure que les animations se sont généralisées dans ce type de bibliothèque. Par ailleurs, l'enquête de l'ARALD citée précédemment, qui portait sur 229 BM de la région Rhône-Alpes, a montré que seulement 13 d'entre elles n'avaient pas réalisé d'animations en 2003. Ce chiffre confirme bien l'importance de l'action culturelle dans les bibliothèques municipales.

Nous ne disposons malheureusement pas de telles données pour les BU, qui nous permettraient d'établir une comparaison. En effet, le sondage organisé par l'ADBU en 2007 n'a permis d'obtenir les réponses que de 19 BU ou BIU, sur près d'une centaine. Ce taux de réponse très faible n'a pas permis à l'ADBU de produire des statistiques fiables, d'autant plus que, là aussi, ce sont justement les bibliothèques ayant mis en place une action culturelle qui répondent. Cette enquête aura néanmoins permis de dégager quelques éléments, comme la diversification des pratiques en direction du multimédia ou de l'art contemporain. Le sondage organisé par la commission Culture et Université, de même, ne pourra aboutir à aucune statistique, puisque malgré un taux de réponses légèrement plus élevé (31 réponses, tous établissements d'enseignement supérieur confondus), il y a encore beaucoup trop de BU qui n'ont pas répondu.

Pour tenter d'y voir un peu plus clair, nous avons alors réalisé notre propre enquête, portant cette fois-ci sur l'ensemble des BU françaises<sup>67</sup>. Cette enquête, qui vise à établir quelle proportion de BU réalise des animations, et de quels types de manifestations il s'agit, a été réalisée à partir de plusieurs sources. Tout d'abord, les sites web des BU ont été analysés : on y trouve quelquefois des rubriques dédiées à l'action culturelle, mais dans une majorité de cas, les manifestations sont simplement signalées sur la page d'actualité. Dans ce cas, un complément d'informations a systématiquement été recherché, dans les rapports d'activité en ligne, les chartes documentaires ou d'autres types de sources (blogs, réponses au sondage ADBU, articles de la revue *Arabesques* précédemment citée). Lorsque les informations étaient lacunaires, nous avons contacté les BU par téléphone, pour leur demander si elles réalisaient des animations, de quels types et à quelles fréquences. Ainsi, nous avons pu établir un panorama plus clair de la situation. Cet état des lieux ne prétend pas être totalement exhaustif. En effet, il est possible qu'une bibliothèque réalise plus d'animations que ce qu'indique notre grille récapitulative, et la question de la mise en valeur comporte une part de subjectivité<sup>68</sup>. En revanche, toutes les BU pour lesquelles nous n'étions pas sûre que des manifestations culturelles soient organisées ont été contactées, si bien que la marge d'erreur sur ce point est faible.

---

<sup>67</sup> Voir la grille récapitulative de notre enquête en annexe 4.

<sup>68</sup> Il a été considéré qu'une action culturelle était bien mise en valeur si l'on trouvait sur le site web de la BU concernée une rubrique dédiée aux animations, des archives ou un programme. Néanmoins, des ajustements ont été effectués au cas par cas. Par exemple, dans le cas où une BU dispose sur son site web d'une rubrique dédiée aux animations, mais que celle-ci est lacunaire ou très peu développée, il a été considéré que l'action culturelle n'était pas bien mise en valeur (c'est par exemple le cas pour la BU de Nouvelle Calédonie, dont la rubrique expositions/action culturelle ne comprend que quelques lignes très vagues sur la mission culturelle de la BU).

Il ressort de notre enquête que 75% des BU et BIU réalisent des animations. Toutefois, ce chiffre doit être relativisé, puisqu'il intègre des BU dont l'activité culturelle est minimale. Par exemple, au SCD de Paris 10, le hall d'expositions est souvent vide et la pérennité du ciné-club n'est pas assurée, tandis qu'à la BU d'Aix-Marseille 2 ne sont organisées qu'une à trois expositions par an. En revanche, certaines BU dont les animations sont vraiment très rares n'ont pas été comptabilisées : par exemple le SICD de Toulouse qui réalise une exposition tous les deux ans, ou le SCD de Paris-Est Marne la Vallée qui réutilise chaque année la même exposition sur les mathématiques. On remarque d'ailleurs que parmi les BU qui réalisent très peu d'animations, c'est presque toujours la formule des expositions qui est choisie, probablement parce qu'elles prennent peu de place et durent plus longtemps. Dans de nombreux cas, la BU se contente d'ailleurs de recevoir des expositions réalisées par des étudiants. En 1998, Benoît Lecoq soulignait déjà qu'elles constituaient la forme d'animation la plus appréciée des BU, et bien souvent la seule. En effet, quasiment toutes les BU qui réalisent des animations ont mis en place des expositions, mais dans 15% des cas, ces établissements ne réalisent rien d'autre. Par conséquent, si l'on calcule le taux de BU qui réalisent plus d'une forme d'animation, on tombe en dessous des 65%.

Ce chiffre est néanmoins encore trompeur, puisqu'il prend en compte des bibliothèques qui n'organisent que quelques animations par an. En revanche, si l'on s'en tient à celles qui mettent réellement en valeur leurs manifestations culturelles sur leur site web, par le biais d'une rubrique dédiée, d'archives en ligne ou d'une présentation du programme annuel, on arrive à un taux de 32%, soit 1/3 des BU. Dans la plupart des cas, les BU qui mettent en valeur leur action sont également celles qui font un réel effort pour animer leur établissement. Mais même parmi ces 32%, il est difficile de distinguer un ensemble de manifestations, variées mais hétéroclites, d'une entreprise cohérente, suivant une stratégie culturelle définie à l'avance. Ainsi, Benoît Lecoq évoquait en 1998 les titres des expositions réalisées à la BU du Mans, dont l'éclectisme, de l'aveu même de la personne qui en était responsable, témoignait de l'absence d'une véritable politique d'animation<sup>69</sup>. Cependant, les questionnaires reçus par Isabelle Dimondo sont plutôt encourageants. En effet, sur 31 réponses, 23 bibliothèques affirment avoir une stratégie culturelle, et Isabelle Dimondo estime qu'en réalité, seules 6 d'entre elles n'ont aucun axe directeur.

On remarquera que les BIU font partie des bibliothèques qui semblent les plus préoccupées par ces questions. En effet, parmi les quatorze BIU recensées, dont une en travaux (la Bibliothèque de la Sorbonne, qui ne peut donc avoir d'action culturelle pour le moment), neuf d'entre elles réalisent des animations variées, souvent bien mises en valeur sur leur site web. Pourtant, elles ne disposent pas d'un budget plus élevé. Enfin, pour comparaison, nous avons également analysé l'action culturelle des bibliothèques de grandes écoles. Nous avons ainsi sélectionné douze grandes écoles, à Paris et à Lyon<sup>70</sup>. D'après les informations recueillies sur leurs sites web, il résulte que sept d'entre elles<sup>71</sup> réalisent différents types d'animations, toujours bien mises en valeur. Les bibliothèques des grandes écoles semblent donc globalement plus concernées par la question que les

---

<sup>69</sup> *L'Action culturelle en bibliothèque*, édition de 1998. Op. cit., p 119.

<sup>70</sup> A Paris : l'École Normale Supérieure (ENS), l'École des hautes études commerciales (HEC), l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), Sciences Po, Polytechnique, l'École des Ponts Paris-Tech, l'École centrale, et l'École supérieure d'électricité (Supélec). A Lyon : les ENS LSH et Cachan, l'École centrale de Lyon et l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon.

<sup>71</sup> Les bibliothèques des ENS Ulm, LSH et Cachan, de Sciences Po, de Polytechnique, de l'École centrale de Lyon et de l'INSA de Lyon.

BU. Si ces dernières pouvaient expliquer leur retard vis-à-vis des BM par une mission différente, leur retard par rapport à d'autres établissements d'enseignement supérieur, lui, est moins facilement justifiable.

La situation en BU est donc peu satisfaisante, révélant des pratiques très disparates, et cela s'explique aisément par le peu de cas que beaucoup de BU font de l'action culturelle. En effet, on observe que, lorsque les SCD rappellent leurs missions sur leur site web, l'animation n'est pas mentionnée dans environ un cas sur deux. Même dans les BU qui ont mis en place une action culturelle, cette dernière est parfois dépréciée. Ainsi, dans son rapport d'activité 2007, le SCD de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines écrit : « *C'est pour remplir cette mission [culturelle], certes secondaire mais passionnante, que la BUSQY<sup>72</sup> a été conçue afin de permettre l'accueil d'expositions et de manifestation orales* »<sup>73</sup>. Derrière l'enthousiasme qu'entraîne cette nouvelle mission persiste l'idée que l'action culturelle est secondaire, et même négligeable tant que la BU n'a pas l'argent, les locaux ou le personnel pour la mener à bien. On croirait presque que l'action culturelle en BU ne sert qu'à faire plaisir aux bibliothécaires, qui voient là une activité passionnante. Cette citation rappelle l'expression de Benoît Lecoq, affirmant que l'action culturelle est souvent considérée comme « *un accessoire décoratif, un fleuron purement ornemental, au pire comme la "danseuse" de quelque conservateur en mal d'occupations* »<sup>74</sup>. Même à la section Saint-Jérôme de la BU d'Aix-Marseille 3, pourtant pionnière dans le domaine de l'action culturelle, on reste perplexe devant ce paragraphe extrait du rapport d'activité 2004 : « *La responsabilité de cette activité [la réalisation d'animations] a été dévolue à une bibliothécaire adjointe spécialisée recrutée en septembre 2003 avec pour mission de n'y consacrer qu'une partie de son temps et prioritairement d'assurer pleinement ses fonctions premières (...). Nous avons sollicité le moins possible les autres personnels de la BU afin d'éviter de gêner le fonctionnement du service public dans ses missions jugées prioritaires.* »<sup>75</sup> Activité jugée non prioritaire, à laquelle une bibliothécaire adjointe spécialisée, et non un conservateur, occupe une petite partie de son temps, l'action culturelle paraît ici être une gêne, une occupation qui risque de déranger le fonctionnement normal de la bibliothèque. Cette opinion semble manifestement être encore très répandue. Pour beaucoup, ainsi que le rappelle Raymond Bérard, les BU ont pour principale mission de répondre aux besoins documentaires des étudiants et des enseignants-chercheurs, de former les usagers ou encore de développer des bibliothèques numériques, et l'action culturelle arrive tout en bas de la liste. Mobiliser pour elle un budget, du temps et du personnel apparaît presque alors comme « *un gaspillage des deniers publics* »<sup>76</sup>.

### 3.2. Mais des évolutions en cours

Tout le monde n'est pourtant pas de cet avis, et des initiatives de plus en plus nombreuses se font jour pour défendre l'action culturelle en BU. Ce peut être, par exemple, en rédigeant une charte culturelle légitimant cette action. De telles chartes sont encore très rares, mais elles sont souvent récentes, ce qui semble indiquer une prise de

<sup>72</sup> Bibliothèque universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

<sup>73</sup> Rapport d'activité 2007, p 46. [en ligne]

URL : <[http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=1176794637756?RF=1176794708563](http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche___pagelibre/&RH=1176794637756?RF=1176794708563)> Consulté le 20 novembre 2009.

<sup>74</sup> *L'Action culturelle en bibliothèque*, édition de 1998. Op. cit., p 116.

<sup>75</sup> Rapport d'activité 2004, p 38. [en ligne] <[http://flora.univ-cezanne.fr/pub\\_aix/fr/download/BU-Rapport-annuel-2004.pdf](http://flora.univ-cezanne.fr/pub_aix/fr/download/BU-Rapport-annuel-2004.pdf)> Consulté le 20 novembre 2009.

<sup>76</sup> Editorial, *Arabesques*. Op. cit., p 3.

conscience. Ainsi, les BU d'Angers, du Havre ou d'Aix-Marseille 1 en ont rédigé une<sup>77</sup>. Celle du Havre rappelle tout d'abord les objectifs de sa politique culturelle : faire de la bibliothèque un lieu convivial, faire découvrir aux étudiants différents aspects de la création artistique, littéraire ou scientifique, valoriser les travaux des étudiants pour soutenir les enseignements, et enfin ouvrir la BU à de nouveaux publics. Ces objectifs s'inscrivent dans la politique de l'établissement, et soulignent les retombées positives qui sont attendues. Une charte culturelle a également pour but de préciser les axes de l'action culturelle, montrant ainsi que la BU a une stratégie et ne se contente pas d'un ensemble d'animations sans lien entre elles. Enfin, elle doit également indiquer les partenariats en cours et ceux envisagés. La rédaction d'une telle charte a donc trois objectifs : justifier la mise en place d'une action culturelle, préciser la stratégie établie et enfin établir un panorama des partenariats nécessaires.

Un autre moyen de défendre la légitimité des manifestations culturelles en BU est de l'inscrire dans la charte documentaire de la bibliothèque. En effet, on commence à trouver des chartes qui font une place à l'action culturelle, soulignant ainsi que cette mission est tout aussi importante en BU que les missions documentaires. Nous avons ainsi recueilli les chartes documentaires de huit établissements réalisant des animations, et constaté que six d'entre elles évoquent le rôle culturel des BU. Les chartes des BU du Mans et de La Rochelle sont les plus prolixes sur le sujet, traduisant le souci de mettre l'accent sur l'action culturelle de ces établissements. On trouve ainsi dans la charte de la BU de La Rochelle un paragraphe consacré à l'action culturelle : « *La BU contribue à la vie étudiante en assurant la promotion de nombreuses actions culturelles. Elle travaille en étroite collaboration avec le CEVU et l'Espace Culture. Lieu de culture, elle participe à la mise en oeuvre et à l'animation de diverses manifestations culturelles : expositions permanentes et temporaires, journées, festivals, ateliers. Lieu de rencontres et d'ouverture, la bibliothèque apporte l'infrastructure nécessaire en mettant à disposition un hall équipé de spots, cimaises, panneaux mobiles, vitrines d'exposition, matériel audiovisuel et informatique.* »<sup>78</sup> Les chartes des BU d'Amiens et du Havre (mais cette dernière est complétée par une charte culturelle) y font une mention plus rapide. Ainsi, dans la charte de la BU d'Amiens, le paragraphe sur l'insertion du SCD dans la vie étudiante et la vie culturelle de l'université comporte quelques lignes sur l'action culturelle : « *La qualité de la vie étudiante et l'ouverture culturelle sont des axes forts de l'action de l'UPJV. Les bibliothèques universitaires, lieux d'étude, sont aussi des lieux de culture. Aussi le SCD s'intègre dans cette mission de l'Université, en participant autant que possible aux actions du service des affaires culturelles de l'Université. Cette participation se manifeste, par exemple, par l'accueil dans ses locaux d'expositions, et de manifestations culturelles.* »<sup>79</sup>

Les chartes de la BU de Toulouse 3 et de la BIU LSH de Lyon, quant à elles, se contentent de rappeler que la participation aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université fait partie de leurs missions, établies dans les statuts du SCD. Enfin, seules les chartes des BU de Paris 12 et du littoral Côte d'Opale sont muettes sur le sujet. Mais sans aller jusqu'à rédiger une charte culturelle ou à inclure la mission culturelle dans la charte documentaire, établir une programmation culturelle six mois ou un an à l'avance peut déjà constituer un signe positif. En effet, cette programmation indique que l'action a été pensée très en amont. Or, c'est souvent le cas parmi les bibliothèques interrogées, qui articulent souvent leurs animations autour

<sup>77</sup> Voir en exemple, en annexe 3, la charte culturelle d'Aix-Marseille 1.

<sup>78</sup> [http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/Charte\\_Documentaire.pdf](http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/Charte_Documentaire.pdf) Consulté le 15 octobre 2009.

<sup>79</sup> <http://www.bu.u-picardie.fr/> Consulté le 15 octobre 2009.

d'un axe ou d'une thématique. Ainsi, beaucoup de BU, à l'image de celles du Havre ou d'Angers, ont fait du graphisme et de l'art contemporain un axe fort de leur politique culturelle. La salle d'actualité de la BU de Lyon 3, quant à elle, propose un ensemble d'animations regroupées autour de deux à trois thématiques par an. Ces thèmes, tels que "Inde/Chine : quels regards sur ces nouvelles puissances?", sont ainsi l'axe conducteur autour duquel expositions, projections de films et rencontres-débats prennent place<sup>80</sup>.

Ce souci de coordonner les animations et d'inscrire la mission culturelle des BU dans des chartes indique que la situation est en train d'évoluer. Les entretiens menés le confirment : dans la grande majorité des cas, le développement de l'action culturelle est très récent. En effet, huit BU<sup>81</sup> sur treize n'ont mis en place leur politique culturelle qu'au cours des quatre dernières années. Avant cela, elles ne réalisaient rien, ou seulement des actions ponctuelles. Par exemple, avant 2007, la BIU LSH de Lyon réalisait essentiellement des expositions de livres anciens. Par ailleurs, d'autres bibliothèques contactées par téléphone ont affirmé être sur le point de mettre en place des animations, ou du moins y réfléchir très sérieusement : c'est le cas des BU de Haute-Alsace, d'Orléans, de Paris 7, de Rouen et de la Bibliothèque Sainte-Barbe. Cette soudaine préoccupation s'explique généralement de deux manières. Tout d'abord, par la volonté forte du directeur ou d'un chef de section de mettre en place une politique culturelle. Ainsi, à Lille 2, c'est l'ancien chef de section en droit qui a pesé en ce sens, tandis qu'à Aix-Marseille 1, la directrice du SCD, dès son arrivée en 2007, a créé un groupe de travail transversal chargé de définir la politique culturelle du SCD et d'établir une programmation étoffée. Le deuxième élément déclencheur est la rénovation d'un bâtiment ou la construction d'une nouvelle bibliothèque, où les manifestations culturelles pourront trouver une place. Ainsi, à Aix-Marseille 1, les réflexions de ce groupe transversal sont allées de pair avec la rénovation des anciens locaux de la bibliothèque départementale des Bouches du Rhône, transformés en un espace de 200 m<sup>2</sup> dédié à l'action culturelle. De même, au Havre en 2006 comme à Paris 8 en 1998, c'est l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque qui a constitué l'élément déclencheur.

Ce dernier élément nous permet d'être optimiste quant à l'évolution de l'action culturelle en BU. En effet, si des locaux inappropriés sont un frein à la mise en place de manifestations, celles-ci devraient se développer à mesure que de nouvelles BU sont construites ou que les anciennes sont rénovées. De nombreux exemples confirment cette hypothèse. Ainsi, le plateau Marie Curie à la BU de sciences et techniques de Clermont-Ferrand, qui offre depuis la réouverture de la BU en 1998, un espace de 400m<sup>2</sup> dédié à la lecture de loisir et aux manifestations culturelles<sup>82</sup>. Ainsi, également, la toute nouvelle salle d'exposition à la BU de Brest, gérée conjointement avec le service culturel de l'université et la BM. On peut également citer l'espace d'expositions dans la nouvelle BU Illberg à Mulhouse<sup>83</sup>, la salle de formation convertible en auditorium de Saint-Quentin-en-Yvelines<sup>84</sup>, ou encore le projet d'auditorium à Marne-la-Vallée<sup>85</sup>. Cependant, il ne faut pas généraliser : d'autres BU construites très récemment ne font absolument aucune place à l'action culturelle. Ainsi, la BU Chevreul, à Lyon 2, a été inaugurée en 2006, et

<sup>80</sup> [http://scd.univ-lyon3.fr/services/a-voir-a-lire/manifestations-culturelles/archives-de-la-salle-d-actualites-319349.kjsp?STNAV=47&RH=SCD-SERVICES\\_aliSAL](http://scd.univ-lyon3.fr/services/a-voir-a-lire/manifestations-culturelles/archives-de-la-salle-d-actualites-319349.kjsp?STNAV=47&RH=SCD-SERVICES_aliSAL) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>81</sup> Il s'agit de la BIU LSH de Lyon et des BU d'Avignon, du Havre, de Lille 2, d'Angers, d'Evry, d'Aix-Marseille 1 et de Lyon 3.

<sup>82</sup> Espace présenté dans la revue *Arabesques*. Op. cit, p 8. De même pour la salle d'exposition de la BU de Brest, présentée page 13.

<sup>83</sup> <https://www.scd.uha.fr/flora/servlet/LoginServlet> Consulté le 31 décembre 2009.

<sup>84</sup> Evoquée dans le rapport d'activité 2006 du SCD de Saint-Quentin-en-Yvelines. [en ligne] URL : [http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche\\_pagelibre/&RH=1176794637756?RF=1176794708563](http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche_pagelibre/&RH=1176794637756?RF=1176794708563) Consulté le 31 décembre 2009.

<sup>85</sup> Mentionné par Emilie Bettega, chargée des services aux publics à la BU de Paris-Est Marne la Vallée.

malgré sa modernité, elle ne dispose d'aucun lieu pour réaliser des manifestations, qu'il s'agisse d'un espace dédié ou convertible. La construction d'un nouveau bâtiment ne suffit donc pas pour lancer une politique d'animation, et la motivation d'un membre de la bibliothèque est un élément bien plus déterminant.

D'autres observations nous permettent d'être optimiste, et en particulier la diversification des animations. En effet, si en 1998 Benoît Lecoq déplorait que les expositions soient pratiquement la seule forme d'animation en BU, le sondage de l'ADBU dix ans plus tard a montré que les BU s'étaient ouvertes à d'autres types de manifestations, y compris des animations moins académiques. On peut ainsi noter des festivals de cinéma (BCIU de Clermont-Ferrand), des concours littéraires (BU d'Artois et de la Réunion), des ciné-clubs (BU d'Avignon, BIU de Montpellier), des visites de classe du secondaire (BU d'Aix-Marseille 3), des spectacles (BU de Besançon, de Lyon 1, d'Évry), des concerts (BIU LSH de Lyon) ou encore des expositions d'art contemporain (BU d'Angers et de Nice). Ainsi, à la BU d'Angers, un grand espace d'exposition de 400m<sup>2</sup> est dédié à l'art contemporain<sup>86</sup>. Cinq expositions sont présentées chaque année, et très bien mises en valeur sur le site internet, où l'on trouve également des documentaires, des extraits de films, mais aussi des interviews, chansons et recueils de textes associés à l'exposition. Une rubrique spécifique accessible depuis la page d'accueil de la BU, mais aussi depuis celle de l'université, a été créée pour cet espace, dénommé Galerie 5. Celui-ci a rencontré un vif succès, aussi bien auprès des étudiants que de l'ensemble des habitants d'Angers. Selon la personne qui en est chargée, cette galerie contribue beaucoup à l'ouverture de la BU sur la ville et à son rayonnement.

Ce développement récent de l'action culturelle en BU témoigne d'une évolution des mentalités dans le monde des BU. Les manifestations n'y sont plus considérées comme inutiles, tandis que de plus en plus de BU commencent à se tourner vers le modèle des bibliothèques publiques. Dans un article du *Bulletin des Bibliothèques de France* datant de 2000<sup>87</sup>, Brigitte Dujardin et Madeleine Jullien décrivaient le fonctionnement de la toute nouvelle BU de Paris 8, bibliothèque universitaire mais aussi bibliothèque publique, puisqu'elle est ouverte au grand public. En effet, au moment de la construction du nouveau bâtiment, inauguré en 1998 et financé en partie par le conseil général de Seine-Saint-Denis, les missions de cette bibliothèque ont été repensées, pour prendre en compte non seulement l'environnement universitaire, mais aussi la ville. S'ouvrant ainsi à de nouveaux publics, la bibliothèque a mis en place de nouveaux services destinés à attirer des usagers extérieurs à l'université : salle de formation, salle informatique, mais aussi animations. Pour ces auteurs, la BU doit avant tout être un espace de convivialité, un lieu de solidarité.

L'exemple de Paris 8 peut être généralisé, et la plupart des BU sont maintenant accessibles au grand public. En 1985, Guy Hazzan soulignait déjà les rapports entre les BU et BM : « *Il me semble que la dichotomie traditionnelle « BM = lecture publique, BU = lecture universitaire » produit des effets pervers car nos publics sont partiellement les mêmes. Je n'entends aucunement par là revendiquer la responsabilité de lecture publique pour les bibliothèques universitaires, mais il me semble qu'il y a des solutions de complémentarité à étudier.* »<sup>88</sup> En 1998, l'une des recommandations du rapport Lachenaud était d'ailleurs d'« ouvrir les bibliothèques universitaires à un public

<sup>86</sup> <http://bu.univ-angers.fr/expos/rubriques/accueil.php> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>87</sup> Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique ? La bibliothèque de l'Université de Paris 8. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 5, p 66-70.

<sup>88</sup> « Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.

autre qu'universitaire.»<sup>89</sup> Par ailleurs, les universités du temps libre accueillent un public extra-universitaire, que les BU ont également pour mission de recevoir. Tous les bibliothécaires interrogés sont aujourd'hui unanimes : l'action culturelle en BU ne vise pas uniquement les étudiants et universitaires, mais toute personne intéressée. Les BU cherchent de plus en plus à attirer un nouveau lectorat, par des manifestations grand public et une publicité diffusée à l'extérieur du campus. A Toulouse 1, Marcel Marty souligne d'ailleurs que les étudiants sont minoritaires parmi le public qui assiste aux manifestations culturelles organisées à la BU. L'action culturelle se révèle un bon moyen pour faire rayonner l'université et étendre le public des bibliothèques. C'est ce que certaines BU ont compris, cherchant à rapprocher leur fonctionnement de celui des bibliothèques publiques. Toutefois, n'oublions pas que les BU ont prioritairement pour mission de répondre aux besoins des étudiants et universitaires, et qu'elles doivent par conséquent garder leurs spécificités.

La question de l'action culturelle en BU est donc un sujet d'actualité : des indicateurs tels que les réflexions de la commission Culture et Université, ou l'émergence très récente d'une politique culturelle dans nombre de BU, incitent à penser que l'action culturelle est appelée à occuper une place de plus en plus importante dans les BU. Elle a pour cela des atouts non négligeables, que Benoît Lecoq soulignait déjà en 1998. Il affirmait ainsi que les BU disposaient d'un « *réservoir de talents et d'enthousiasme* », et que les arguments en faveur d'une « *inaction culturelle* », à savoir la faiblesse des effectifs et des crédits, le manque de temps ou encore l'inadéquation des locaux, n'étaient pas convaincants. En effet, il soulignait que ces lacunes pouvaient être contrebalancées par une aide extérieure, et affirmait : « *La politique culturelle ne peut prendre appui que sur le partenariat, à commencer par la nécessaire coopération à mettre en œuvre entre les différents acteurs de l'université* ». En effet, le recours au partenariat apparaît crucial, et dans un tel contexte d'évolution, il est important pour les BU de savoir ce que chaque type de partenaire peut lui apporter. Le choix de ces partenaires et l'orientation donnée à l'action culturelle étant interdépendants, la question des partenariats apparaît donc incontournable dans la définition d'une politique culturelle.

---

<sup>89</sup> LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations* [en ligne]. Sénat, Commission des finances, rapport d'information 59, 98-99 [consulté le 30 octobre 2009]. URL : < [http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059_mono.html) >



## II. Diversité et problématique du partenariat culturel en BU

---

### 1. LA SITUATION ACTUELLE

Les bibliothèques font de plus en plus souvent appel à des partenaires, qui s'avèrent nombreux. Parmi ceux-ci, les services culturels constituent des partenaires privilégiés, dont l'apport mérite d'être étudié de façon plus approfondie. Les manifestations nationales, quant à elles, se présentent comme un moment particulier dans l'année, propice au développement de partenariats multiples.

#### 1.1. Diversité des partenaires culturels

##### Les partenaires au sein de l'université

Les partenaires culturels d'une BU peuvent être très divers, mais la principale originalité par rapport à une bibliothèque publique réside en ses liens particulièrement forts avec les différents services de l'université. Dans sa charte culturelle, le SCD d'Aix-Marseille 1 entame ainsi le paragraphe concernant les partenariats : « *La mission culturelle du SCD s'inscrit dans la mission culturelle plus large de son Université. Toute manifestation culturelle émanant des bibliothèques sera ainsi insérée dans une politique et une programmation d'établissement. A ce titre, les partenaires privilégiés et habituels des bibliothèques seront les associations d'étudiants, les UFR et départements, les composantes et services de l'Université de Provence, le Théâtre Vitez [implanté sur le campus].* » Le premier des partenaires de la BU au sein de l'université, qui n'est pas mentionné ci-dessus parce qu'il n'y en a pas à Aix-Marseille 1, est le service culturel. Il y a beaucoup à dire au sujet des liens privilégiés de ce service avec la BU, et c'est pourquoi nous étudierons ce cas séparément un peu plus loin.

En dehors de ce service, sont sollicités en particulier les départements, UFR et laboratoires de recherche. Ainsi, la BU de Paris 8 a fait appel au département des langues minorisées<sup>90</sup> pour concevoir l'exposition « Langage, culture et image amérindiennes », présentée à la BU début 2009<sup>91</sup>. Quant à la BU de sciences de Bordeaux 1, c'est au laboratoire d'épistémologie qu'elle a fait appel pour l'organisation d'une exposition de livres scientifiques anciens en 2005, intitulée « D'Aristote à Einstein : des livres qui ont marqué l'histoire des sciences »<sup>92</sup>. On peut également donner l'exemple des Mercredis de la Science, série de conférences organisées par la BCIU de Clermont-Ferrand, en collaboration avec l'université Blaise Pascal et notamment l'UFR

---

<sup>90</sup> Le département des langues minorisées englobe les langues régionales de France, langues amérindiennes et langues du Maghreb et de l'Asie.

<sup>91</sup> [http://www.bu.univ-paris8.fr/web/actualites/archives\\_actualites.php?logo=13](http://www.bu.univ-paris8.fr/web/actualites/archives_actualites.php?logo=13) Consulté le 31 décembre 2009.

<sup>92</sup> Exemple cité par Emilie Garcia-Guillen dans son mémoire. Op. cit, p 29.

de Sciences et Technologies<sup>93</sup>. Les enseignants peuvent également collaborer à la conception d'une animation, en participant au choix des thématiques, comme à Lille 2<sup>94</sup>, ou à l'élaboration des cartels d'une exposition, comme à Lyon 1<sup>95</sup>. Ces différents partenaires au sein de l'université sont tous des partenaires de conception, mais ils peuvent également cofinancer une opération avec la BU. Pour sa part, la direction de l'université peut être sollicitée pour des crédits supplémentaires, dédiés à l'action culturelle. Ainsi, la direction du SCD du Havre a demandé et obtenu un budget supplémentaire, puisque rien n'était prévu pour financer l'action culturelle dans la dotation globale de fonctionnement<sup>96</sup>. Mais dans tous les cas, il s'agit essentiellement de valoriser les travaux des chercheurs, ou éventuellement des étudiants, et ces travaux constituent le principal apport de ces différents services dans le partenariat établi avec la BU.

Les différentes composantes de l'université forment donc des partenaires naturels, ainsi que la plupart des bibliothécaires interrogés s'accordent à le dire, et c'est par conséquent vers elles que la BU se tourne en priorité. Ces liens privilégiés avec l'université constituent la principale spécificité des BU, mais ils n'ont rien d'étonnant. En effet, les BU en dépendent pour leur budget – du moins en ce qui concerne les universités autonomes – mais aussi pour le choix des animations, dont les thématiques sont souvent en lien avec les programmes universitaires. La proximité physique est également un élément déterminant : il est plus facile de réaliser des animations avec un service situé sur le même campus, ou avec des enseignants-chercheurs qui sont par ailleurs des interlocuteurs de la BU dans le domaine documentaire. Il faut cependant souligner que le partenariat avec ces derniers n'est pas si aisé, et que nombre de bibliothécaires se plaignent de ne pas parvenir à les convaincre de l'intérêt d'une telle collaboration. Mais une fois le partenariat engagé dans le domaine documentaire, le partenariat culturel devient alors plus naturel.

## Les partenaires extérieurs

Toutefois, se contenter de ces partenaires constitue pour les BU un risque de s'enfermer à l'intérieur de l'université, et de n'exister que par elle et pour elle. Faire appel à des partenaires extérieurs permet au contraire de s'ouvrir sur la ville. Ainsi, rares sont les BU qui n'ont pas recours à d'autres institutions culturelles, le plus souvent locales. En premier lieu viennent les autres bibliothèques, généralement situées dans la même ville. Il peut s'agir d'une autre BU, ou de la bibliothèque d'une grande école ou d'un grand établissement, mais les BU se tournent également vers la lecture publique en faisant appel à des BM ou des BDP<sup>97</sup>. Par exemple, la BIU LSH de Lyon a proposé diverses animations réalisées avec l'aide de la BU de Lyon 1 et de la BM de Lyon, mais aussi avec celle des bibliothèques de l'Institut national de recherche pédagogique et de l'ENS<sup>98</sup>. La BU d'Aix-Marseille 1 envisage également de réaliser des manifestations en partenariat avec les BM de Marseille et d'Aix-en-Provence, ainsi qu'avec la BDP des Bouches-du-Rhône<sup>99</sup>.

---

<sup>93</sup> <http://bmiu.univ-bpclermont.fr/> Consulté le 31 décembre 2009.

<sup>94</sup> Entretien téléphonique avec Elise Anicot, le 16 octobre 2009.

<sup>95</sup> Entretien avec Raphaëlle Bats, le 22 octobre 2009.

<sup>96</sup> Entretien téléphonique avec Mathilde Poulain, le 14 octobre 2009.

<sup>97</sup> Bibliothèques départementales de prêt.

<sup>98</sup> Entretien avec Marianne Pernoo, le 19 octobre 2009.

<sup>99</sup> Entretien téléphonique avec Johann Berti, le 3 novembre 2009.

Mais beaucoup d'autres institutions sont également sollicitées. Parmi les établissements culturels, on trouve notamment des théâtres, ainsi que, plus rarement, des musées, des cinémas ou des centres d'archives. A la BU d'Évry, le théâtre de l'Agora, scène nationale d'Évry et de l'Essonne, réalise ainsi régulièrement des spectacles<sup>100</sup>, tandis que la BU de Lyon 1 fait souvent appel au musée d'anatomie et au musée d'histoire de la médecine<sup>101</sup>, et que la BU de Paris 8, dans le cadre du Mois du film documentaire, propose chaque année une sélection de documentaires diffusés au cinéma d'art et d'essai L'Écran, à Saint-Denis<sup>102</sup>. Les BU peuvent également faire appel à des institutions culturelles diverses, telles que la Maison de Banlieue et d'Architecture, régulièrement partenaire de la BU d'Évry<sup>103</sup>, la Maison des écrivains, avec laquelle la BU de Toulouse 1 a signé une convention<sup>104</sup>, ou encore les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Ainsi, la BU de Nice a débuté en 2005 une collaboration avec le FRAC de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a prêté certaines de ses œuvres à la BU pour mettre en place des expositions d'art contemporain, axées depuis 2008 sur un seul artiste dont les œuvres sont exposées pendant dix-huit mois<sup>105</sup>. Les types de partenariats construits avec ces diverses institutions culturelles peuvent prendre des formes très diverses. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un partenariat de conception, dans lequel le partenaire peut apporter des œuvres, des documents, des compétences, un savoir, et quelquefois aussi un financement. Notamment, dans le cas d'expositions itinérantes organisées par deux bibliothèques, les frais sont généralement partagés. Plus rares sont les cas où le partenaire est uniquement financier. On peut donner l'exemple de la Maison des écrivains, qui finance 50% des charges lorsque la BU de Toulouse 1 fait venir un auteur pour une rencontre ou un débat à la bibliothèque.

Un autre type de partenaire peut être les écoles et organismes de formation. Les écoles d'art, en particulier, sont quelquefois sollicitées, par exemple au Havre, à Angers ou à Limoges<sup>106</sup>. Leurs étudiants viennent alors exposer leurs travaux à la bibliothèque. Les BU font parfois appel à des lycées, également, pour organiser des visites de classes. C'est ce que font les BU de Toulouse 1 et d'Aix-Marseille 3<sup>107</sup>. Les partenaires peuvent aussi être des grandes écoles ou des centres de recherche. Ainsi, la Bibliothèque Sainte-Geneviève a reçu en mars 2009 les participants au colloque international "Passeurs de textes : imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme", organisé conjointement avec l'École nationale des chartes, le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours, la Maison d'Érasme à Bruxelles et la BnF<sup>108</sup>. Dans ces cas-là, comme pour les institutions culturelles, le partenariat est avant tout de conception, mais pour les grosses opérations, le financement est souvent partagé.

Un quatrième type de partenaire, particulièrement présent en BU, est constitué par les associations. Associations d'étudiants, dans une grande partie des cas, puisque les BU se donnent souvent pour mission de valoriser les travaux des étudiants. Ceux-ci peuvent en effet compter sur le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes,

<sup>100</sup> <http://www.biblio.univ-evry.fr/index.php?id=12#2> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>101</sup> Entretien avec Raphaëlle Bats, le 22 octobre 2009.

<sup>102</sup> [http://www.bu.univ-paris8.fr/web/actualites/archives\\_actualites.php?logo=13](http://www.bu.univ-paris8.fr/web/actualites/archives_actualites.php?logo=13) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>103</sup> Entretien téléphonique avec Isabelle Bastié, le 14 octobre 2009.

<sup>104</sup> Entretien téléphonique avec Marcel Marty, le 4 décembre 2009.

<sup>105</sup> <http://bibliotheque.unice.fr/jahia/Jahia/site/bibliotheque/pid/4492> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>106</sup> Pour Le Havre et Angers, ces informations ont été recueillies lors d'entretiens téléphoniques, le 14 octobre 2009 avec Mathilde Poulain et le 12 octobre 2009 avec Lucie Plessis. Pour Limoges, voir l'article « Donner à voir et à entendre » in *Arabesques*. Op. cit., p 10.

<sup>107</sup> Entretiens téléphoniques avec Marcel Marty le 4 décembre 2009 et avec Guy Hazzan le 27 octobre 2009.

<sup>108</sup> [http://www-bsg.univ-paris1.fr/actualite/Passeurs-de-textes\\_programme-web.pdf](http://www-bsg.univ-paris1.fr/actualite/Passeurs-de-textes_programme-web.pdf) Consulté le 27 décembre 2009.

qui finance des projets et permet donc aux BU de mettre en valeur des travaux d'étudiants à moindre frais. Certaines associations deviennent des partenaires durables de la BU et organisent régulièrement des animations en collaboration avec celle-ci. C'est par exemple le cas des associations Milkshake et Créasac, partenaires de la BU d'Évry, la première ayant conçu deux expositions présentées en 2008, la seconde une exposition et une conférence dansée organisées en 2009<sup>109</sup>.

Le secteur du livre, quant à lui, ne fournit que très peu de partenaires, contrairement à ce qu'on observe en BM. En effet, parmi les bibliothécaires interrogés, seul Marcel Marty, directeur de la BU de L'Arsenal à Toulouse 1, a évoqué des librairies comme partenaires. La librairie Ombres blanches est ainsi, et ce depuis plusieurs années, partenaire de cette BU : certaines rencontres avec des auteurs ont lieu à la BU puis à la librairie, qui peut également vendre des livres dans l'enceinte de la BU à la fin des interventions. En échange, le libraire note sur son programme culturel les interventions qui ont lieu à la bibliothèque. La BU de Toulouse 1 a également co-organisé un salon du livre de sciences sociales en 2006 avec une autre librairie toulousaine, la Librairie des Lois. Les partenariats avec des maisons d'édition ne se présentent pas de la même façon, puisqu'ils sont généralement créés en vue de la publication du catalogue d'une exposition. Par exemple, les éditions New Al Dante ont permis la parution d'un catalogue de l'exposition du travail pictural et littéraire de Jean-Luc Parant, organisée à la BU de Limoges au printemps 2008<sup>110</sup>. Mais, dans le cas des librairies comme des éditeurs, il s'agit là de partenariats particuliers, puisque la manifestation est rarement construite ensemble, et que l'apport de ces partenaires se situe plutôt dans la valorisation.

Enfin, les derniers partenaires des BU sont les collectivités territoriales et les organisations dépendant du ministère. En premier lieu, les communes peuvent accorder des subventions, mais aussi prendre part à la tenue de manifestations. Par exemple, Guy Hazzan, alors conservateur à la BIU d'Aix-Marseille, avait organisé en 1982, conjointement avec la Mairie, la direction de l'Écologie et des Espaces verts de la ville de Marseille, celle des Jardins botaniques de Marseille, et la bibliothèque municipale, l'exposition « Les botanistes à Marseille et en Provence » présentée au Palais de la Bourse de Marseille<sup>111</sup>. Plus récemment, la BU d'Évry a signé un accord avec la mairie pour recevoir un spectacle dans l'enceinte de la bibliothèque<sup>112</sup>. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont également susceptibles de jouer un rôle, puisqu'elles peuvent fournir une aide financière sur présentation d'un projet. Ainsi, comme l'explique Carine Bardeaux dans son mémoire sur l'action culturelle à l'université de Reims<sup>113</sup>, la DRAC a financé les « Jeudis de la Science » au SCD de Reims, sur présentation d'un programme complet chiffré. La DRAC, dans le cadre de manifestations nationales, peut également apporter une aide à la constitution des dossiers, donner des conseils sur l'élaboration de manifestations et fournir une liste d'acteurs culturels aidés ou reconnus par le ministère de la Culture. Les agences régionales pour le livre, et notamment la plus importante de toutes, l'ARALD en Rhône-Alpes, peuvent jouer un rôle assez similaire. Pour obtenir des financements sur présentation d'un projet culturel, les BU peuvent aussi se tourner vers les départements ou les régions, comme l'a fait la BU d'Aix-Marseille 1, qui a obtenu des crédits de la

<sup>109</sup> <http://www.biblio.univ-evry.fr/index.php?id=12#2> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>110</sup> Exemple cité dans *Arabesques*, Op. cit, p. 11.

<sup>111</sup> Entretien téléphonique avec Guy Hazzan, le 27 octobre 2009.

<sup>112</sup> Entretien téléphonique avec Isabelle Bastié, le 14 octobre 2009.

<sup>113</sup> BARDEAUX, Carine. Op. cit.

part de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Délégation régionale à la recherche et la technologie<sup>114</sup>.

Six groupes de partenaires culturels ont donc été identifiés : l'université au sens large, les institutions culturelles – à commencer par les autres bibliothèques – les établissements d'enseignement, les associations, le secteur du livre et les administrations. Il arrive quelquefois que des réseaux soient créés, englobant des partenaires issus de ces divers groupes. Ainsi, le réseau RAUC (Réseau d'Action universitaire pour la culture), créé en 2004, a réuni la BU d'Aix-Marseille 3, la mission culture de l'université, l'IUT de la faculté des sciences et techniques, ainsi que le service culturel du Crous<sup>115</sup>. De même, à La Rochelle, le réseau ARCADD (Association Rochelaise pour la Coopération, l'Animation et la Diffusion Documentaire), longtemps en sommeil, prépare cette année une grande exposition. Il comprend la BU, l'UFR de lettres, langues et art, la médiathèque, les archives et le musée de La Rochelle<sup>116</sup>. Mais ces réseaux, très lourds à gérer, sont encore rares. Il faut enfin souligner l'absence d'entreprises parmi les partenaires des BU, ce dont nous reparlerons en troisième partie.

### 1.2. L'apport des services culturels

Les services culturels des universités sont généralement les premiers partenaires des BU. Ils ont pour mission d'animer le campus et de soutenir les associations et les projets étudiants. Toutes les universités n'en disposent pas ; certaines ont seulement un ou plusieurs chargés de mission délégués à l'action culturelle, voire ne font aucune place à la culture sur le campus. L'analyse de l'annuaire des services et de l'organigramme des universités nous indique en effet que 75% d'entre elles disposent d'un service culturel, mais que dans 15% des cas, ce service n'est pas uniquement dédié à la culture. Cette dernière est souvent regroupée avec l'action sociale (par exemple, dans le service action sociale et culturelle de Paris 12), les associations (service vie culturelle et associative à l'université d'Artois), la communication (service culture et communication à Bordeaux 1) ou encore le sport (service commun d'action sociale, culturelle et sportive à Nancy 1). Quelquefois également, la culture est prise en charge par un bureau de la vie étudiante, qui a par ailleurs bien d'autres missions. Le type de partenariat engagé avec la BU dépendra de l'implication du service ou du chargé de mission, et un changement de statut modifiera les relations avec la bibliothèque. Ainsi, à Toulouse 1, l'ancienne Mission culture est devenue à l'automne 2009 un véritable centre culturel, le Toulouse Art Breaker<sup>117</sup>. Par conséquent, alors que la Mission culture se contentait de financer des projets ou des réceptions pour la BU, le centre culturel est maintenant en train de construire un authentique partenariat avec elle. Ainsi, des entretiens ont eu lieu entre Fany Declerck, directrice du Toulouse Art Breaker, et Marcel Marty, directeur de la bibliothèque universitaire de l'Arsenal, pour définir une politique de coopération autour d'expositions et de conférences. Celles-ci pourront être proposées soit par la BU, soit par le service culturel, et avoir lieu dans l'enceinte de la BU comme à l'université.

<sup>114</sup> Entretien téléphonique avec Johann Berti, le 3 novembre 2009.

<sup>115</sup> Réseau cité dans le rapport d'activité 2004 de la BU : [http://flora.univ-cezanne.fr/pub\\_aix/fr/download/BU-Rapport-annuel-2004.pdf](http://flora.univ-cezanne.fr/pub_aix/fr/download/BU-Rapport-annuel-2004.pdf) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>116</sup> Cité dans la charte documentaire de la BU de La Rochelle : [http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/Charte\\_Documentaire.pdf](http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/Charte_Documentaire.pdf) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>117</sup> Page de présentation du Toulouse Art Breaker : [http://www.univ-tlse1.fr/08198284/0/fiche\\_pagelibre/&RH=espace-etudiant&RF=Cult](http://www.univ-tlse1.fr/08198284/0/fiche_pagelibre/&RH=espace-etudiant&RF=Cult) Consulté le 27 décembre 2009.

Nous n'avons malheureusement pu mener que quatre entretiens avec des responsables de services culturels<sup>118</sup>, faute de réponse à nos sollicitations, mais ces quatre entretiens, complétés par ceux menés avec les bibliothécaires, nous permettent déjà de tirer quelques conclusions. La première d'entre elles est que les services culturels bénéficient de beaucoup plus de moyens à accorder à l'action culturelle que les BU, en termes de budget comme de personnel. En effet, le plus petit budget parmi les quatre services interrogés est celui du Toulouse Art Breaker, qui vient juste d'être créé : l'université lui a accordé un budget de 20 000 euros, qui sera complété par des fonds extérieurs. A titre de comparaison, la bibliothèque universitaire de l'Arsenal à Toulouse 1 dépense en moyenne 1500 euros par an pour l'action culturelle. Les écarts sont tout aussi marqués à Paris 8 et à La Rochelle, où les services culturels disposent respectivement de 50 000 et 200 000 euros, contre 10 000 à la BU de Paris 8 et quelques centaines d'euros seulement à la BU de La Rochelle. De même, à Lille 1, le budget du service culturel est de 140 000 euros, tandis que la BU ne réalise pratiquement pas d'animations. Les équipes des services culturels sont également plus importantes qu'en BU : deux personnes à Toulouse 1, quatre à La Rochelle et à Paris 8, treize à Lille 1.

Il est logique que les services culturels disposent de plus de moyens à consacrer à l'action culturelle que les BU, étant donné qu'ils lui sont entièrement dédiés (sauf dans les 15% de cas où le service a par ailleurs une autre mission). Les BU peuvent donc voir en ces services des partenaires de premier ordre, bénéficiant de ressources qu'ils sont prêts à mettre à disposition de la bibliothèque. En effet, pratiquement toutes les BU interrogées collaborent avec le service culturel de leur université, soulignant qu'il constitue un partenaire privilégié. La réciproque est d'ailleurs vraie, lorsque la bibliothèque se montre dynamique dans le domaine culturel. L'association peut être de plusieurs ordres. Tout d'abord, le service culturel peut financer certains projets de la BU, comme c'est le cas à Lille 2 ou à La Rochelle<sup>119</sup>. Des efforts de coordination entre les activités de chacun sont presque toujours réalisés. A Lyon 1, par exemple, la BU et le service culturel s'informent très tôt de leur programme respectif et font en sorte que leurs expositions n'aient pas lieu en même temps<sup>120</sup>. Au Havre, la BU a choisi de ne pas mettre en place d'ateliers, puisque c'est la principale activité proposée par le service culturel<sup>121</sup>.

Dans une grande partie des cas, cette collaboration va jusqu'à l'organisation conjointe d'animations. Ainsi, la BU et le service culturel de Paris 8<sup>122</sup> organisent régulièrement ensemble des débats et des expositions. De même à La Rochelle, où Catherine Benguigui, directrice de l'Espace culture<sup>123</sup>, affirme qu'elle travaille toujours « *main dans la main* » avec la BU, réalisant avec elle les maquettes des expositions et accompagnant avec son aide les projets des étudiants. Services culturels et BU se prêtent mutuellement des locaux : les services culturels du Havre et de Paris 8 profitent par exemple des espaces d'exposition de la BU, mieux équipée qu'eux. Par ailleurs, les

---

<sup>118</sup> Entretiens téléphoniques avec Jacques Lescuyer, directeur de l'Espace culture de Lille 1, le 23 octobre 2009, avec Catherine Benguigui, directrice de l'Espace culture de La Rochelle, le 2 novembre 2009, avec Fany Declerck, directrice du Toulouse Art Breaker (Toulouse 1), le 9 décembre 2009, et avec Marie-José Merchez, chargée de relations publiques au service culturel de Paris 8, le 16 décembre 2009.

<sup>119</sup> Entretiens téléphoniques avec Elise Anicot le 16 octobre 2009 et avec Karine Montet le 21 octobre 2009.

<sup>120</sup> Entretien avec Raphaëlle Bats, le 22 octobre 2009.

<sup>121</sup> Entretien téléphonique avec Mathilde Poulain, le 14 octobre.

<sup>122</sup> Page de présentation du service Action culturelle et artistique de Paris 8 : [http://www.univ-paris8.fr/article.php3?id\\_article=190](http://www.univ-paris8.fr/article.php3?id_article=190). Consulté le 30 décembre 2009.

<sup>123</sup> Page de présentation de l'Espace culture de La Rochelle : <http://www.univ-larochelle.fr/Espace-Culture.html>. Consulté le 30 décembre 2009.

services culturels réalisent beaucoup plus facilement que les BU des animations hors les murs. A La Rochelle, Catherine Benguigui souligne ainsi que les animations ont lieu dans différents endroits du campus et dans plusieurs espaces culturels de la ville, le but étant d'être présent un peu partout et de se faire connaître. Enfin, la collaboration se met également en place au niveau de la communication. Ainsi, à Lille 2, le SCD et le service culturel ont présenté ensemble leur programme devant les étudiants, tandis qu'à La Rochelle, l'Espace culture réserve toujours deux pages sur son programme pour annoncer les manifestations de la BU.

La collaboration avec le service culturel peut être particulièrement intéressante lorsque celui-ci bénéficie d'équipements culturels particuliers. Par exemple, le service culturel de Lyon 1 dispose d'un théâtre et de galeries réservées aux expositions<sup>124</sup>. A Lille 1, l'Espace culture dispose de 1500 m<sup>2</sup>, occupés par un café équipé d'une scène, d'une salle d'exposition prolongée par une galerie, d'une salle de conférences, de studios pour la pratique artistique, d'un laboratoire photo et d'un studio d'enregistrement pour la radio de l'université<sup>125</sup>. Des partenariats particuliers peuvent alors être noués en vue de l'utilisation de ces équipements par la BU. Par ailleurs, les services culturels ont généralement plus de partenaires que les BU : ils nouent notamment des liens avec de nombreux théâtres, musées, cinémas ou orchestres. Sur son site web, le service culturel de Paris 5 présente ainsi une liste de partenaires comprenant treize théâtres et sept musées<sup>126</sup>. La liste des partenaires du service culturel de Paris 3 est plus impressionnante encore<sup>127</sup>. Même en province, où les institutions culturelles sont moins nombreuses, les services culturels disposent d'un large réseau. Certes, leurs partenariats avec des théâtres ou des musées sont souvent moins poussés que ceux que peut constituer une BU. En effet, le partenariat entre le service culturel et ces institutions se réduit souvent à la mise en place d'un tarif préférentiel pour les étudiants, par le biais d'un passe culture. Mais les BU peuvent profiter des contacts établis par les services culturels, et monter plus facilement des partenariats avec les institutions déjà approchées par un autre service de l'université.

L'absence de service culturel au sein de l'université ne signifie pas qu'il n'y a pas de coordination entre l'action de l'université et celle de la BU. En effet, Guy Hazzan et Johann Berti soulignent qu'il existe une très bonne entente entre leurs BU et le ou les chargés de mission qui s'occupent de la culture. A Aix-Marseille 3, Guy Hazzan affirme que le chargé de mission est très actif, et qu'il agit en synergie totale avec lui. A Aix-Marseille 1, Johann Berti atteste que de nombreux échanges ont lieu avec les deux chargés de mission, dans le but d'agir de façon concertée et cohérente. Mais de manière générale, la collaboration avec les chargés de mission est malgré tout moins grande qu'avec les services culturels, et se réduit le plus souvent à une simple coordination.

---

<sup>124</sup> Page de présentation du service culturel de Lyon 1 :

[http://www.univ-lyon1.fr/CED/0/fiche\\_defaultstructureksup/&RH=ACC\\_VSC](http://www.univ-lyon1.fr/CED/0/fiche_defaultstructureksup/&RH=ACC_VSC) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>125</sup> Page de présentation de l'Espace culture de Lille 1 : [http://www.univ-lille1.fr/laculture/Espace\\_Culture](http://www.univ-lille1.fr/laculture/Espace_Culture) Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>126</sup> <http://www.univ-paris5.fr/spip.php?article2959> Consulté le 27 décembre 2009.

<sup>127</sup> [http://www.univ-paris3.fr/37699566/0/fiche\\_pagelibre/&RH=1179926172259](http://www.univ-paris3.fr/37699566/0/fiche_pagelibre/&RH=1179926172259) Consulté le 27 décembre 2009.

### 1.3. Un moment privilégié : les manifestations nationales

Les manifestations nationales telles que la Fête de la science, les Journées du patrimoine, le Printemps des poètes ou encore le Mois du film documentaire constituent souvent un moment privilégié pour nouer des partenariats. Le sondage effectué en 2008 par l'ADBU a montré que la participation des BU à ce type de manifestations était « régulière et consistante »<sup>128</sup>. Même certaines BU qui réalisent par ailleurs peu d'animations y participent. Par exemple, à la BU Santé de Lyon 1, qui ne dispose pas d'une place suffisante pour réaliser beaucoup d'animations, la Fête de la science est le temps fort de l'année<sup>129</sup>. L'enquête de l'ADBU révèle par ailleurs qu'une coopération plus poussée que par le passé s'est mise en place, non seulement avec les bibliothèques de lecture publique, mais avec tous les autres acteurs de la vie culturelle. En effet, ces manifestations ne sont pas spécifiques aux bibliothèques, et une coordination est souvent organisée avec d'autres institutions. Ainsi, au Havre, la BU a contacté la BM et le service culturel de l'université pour organiser une action commune dans le cadre du Mois du film documentaire<sup>130</sup>. Cette manifestation, qui a pour but de mettre en valeur autour d'une thématique les collections des bibliothèques, mais aussi celles des archives et des musées, peut donc être l'occasion d'organiser un partenariat entre ces trois types d'établissements. Cette collaboration est d'autant plus intéressante qu'elle est relativement rare ; les musées et les archives ne constituent pas des partenaires privilégiés pour les BU, sauf en cas de proximité géographique : par exemple, le musée d'anatomie de Lyon qui se trouve dans la faculté de médecine, à proximité de la BU Santé.

La Fête de la science, quant à elle, est très suivie par les BU scientifiques, mais aussi par l'ensemble de l'université et par divers acteurs culturels. A La Rochelle, chaque année, les différents services de l'université travaillent en synergie pour proposer différentes manifestations sur une thématique commune<sup>131</sup>. A Aix-Marseille 1, Johann Berti explique que l'antenne régionale de l'association Les Petits débrouillards s'occupe de la coordination entre les différents acteurs culturels marseillais. Elle organise ainsi une réunion au cours de laquelle chacun présente son projet, de manière à donner une cohérence à l'ensemble, puis elle effectue une synthèse qu'elle relaye auprès de la presse. Cette réunion peut être l'occasion pour les différents acteurs de se connaître et de nouer des contacts avec d'autres institutions, auxquelles la BU pourra faire appel par la suite dans le cadre de projets ultérieurs. Raphaëlle Bats, à Lyon 1, comme Elise Anicot, à Lille 2, affirment que ces manifestations nationales constituent bel et bien une occasion de nouer des partenariats qui pourront devenir durables, mais évoquent aussi les manifestations locales, telles que Quais du polar à Lyon ou Thé philo à Lille. Ces événements permettent de construire des projets plus locaux, qui, selon François Férole (Paris 8), ont plus de sens que les grands projets nationaux, et permettent plus encore de tisser des liens avec des partenaires de la même ville.

---

<sup>128</sup> Loc. cit., p 6.

<sup>129</sup> Entretien avec Raphaëlle Bats, le 22 octobre 2009.

<sup>130</sup> Entretien téléphonique avec Mathilde Poulain, le 14 octobre 2009.

<sup>131</sup> Entretien téléphonique avec Karine Montet, le 21 octobre 2009.

## 2. LES ATOUS DU PARTENARIAT

Dans une enquête menée en 1996 par Jean-Pierre Vosgin, il apparaissait que les trois principales motivations des bibliothèques à public spécifique travaillant en partenariat étaient d'« *avoir des ressources supplémentaires* », d'« *aller chercher les publics hors les murs* », et surtout de « *se faire reconnaître comme un acteur dans l'environnement* ». <sup>132</sup>

### 2.1. Augmenter les ressources de la bibliothèque

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, les animations que la BU peut réaliser sans aide extérieure sont en nombre très réduit. En effet, les bibliothécaires n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour réaliser eux-mêmes une conférence ou une exposition sur un sujet pointu. Par conséquent, c'est en premier lieu des compétences dont elle ne dispose pas en interne que la BU recherche chez un partenaire. Ainsi, en créant un partenariat avec un théâtre, la BU fait appel à des comédiens et des techniciens capables de monter et de jouer une pièce de théâtre. En nouant une collaboration avec d'autres professionnels, la BU profite des connaissances et des savoir-faire de ceux-ci. Il s'agit aussi de confronter deux domaines différents, deux façons de penser distinctes, pour « *sortir des chemins balisés, en [...] produisant des réflexes critiques sur ce qui n'est le plus souvent que du prêt-à-porter culturel ou médiatique* » <sup>133</sup>. A l'intérieur d'une même profession également, la confrontation des points de vue et des savoir-faire permet un enrichissement mutuel, ainsi que le souligne Bernard Huchet <sup>134</sup>.

L'apport du partenaire peut aussi résider en un prêt d'œuvres ou de documents. Ainsi, le FRAC de Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis à la disposition de la BU de Nice des œuvres que celle-ci n'aurait pu se permettre d'emprunter autrement, autorisant ainsi l'installation sur la durée d'une exposition de grande qualité. Les partenaires peuvent encore apporter bien d'autres ressources, pour compléter celles dont dispose la BU. Ainsi, les bibliothécaires se plaignent souvent de ne pas avoir assez de temps à accorder à l'action culturelle, qui est effectivement très chronophage. Le recours à des partenaires permet alors de démultiplier les efforts, les deux parties se répartissant le travail. Le problème du manque de budget trouve également une solution satisfaisante dans le partage des frais. En effet, dans de nombreux cas, les animations sont cofinancées, et le recours à des intervenants bénévoles permet de limiter les frais. Les partenaires financiers jouent également un rôle essentiel, puisqu'ils permettent souvent de monter des opérations coûteuses, que les BU ne pourraient mettre en place sans leur aide.

Enfin, les partenaires peuvent fournir des locaux. En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, les BU disposent rarement de lieux dédiés à l'action culturelle, ce qui constitue souvent un frein au développement de celle-ci. Par conséquent, profiter des locaux de son partenaire peut constituer une bonne alternative. Ainsi, le partenariat noué avec un cinéma d'art et d'essai par la BU de Paris 8 a permis de faire diffuser dans une salle de projection les documentaires choisis dans le cadre du Mois du film documentaire. De la sorte, les étudiants ont pu visionner ces films dans les meilleures conditions. De même, la BU a organisé des animations dans le bâtiment de l'UFR de langues, allant ainsi au devant des étudiants <sup>135</sup>. Cependant, les actions hors les murs

<sup>132</sup> Op. cit., p 41.

<sup>133</sup> ETCHETO-THAREL, Nadine. Loc.cit., p 197.

<sup>134</sup> « L'action culturelle et l'action sociale », Loc. cit.

<sup>135</sup> Entretien téléphonique avec François Férole, le 22 octobre 2009.

restent très rares. Parmi les bibliothèques interrogées, seules deux réalisent des animations hors les murs : la BU de Paris 8 et celle de La Rochelle, qui a installé des expositions au restaurant universitaire et à la faculté de droit. En revanche, la formule des expositions itinérantes est beaucoup plus fréquente. Dans ce cas-là, une exposition, le plus souvent réalisée par plusieurs bibliothèques partenaires, est successivement présentée dans chacun de ces établissements. L'animation est donc exportée hors les murs, mais il s'agit moins pour ces bibliothèques d'aller au devant de nouveaux publics que de présenter chacune à leur tour l'exposition à leur public respectif. De même pour les séminaires organisés conjointement par la BIU LSH et la BM de Lyon, répliqués dans les deux établissements<sup>136</sup>, ou des rencontres avec des auteurs qui ont lieu à la BU de Toulouse 1 puis à la librairie Ombres blanches. Lorsque les bibliothèques ont besoin de locaux, elles font en réalité plus souvent appel à l'université, qui prête un amphithéâtre pour l'occasion, qu'à leurs partenaires. La principale raison qui explique ce refus d'exporter leurs manifestations culturelles est la crainte que l'impact positif de ces opérations soit moins fort. En effet, la bibliothèque est dans ce cas moins directement associée à l'événement dans l'esprit des spectateurs que si l'action avait lieu dans l'enceinte de l'établissement. Pour mettre en valeur la bibliothèque, pour l'« animer », il faut que la manifestation ait lieu dans ses locaux, explique ainsi Johann Berti, directeur adjoint du SCD d'Aix-Marseille 1. Une complémentarité est alors à trouver entre des actions hors les murs, qui font découvrir un nouvel aspect de la BU à ceux qui n'ont pas pour habitude de la fréquenter, et les actions dans l'enceinte de la bibliothèque, destinées à faire de celle-ci un lieu de vie.

## 2.2. S'ouvrir à de nouveaux publics

L'indifférence de bon nombre de BU vis-à-vis de l'action culturelle est à considérer au regard de celle des étudiants. En effet, ceux-ci ne constituent pas un public acquis, ainsi que le rappelle Guy Hazzan<sup>137</sup> : une bonne partie ne fréquente pas la BU, et même parmi ceux qui s'y rendent régulièrement, une large majorité ne participe jamais aux activités culturelles proposées. Ainsi, une enquête de public menée en 2007 par la BU de Paris 8 montre que 9 étudiants sur 10 viennent avant tout à la BU pour travailler, tandis que seulement 42,6% sont informés des animations culturelles de la BU et 13,4% y participent<sup>138</sup>. Beaucoup de bibliothécaires interrogés insistent sur la difficulté qu'ils rencontrent à attirer les étudiants à ce type de manifestations. A la BU de Perpignan, la mise en place en 2005 d'un cycle d'animations variées, le cycle RUADE (Rencontres à l'Université Autour De l'Écrit) a été un échec : la faible mobilisation des étudiants a obligé les organisateurs à prendre du recul et à déprogrammer ce qui était prévu pour l'année universitaire 2006-2007<sup>139</sup>. Les animations ont depuis repris, mais l'enthousiasme s'est émoussé. Olivier Fressard, conservateur à Paris 3, auparavant chargé de l'action culturelle à Paris 8, se montre très pessimiste. Seulement quinze à vingt étudiants participaient aux débats qu'il organisait, malgré des thématiques axées sur l'actualité. Ce manque de curiosité des étudiants ne permet pas, selon lui, d'accorder

---

<sup>136</sup> Entretien avec Marianne Pernoo, le 19 octobre 2009.

<sup>137</sup> « Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.

<sup>138</sup> MV2 CONSEIL et UNIVERSITÉ PARIS 8-VINCENNES-SAINT DENIS. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque universitaire de Paris 8 : Pratiques, opinions et satisfaction* [en ligne]. Décembre 2006, 57 p. [consulté le 26 octobre 2009].

URL : < <http://www.bu.univparis8.fr/web/actualites/Enquete%20usagers%20bilan%20mars%202007.pdf> >

<sup>139</sup> Les explications de Claude Greis sur les objectifs et le bilan de ce cycle sont rapportés dans le compte-rendu du sondage de l'ADBU.

beaucoup de place à l'action culturelle dans l'enceinte de la BU, puisqu'elle ne semble pas correspondre aux besoins de ses usagers<sup>140</sup>.

D'où l'idée de s'ouvrir à un nouveau public, extérieur au campus, qui serait plus intéressé par les animations proposées à la bibliothèque. Cet effort pour capter de nouveaux publics s'inscrit dans une politique plus globale d'ouverture des BU à un public autre qu'universitaire, que nous avons déjà mentionnée. Le recours à des partenaires favorise alors cette ouverture. En effet, en plus de son public naturel, la BU peut ainsi toucher le public de son partenaire. A la BU de Lyon 1, bibliothèque scientifique, les responsables du fonds ancien se sont aperçus que celui-ci pouvait intéresser aussi bien des étudiants d'histoire ou de philosophie que des étudiants de sciences. C'est pourquoi ils ont monté une exposition sur les rapports entre la médecine et la philosophie en partenariat avec la BIU LSH de Lyon, bibliothèque de lettres et sciences humaines<sup>141</sup>. La BIU a donc relayé l'événement auprès de son propre public : la visibilité de l'exposition et la communication autour de l'événement ont ainsi été doublées, garantissant de meilleures chances de succès. Le partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence a, quant à lui, permis à la BU d'Aix-Marseille 1 de faire connaître son programme culturel par le biais du site web de la mairie et des affichages publics<sup>142</sup>. A Aix-Marseille 3, c'est en direction des écoles que la BU s'est tournée, organisant régulièrement des visites de classe. En 2006, dans le cadre de la Fête de la science, elle a reçu 400 enfants issus des écoles des quartiers populaires avoisinants, pour des ateliers spectacles et des démonstrations scientifiques<sup>143</sup>. Le partenariat avec ces écoles a ainsi permis à de nombreux enfants issus de milieux défavorisés de s'initier à la science et de découvrir la BU. Or, le public attiré une première fois à la BU est susceptible de revenir, pour participer à d'autres animations mais aussi pour consulter les ressources documentaires. A la BU de Toulouse 1 comme à celle de Bretagne-Sud, on constate qu'un petit public d'habitues revient régulièrement aux diverses manifestations. Ce public est composé de retraités, de familles, de lycéens, d'enseignants, d'un petit nombre d'étudiants et parfois de personnels de l'université qui viennent à titre individuel. A la BU de Bretagne-Sud, il a été constaté par la suite que les étudiants de classes préparatoires, qui fréquentent assidûment les conférences scientifiques organisées par la bibliothèque, ont pris l'habitude de venir travailler à la BU<sup>144</sup>.

Mais s'ouvrir à de nouveaux publics ne signifie pas pour autant négliger le public étudiant, qui reste le premier visé par l'action culturelle en BU. Car, pour Guy Hazzan comme pour bien d'autres bibliothécaires, cette action correspond bel et bien à un besoin des étudiants, même s'ils n'en sont pas toujours conscients. Il s'agit alors de les inciter à découvrir les manifestations de la BU, et de les impliquer. Organiser des animations en partenariat avec d'autres services de l'université est souvent un gage de réussite, puisque la communication sur le campus est doublée, et même souvent pris en charge par le service de communication de l'université. Par ailleurs, les enseignants se sentent plus impliqués. En effet, lorsqu'une BU monte un partenariat avec un UFR ou un laboratoire de recherche, les enseignants-chercheurs qui en font partie relayent plus facilement l'information auprès de leurs étudiants, les incitant à se rendre à la manifestation, voire les y emmenant. A Perpignan, les liens entre les cours et les animations de la BU sont plus forts encore, puisque les poèmes affichés dans le hall lors

<sup>140</sup> Propos rapportés par Emilie Garcia-Guillen dans son mémoire d'étude. Op. cit, p 25.

<sup>141</sup> Entretien avec Raphaëlle Bats, le 22 octobre 2009.

<sup>142</sup> Entretien téléphonique avec Johann Berti, le 3 novembre 2009.

<sup>143</sup> Entretien téléphonique avec Guy Hazzan, le 27 octobre 2009.

<sup>144</sup> Exemple cité par Emilie Garcia-Guillen dans son mémoire. Op. cit, p 24.

du Printemps des Poètes ont servi de support de travail pour les enseignants anglicistes<sup>145</sup>. Les associations étudiantes peuvent aussi jouer un rôle de médiateur, puisque leur participation donne un aspect moins académique à la manifestation, et qu'elles peuvent relayer l'information auprès d'un vaste réseau d'étudiants. Ainsi, la conférence dansée organisée par l'association étudiante Créasac à la BU d'Evry a attiré les amis et connaissances des membres de l'association, et par bouche-à-oreille, de nombreux étudiants peuvent ainsi être tenus au courant des animations organisées<sup>146</sup>. Impliquer des étudiants ou des enseignants dans la conception d'une manifestation constitue dès lors un gage de réussite.

### 2.3. S'insérer dans la vie locale

L'un des principaux buts de l'action culturelle est de faire connaître la BU en dehors du campus. En effet, selon l'enquête menée par la BPI en 1995<sup>147</sup>, l'une des finalités des politiques culturelles en BM est d'intégrer la bibliothèque dans la politique culturelle de la ville et de donner de la bibliothèque une image de dynamisme. Cette finalité est également valable en BU, puisque pour un nombre croissant de bibliothèques universitaires, être visible sur la scène locale apparaît essentiel. C'est même le principal but de l'action culturelle, affirme Mathilde Poulain au Havre. Or, les partenaires constituent un atout précieux pour y parvenir. « *Travailler en partenariat est aujourd'hui l'unique façon de participer au développement de la vie locale* », écrit ainsi Annie Aubert<sup>148</sup>. Le partenariat permet à la bibliothèque « *de se situer vis-à-vis des autres équipements culturels de la commune* », renchérit Nadine Etcheto-Tharel<sup>149</sup>. Ces deux affirmations concernent le partenariat en BM, pour qui le rapport au territoire prend une importance bien plus grande que pour les BU, mais la politique d'ouverture de ces dernières les conduit à adopter une posture qui se rapproche de celle des BM. En se faisant reconnaître comme partenaire potentiel auprès de différentes institutions locales, la BU se positionne en tant qu'acteur culturel ouvert sur le territoire. Cette position est néanmoins difficile à justifier, la BU paraissant moins légitime pour proposer des expositions, des projections de films ou des spectacles qu'un musée, un cinéma ou un théâtre. Elle doit donc se faire reconnaître comme acteur polyvalent, ouvert à différents types d'actions et de partenariats. L'animation a pour but « *d'attirer un public de non-lecteurs en développant une politique de présence et d'insertion dans la vie culturelle de la commune d'implantation* » rappelle Guy Hazzan<sup>150</sup>. « *L'université et, de ce fait, sa bibliothèque sont partie prenante d'un tissu culturel dans lequel elles doivent s'insérer. Personnellement je conteste le schéma de la bibliothèque universitaire fermée sur elle-même, ce Mont Saint-Michel de la culture n'oeuvrant et ne s'ouvrant qu'à son seul public* », renchérit-il. C'est pourquoi l'un des objectifs affichés dans la charte culturelle du Havre est d'« *ouvrir la bibliothèque vers de nouveaux publics et plus généralement vers d'autres territoires (villes, équipements culturels, lycées, monde associatif...)* ». Cette ouverture sur le territoire est plus aisée si le campus occupe une position centrale dans la ville : la BU peut alors plus facilement drainer des publics et se rendre visible aux yeux des institutions locales. Certes, elle risque de souffrir de la concurrence de ces dernières. Mais pour éviter une telle concurrence, une politique de partenariat peut s'avérer bénéfique pour la BU comme pour ses partenaires.

<sup>145</sup> Exemple cité par Emilie Garcia-Guillen dans son mémoire. Op. cit., p 30.

<sup>146</sup> Entretien téléphonique avec Isabelle Bastié, le 14 octobre 2009.

<sup>147</sup> Op cit.

<sup>148</sup> Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n°5, p.86-88.

<sup>149</sup> Loc.cit., p 195.

<sup>150</sup> «Les desseins animés de Saint-Jérôme », Loc. cit.

Les bibliothécaires interrogés confirment que l'image qu'avaient jusque là les acteurs locaux sur la BU a changé à partir du moment où elle s'est fait connaître par une action culturelle, menée en partenariat avec certains de ces acteurs. Ainsi, à Avignon, Isabelle Dimondo affirme que les laboratoires de recherches ont compris que la BU pouvait valoriser leurs travaux, et qu'ils ont rapidement pris l'habitude de la contacter. Elle affirme également que la BU est désormais défendue par la communauté universitaire, qui reconnaît mieux son utilité. A Evry, Isabelle Bastié explique que les élus municipaux, de même que les habitants, ont récemment découvert l'existence de la BU grâce à son activité culturelle, ce qui a mené à un partenariat avec la ville. Pour Karine Montet, à La Rochelle, s'associer à des partenaires est une question de survie quand on est une petite bibliothèque : on ne peut rester enfermé sur soi-même, avec ses petits moyens, sous peine d'être invisible. Il faut toutefois faire attention à équilibrer le partenariat, précise Marianne Pernoo à la BIU LSH de Lyon, dans un souci de pleine visibilité de chaque établissement, même entre partenaires de tailles différentes. Si le partenaire dispose d'une grosse équipe et de moyens de communication performants, la BU risque de ne plus exister par rapport à lui. On touche là aux contraintes et aux risques du partenariat, qu'il ne faut pas négliger.

### 3. LES CONTRAINTES DU PARTENARIAT

Les contraintes sont peu nombreuses au regard des avantages que procure le recours à des partenaires. Néanmoins, il faut signaler que monter un partenariat nécessite d'y consacrer un minimum de moyens internes, et que des intérêts divergents peuvent se faire jour.

#### 3.1. Un minimum de moyens internes indispensable

Monter un partenariat ne se fait pas tout seul, et demande beaucoup plus de temps que la simple location d'une exposition ou la mise en place d'un ciné-club. Les bibliothécaires interrogés insistent beaucoup sur cet aspect chronophage du partenariat. Raphaëlle Bats, chargée de l'action culturelle à Lyon 1, a ainsi passé six mois à démarcher divers partenaires pour constituer le programme culturel de la BU de la Doua, qui rouvre cette année après une longue période de travaux. Marianne Pernoo, chargée de la valorisation à la BIU LSH de Lyon, insiste de même sur tout le travail en amont de la manifestation pour prospecter, aller sur le terrain, tisser méticuleusement des liens avec d'autres institutions, puis les relancer régulièrement.

La recherche de partenaires demande donc énormément de temps et d'énergie, mais aussi un certain nombre de qualités de la part de l'organisateur. En effet, questionnés sur les compétences nécessaires pour mener à bien un partenariat, les bibliothécaires interrogés fournissent une très longue liste. Le sens du dialogue arrive en tête, accompagné de qualités proches : la souplesse et la faculté de conviction, mais aussi la ténacité et la fermeté. Une bonne connaissance du territoire et de l'actualité culturelle leur semble tout aussi indispensable : il faut non seulement connaître les institutions locales pour savoir lesquelles contacter, mais aussi se tenir au courant des manifestations qu'elles organisent, pour pouvoir éventuellement y participer. Un bon sens de la communication, à la fois pour faire connaître la BU et pour solliciter les partenaires, est également requis. L'ouverture d'esprit, la créativité et surtout

l'enthousiasme sont plusieurs fois cités. Enfin, des compétences organisationnelles, administratives et budgétaires paraissent souhaitables.

On le voit, monter des partenariats ne s'improvise pas, et nécessite un personnel formé qui aurait du temps à consacrer au démarchage. Ce personnel doit également, une fois le partenariat noué, être capable de mener à bien une action culturelle. Comme le souligne Mehdi Mokrane, quelques compétences de base pour monter une exposition ou animer un débat permettent « *d'atteindre une forme de polyvalence suffisante pour ne jamais être dans une situation de passivité vis-à-vis du travail des partenaires* »<sup>151</sup>. De même, une solide culture générale lui semble essentielle pour apprécier la qualité et la pertinence des projets proposés.

Au-delà des compétences propres des personnes chargées de l'action culturelle, d'autres types de ressources peuvent s'avérer indispensables. En effet, une bibliothèque ne peut impliquer un partenaire dans un projet si elle n'assure pas un minimum de communication autour de l'événement, et si elle ne valorise pas celui-ci par l'achat de documents (livres et périodiques portant sur la thématique de la manifestation, par exemple). Des dépenses supplémentaires sont donc le plus souvent à prévoir, d'autant plus que dans une grande partie des cas, le coût de l'opération revient pour moitié à la BU. Mais de manière générale, une bibliothèque ne fait pas appel à des partenaires si le projet n'est pas un tant soit peu ambitieux, et des coûts sont dès lors à prévoir.

### **3.2. Des intérêts possiblement divergents**

Les bibliothécaires interrogés citent peu d'exemples de problèmes rencontrés lors de la constitution d'un partenariat. Néanmoins, il faut noter le risque que des intérêts divergents amènent chaque partie à poursuivre des objectifs incompatibles. Ainsi, François Férole, chargé de l'action culturelle à la BU de Paris 8, raconte une expérience de partenariat qui n'a pas abouti avec le département cinéma de l'université : ce dernier souhaitait mettre en place une conférence dans le cadre d'un cours, là où la BU voulait une conférence où les étudiants se rendraient librement dans le cadre de leurs loisirs. Et à Lyon 1, Raphaëlle Bats doit quelquefois rappeler aux partenaires de la BU que l'axe directeur est l'animation scientifique, ce qu'ils ont vite tendance à oublier. Il s'agit là de petits problèmes de cadrage, mais le risque devient bien plus important dès lors que des enjeux politiques ou financiers entrent en ligne de compte. En effet, Marianne Pernoo, à la BIU LSH de Lyon, signale que les partenaires peuvent appartenir à des réseaux qu'on maîtrise mal, et qu'il faut parfois tenir compte de zones d'influence et de susceptibilités. David-Georges Picard, à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, souligne quant à lui qu'il n'existe jamais d'osmose totale entre les partenaires : chaque institution défendant ses propres intérêts, c'est la manière dont on gère les divergences qui permet à un partenariat de fonctionner. Tous les partenaires ne disposant pas des mêmes moyens, ce sont essentiellement les intérêts financiers qui peuvent constituer une source de friction.

La difficulté à se mettre d'accord sur des projets d'intérêts communs et à accorder des cultures différentes se pose de façon tout particulièrement aiguë dans le cas où la bibliothèque fait appel à une entreprise privée. Dans le cas de la sponsoring, l'entreprise poursuit un objectif qui n'est pas le même que celui de la BU, se servant

---

<sup>151</sup> Op. cit., p 73.

d'une manifestation pour faire de la publicité auprès des étudiants. Dans le cas du mécénat, au contraire, l'entreprise ne bénéficie d'aucune contrepartie directe, mais une crainte peut persister quant aux motivations de celle-ci. Se pose alors pour la bibliothèque un problème d'éthique, et l'obligation de définir très clairement le projet avec le partenaire, pour s'accorder avec lui sur les objectifs et les moyens de les atteindre. Se lier à une entreprise privée peut enfin constituer un risque pour l'image de la BU : jusque-là temple de la culture gratuit et accessible à tous, la bibliothèque peut souffrir d'être associée dans les esprits à la recherche de profits et au capitalisme. Par ailleurs, si l'entreprise en question souffre pour une raison ou pour une autre d'un déficit d'image, le problème risque de rejaillir sur celle de la bibliothèque. Toutefois, David-Georges Picard à la BNU de Strasbourg, tout comme Catherine Benguigui au service culturel de La Rochelle ou Fany Declerck à celui de Toulouse 1, n'ont aucune inquiétude à ce sujet. En effet, David-Georges Picard affirme qu'il n'y a pas plus de divergences et de frictions avec un mécène qu'avec une institution publique. Il souligne au contraire à quel point les partenaires privés peuvent constituer un atout pour la bibliothèque : ils permettent ainsi de donner une impulsion, des moyens, l'image d'une bibliothèque dynamique, et favorisent une meilleure insertion dans l'environnement. Fany Declerck, quant à elle, explique qu'aucun partenaire privé ne lui a forcé la main ni fait dévier de ses objectifs. Selon ces trois interlocuteurs, la vigilance reste donc nécessaire, mais il n'y a pas de raison de diaboliser les entreprises privées ou de les craindre plus que d'autres partenaires.

Les BU font donc appel à une mosaïque variée de partenaires, aussi bien dans l'enceinte de l'université qu'à l'extérieur du campus, ce qui leur apporte beaucoup d'avantages et peu d'inconvénients. L'action culturelle permet avant tout une ouverture : vers des partenaires extérieurs, vers la commune, et vers de nouveaux publics. Cette politique d'ouverture, assez récente en BU, montre elle aussi que les bibliothèques universitaires connaissent une évolution, dans laquelle l'action culturelle s'inscrit. Celle-ci étant par ailleurs assez récente pour la plupart des BU, le développement de partenariats est tout nouveau, et reste encore à approfondir. Avec la multiplication des initiatives culturelles et la définition de stratégies, ils sont néanmoins destinés à évoluer, et la recherche de partenaires à se structurer.



### **III. Vers de nouveaux modes de partenariats : pistes et perspectives**

---

#### **1. ORGANISER LE BON DEROULEMENT D'UN PARTENARIAT**

Face à la diversification des partenariats, il devient de plus en plus nécessaire de formaliser les différentes étapes. Nous en avons dégagé six, qui ont toutes leur importance et ne doivent pas être négligées.

##### **1.1. La définition d'une stratégie culturelle**

Avant toute chose, il importe pour la bibliothèque d'avoir défini à l'avance ses objectifs et les grands axes de sa politique culturelle. En effet, pour savoir quel type de partenaire solliciter et à quelles fins, la BU doit avoir préalablement déterminé ce qu'elle attend de lui, ce qu'elle souhaite et ce qu'elle ne souhaite pas. Ces axes et objectifs peuvent être validés dans une charte, ou simplement être informels, mais dans tous les cas ils doivent apparaître très clairement au bibliothécaire chargé de l'action culturelle, comme aux partenaires de la BU. Ainsi, à Aix-Marseille 1, le groupe de travail chargé de réfléchir à la mise en place d'une action culturelle au niveau du SCD s'est demandé si faire de temps en temps de la bibliothèque une simple espace d'accueil pour l'exposition de travaux étudiants correspondait à leur démarche. Il a finalement été décidé que cela pouvait s'envisager, à condition de rester maîtrisé et cadré<sup>152</sup>. La bibliothèque privilégiera les projets dont elle aura partagé la conception ou au moins la construction. Ce parti pris n'est pas le même pour toutes les BU. A Lille 3, par exemple, un espace d'expositions est disponible gratuitement pour une période allant de quinze jours à un mois, et accueille des expositions proposées par des étudiants, enseignants, associations, bibliothèques d'UFR, particuliers extérieurs à l'université, ou encore par le service culturel. La page présentant cette salle sur le site de Lille 3 affirme clairement que la BU est un simple espace d'accueil pour des expositions conçues par d'autres<sup>153</sup>.

La recherche de partenaires oblige donc la BU à déterminer clairement ce qu'elle souhaite faire : quels sont ses objectifs, mais aussi quel est l'axe directeur qu'elle privilégie. En effet, il est plus simple et plus valorisant pour la bibliothèque de défendre un ou plusieurs axes : en restreignant le nombre de partenaires qui correspondent à ces axes, elle saura plus facilement à qui s'adresser, et elle pourra mieux valoriser son projet auprès d'eux si la thématique retenue les concerne plus directement. Ainsi, la BU d'Angers s'est focalisée sur l'exposition d'œuvres d'art contemporain, et a acquis une notoriété dans la ville et même au-delà : son espace d'expositions, Galerie 5, est devenu une fierté pour l'université et le symbole du dynamisme de la BU : la page de présentation de la saison 2009-2010, sur le site web du SCD, affirme ainsi que la Galerie 5 a pris une place importante dans le paysage culturel angevin et fait désormais

---

<sup>152</sup> Réflexion évoquée dans le compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2009, transmis par Johann Berti.

<sup>153</sup> <http://www.univ-lille3.fr/fr/documentation/buc/services/expositions/> Consulté le 21 décembre 2009.

partie des « *lieux qui comptent* »<sup>154</sup>. Le fait que la question des partenariats culturels soit presque toujours abordée en même temps que celle de l'action culturelle dans les chartes documentaires<sup>155</sup> est bien le signe que les deux sont intimement liés : on ne peut déterminer une stratégie culturelle sans se poser la question des partenariats potentiels, sous peine que cette stratégie s'essouffle rapidement, et inversement, on ne peut développer une véritable politique de partenariat culturel si on ne réfléchit pas en amont à ce que l'on attend de ses partenaires.

## 1.2. Le choix du partenaire

Après avoir déterminé les grands axes de l'action culturelle dans laquelle les partenaires viendront s'insérer, il apparaît essentiel de bien étudier son environnement. Dans « Le partenariat : mode d'emploi »<sup>156</sup>, Claudie Tabet insiste ainsi sur la nécessité pour les deux partenaires de bien connaître les forces, moyens, compétences, limites, missions, objectifs et priorités de l'autre partie. Annie Aubert, dans « Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale »<sup>157</sup>, insiste aussi beaucoup sur ce point, conseillant aux bibliothèques qui souhaitent monter un partenariat de faire avant tout une analyse de l'existant, pour déterminer quel partenaire correspond le mieux aux besoins et objectifs du projet. Cette démarche s'effectue lorsque la BU recherche un partenaire en vue d'une action, mais pour toutes les bibliothèques interrogées, les sollicitations ont parfois lieu également dans l'autre sens : le SCD peut être contactée par un partenaire, et dans ce cas elle devra tout particulièrement se renseigner sur celui-ci, afin de connaître ses objectifs et motivations. La bibliothèque pourra alors, en connaissance de cause, accepter ou refuser un partenariat.

Plusieurs critères apparaissent essentiels aux bibliothécaires interrogés. Celui qui est le plus souvent cité est le critère de scientificité, de qualité : la BU doit pouvoir être sûre que son partenaire est sérieux. Les bibliothécaires n'ayant pas les compétences pour aborder certains sujets, c'est le partenaire qui doit pouvoir apporter la légitimité qui leur manque. D'autres critères sont également cités. Tout d'abord, l'animation proposée par le partenaire doit correspondre aux objectifs définis par la BU, ainsi que nous l'avons signalé plus haut. L'animation doit également avoir un rapport avec l'actualité, ou, de façon plus générale, doit correspondre aux préoccupations des étudiants. Enfin, les BU privilégient les partenaires locaux, et compte tenu de la faiblesse des budgets, le coût d'une animation peut aussi avoir son importance. On fera d'ailleurs remarquer que ces deux derniers critères sont liés, puisque faire appel à des partenaires locaux évite des frais de transport.

## 1.3. La définition du projet

Une fois le partenaire choisi, la définition des objectifs du projet est une étape indispensable. Celle-ci doit avoir lieu avec le partenaire, pour s'assurer que les deux

---

<sup>154</sup> [http://bu.univ-angers.fr/expos/rubriques/elements/affiche\\_element.php?ref\\_element=133](http://bu.univ-angers.fr/expos/rubriques/elements/affiche_element.php?ref_element=133) Consulté le 30 décembre 2009.

<sup>155</sup> Sur les six chartes documentaires, dont nous avons parlé en première partie, qui abordent la question de l'action culturelle, deux y consacrent un paragraphe qui est inséré dans la partie concernant les partenaires de la BU (les chartes des BU de La Rochelle et du Maine), et une troisième mentionne les liens privilégiés que la BU entretient avec le service des affaires culturelles (la charte de la BU d'Amiens). Quant aux trois autres chartes (celles de Toulouse 3, de la BIU LSH de Lyon et du Havre, cette dernière abordant par ailleurs la question du partenariat dans sa charte culturelle), elles ne mentionnent que trop rapidement la mission culturelle de la BU pour aborder cette question du partenariat.

<sup>156</sup> Loc cit., p 20.

<sup>157</sup> Loc. cit.

parties s'accordent sur le but de l'action. Cette étape passe par la formulation d'une question « *apparemment superflue et pourtant essentielle* », ainsi que le souligne Nadine Etcheto-Tharel<sup>158</sup> : Qui fait quoi ? Cette question en cache bien d'autres : Qu'est-ce que la BU attend du partenaire? Quelles prestations, à quel coût, pour quel public, selon quelle communication et quelles modalités, dans quels délais? En effet, tous les éléments doivent être abordés en amont, pour éviter toute précipitation de dernière minute et tout flottement au cours de la manifestation. Les objectifs de l'événement doivent paraître clairs à chacun des partenaires, ainsi que leurs tâches respectives. Pour cela, les domaines de compétences de chacun doivent avoir été définis, afin de déterminer ce que chaque partenaire est capable de faire, et comment remédier aux faiblesses de l'autre. Claudie Tabet souligne que la coopération suppose une mise en commun des ressources, une union des forces « *pour éviter l'éparpillement des tâches et l'incohérence* »<sup>159</sup>. Ainsi, le projet doit être préparé ensemble dès le départ, et les partenaires doivent également prévoir à l'avance le déroulement de la phase de préparation, tout comme le déroulement de la manifestation elle-même.

Dans cet objectif, Annie Aubert insiste sur la nécessité d'établir un calendrier et un budget prévisionnels. Pour le budget, la répartition par poste et par partenaire doit être précisée : c'est là que des frictions peuvent apparaître, lorsque le budget n'est pas équitablement réparti entre les partenaires, ou que l'apport financier de l'une des parties n'est pas aussi élevé qu'escompté. C'est pourquoi il est important de fixer clairement les choses dès le début. En ce qui concerne le calendrier, Annie Aubert fait remarquer que le choix des dates n'est pas anodin : il conditionne en partie la réussite du projet, puisque le calendrier des événements doit prendre en compte ceux des différents partenaires, des publics ou encore des événements locaux et nationaux. En effet, mieux vaut éviter de programmer une manifestation en pleine période d'examens, ou au moment des cours. En fonction des universités, certains jours de la semaine seront également préférables. Par exemple, Marcel Marty à Toulouse 1 organise ses rendez-vous culturels en fin de journée, après les cours, tandis qu'à Lyon 1, Raphaëlle Bats préfère programmer des événements les lundis, mardis et jeudis, jours d'affluence sur les campus. Programmer un événement en lien avec une manifestation locale ou nationale peut constituer une bonne opération de communication ; en revanche, si l'animation prévue n'a aucun rapport avec ces manifestations, mieux vaut la décaler. Une fois la date de l'événement programmé, il faudra alors prévoir un calendrier à rebours, spécifiant ce que chaque partenaire aura à faire pour que tout soit prêt à la date fixée.

## 1.4. Le cadre juridique

Annie Aubert, Claudie Tabet et Nadine Etcheto-Tharel soulignent toutes trois qu'il est préférable de mettre par écrit les réponses aux questions préalablement posées. Claudie Tabet propose ainsi d'« *identifier les responsabilités et les niveaux d'exécution des tâches* » sous forme d'une convention ou d'un cahier des charges<sup>160</sup>. Annie Aubert propose plus simplement une note d'intention ou un contrat d'objectifs, qui spécifie les intentions des partenaires, fixe pour chaque action des objectifs à atteindre, propose des critères d'évaluation et établit un plan de financement. Selon elle, il est opportun de mettre par écrit les objectifs même dans le cas d'actions ponctuelles. La rédaction de tels

<sup>158</sup> Loc. cit., p 196.

<sup>159</sup> Loc. cit., p 20.

<sup>160</sup> Loc. cit., p 20.

documents prend du temps, mais « *garantit la qualité du projet et permet d'obtenir plus facilement le soutien des tutelles* », souligne Claudie Tabet.

En réalité, rares sont les partenaires culturels avec lesquels les BU signent des conventions ou des contrats. Dans la majorité des cas, elles se contentent d'échanges de courriers électroniques, voire de la parole donnée. Une convention ne peut être signée que dans le cas d'un partenariat suivi, affirme François Férole à Paris 8 : sa signature est une démarche lourde, qui nécessite un vote en conseil d'administration. Par conséquent, la BU privilégie les relations informelles, ou éventuellement des contrats à la procédure moins lourde qu'une convention. Une convention permet parfois de stabiliser les choses sur le long terme, et entraîne une obligation réciproque sur la durée, explique Marcel Marty à Toulouse 1. L'université a donc signé pour la BU une convention avec la Maison des écrivains, partenaire durable, afin de s'assurer de sa collaboration régulière. En revanche, rien n'est signé avec les autres partenaires, même ceux auxquels la BU fait régulièrement appel. Rares sont les BU où, comme à Angers ou à Lille 2, une convention est systématiquement signée. Si la signature d'un tel document ne doit pas être un passage obligé, pour éviter d'alourdir et de ralentir les démarches, il apparaît néanmoins nécessaire de mettre par écrit les grandes lignes du projet ainsi que la répartition des tâches et l'apport de chaque partenaire, quel que soit sa nature (financier, prêt d'œuvres ou de documents...). On évite de la sorte les risques de flottements sur les détails, voire de conflits.

## 1.5. L'évaluation

Evaluer l'efficacité du partenariat apparaît une étape nécessaire, surtout si l'on envisage une relation suivie. Pour Claudie Tabet comme pour Annie Aubert, elle est incontournable. Cette démarche revient à analyser la façon dont le partenariat s'est déroulé, mais également à évaluer l'impact de la manifestation elle-même. Annie Aubert met en avant deux types d'indicateurs : les indicateurs quantitatifs (nombre de participants, coût de l'action, chiffrage du temps de travail) et les indicateurs qualitatifs (entretiens avec les participants, enquête de satisfaction, livre d'or). Il résulte de nos entretiens que dans la majorité des cas, seule la manifestation est évaluée, de façon très informelle et souvent en l'absence du partenaire. Ainsi, à La Rochelle, les bibliothécaires concernés font le point avec le directeur de la BU et décident entre eux des suites à donner au partenariat. Karine Montet explique qu'en ce qui concerne l'évaluation de la manifestation en elle-même, elle a pris l'habitude de discuter avec le public sans se faire connaître, pour avoir directement des retours sur la manifestation. A Lille 2, des questionnaires sont distribués au public à la sortie des expositions et la fréquentation du ciné-club est chiffrée, mais le partenaire n'est pas associé à cette évaluation<sup>161</sup>.

Seules Mathilde Poulain au Havre et Marianne Pernoo à la BIU LSH de Lyon affirment établir un bilan avec leurs partenaires. Au Havre, l'évaluation fait l'objet d'un document écrit, qui analyse le partenariat notamment sous les angles de l'organisation, de la communication et de la fréquentation du public, de manière à savoir si la BU pourra de nouveau faire appel au même partenaire. A la BIU LSH de Lyon, les partenaires se réunissent pour partager leurs ressentis, et décident des suites à donner à leur collaboration. Raphaëlle Bats à Lyon 1 et Guy Hazzan à Aix-Marseille 3 font toutefois

---

<sup>161</sup> Entretien téléphonique avec Elise Anicot, le 16 octobre 2009.

remarquer que l'échec d'une manifestation n'est pas forcément dû au partenariat. De nombreux éléments peuvent entrer en ligne de compte : une communication insuffisante autour de l'événement, une date fixée au mauvais moment, un thème qui ne rencontre pas l'intérêt du public... L'évaluation est alors nécessaire pour déterminer pourquoi la manifestation n'a pas été couronnée de succès et empêcher que cela ne se reproduise, mais ce n'est pas forcément le partenariat qu'il faut remettre en question.

## 1.6. Assurer la pérennité d'un partenariat

Lorsque le partenariat s'est avéré satisfaisant pour les deux parties, il importe de garder le contact pour maintenir des liens sur la durée. En effet, un partenariat durable est plus confortable et plus sûr qu'un partenariat ponctuel, même si les deux doivent être complémentaires. Un bon moyen de garantir la pérennité d'un partenariat est d'établir une convention dans laquelle les deux parties s'engagent sur la durée : nous l'avons vu avec l'exemple du partenariat entre la BU de Toulouse 1 et la Maison des écrivains, ce type de convention implique des obligations pour chacune des parties, ce qui peut constituer un avantage, mais aussi une contrainte. Dans le cas de partenariats plus ponctuels, il est utile de dresser une liste de contacts, que l'on pourra utiliser en fonction des besoins et que l'on transmettra à son successeur en cas de départ. C'est par exemple ce qu'ont fait Karine Montet à La Rochelle et Raphaëlle Bats à Lyon 1. En effet, si au Havre, Mathilde Poulain affirme croiser régulièrement ses partenaires et n'avoir aucun mal à maintenir le contact, dans de plus grandes villes, les liens sont vite rompus et dépendent beaucoup des personnes en poste. A Evry, Isabelle Bastié affirme ainsi organiser des rencontres régulières avec les principaux partenaires de la BU, pour que chacun se tienne au courant des activités des autres. Il ne suffit donc pas d'avoir lancé un partenariat ; encore faut-il le préserver sur la durée.

## 2. PROFITER DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LA LOI LRU

Depuis 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) encourage les universités à établir des partenariats avec des entreprises privées. Cette ouverture vers le monde du privé constitue une opportunité pour les BU, qui n'ont pas l'habitude de faire appel à ce type de partenaires.

### 2.1. Les dispositifs de la loi et son état de mise en œuvre actuelle

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi LRU ou loi Pécresse, du nom de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, prévoit que d'ici 2013, toutes les universités françaises accèderont à l'autonomie budgétaire. Elles pourront également gérer leurs ressources humaines et leurs biens immobiliers, dont elles pourront désormais être propriétaires. Cette loi s'inscrit dans un contexte particulier : les taux d'échec élevés en premier cycle, le manque de valorisation des diplômes universitaires associé au manque de débouchés, ou encore la mauvaise position des universités françaises dans les classements internationaux, tels que le classement de Shangai, ont convaincu le gouvernement de proposer des mesures qui, selon lui, permettront de « rendre l'université attractive »,

« sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale »<sup>162</sup>. Les principales dispositions de cette loi sont une réorganisation de l'université, et notamment du système de gouvernance, applicable dans un délai d'un an, et un élargissement des compétences, applicables dans un délai de cinq ans. Les universités disposeront par ailleurs d'une subvention supplémentaire de 250 000 euros au moment d'accéder à l'autonomie. Ces dispositions sont assorties d'un certain nombre de mesures, dont l'une concerne le financement de l'université par des fonds privés.

En effet, la loi LRU cherche à renforcer les liens entre l'université et les entreprises, de trois manières différentes. Tout d'abord, deux acteurs du monde économique et social, dont au moins un chef d'entreprise ou un cadre dirigeant, devront siéger au conseil d'administration. Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants, s'il n'existait pas déjà, est ensuite créé, afin de servir d'interface entre les universités et les entreprises pour la recherche de stages et d'un premier emploi. Enfin, la loi « encourage le mécénat en faveur des universités en assouplissant ou en étendant plusieurs régimes de réduction fiscale pour les dons effectués par les entreprises ou les particuliers en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (financement des établissements, des thèses de doctorat, élargissement du dispositif de dation aux versements effectués en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche). »<sup>163</sup> Le recours au mécénat n'est pas une nouveauté : il était déjà prévu par la loi Faure de 1968, et encouragé par la loi Aillagon de 2003. Mais la loi LRU a pour but de renforcer encore ce dispositif en défiscalisant les dons, qu'ils proviennent d'entreprises ou de particuliers.

Pour faire l'interface entre l'université et les entreprises, deux types de fondations ont été créés : les fondations universitaires, sans personnalité morale, et les fondations partenariales, qui au contraire disposent de la personnalité morale, et réunissent les universités et d'autres organismes publics et privés intéressés par leurs activités de formation et de recherche. Ces fondations sont chargées de recueillir des fonds privés, reversés à l'université. Ainsi, l'université de Lyon 1 est la première à avoir créé sa fondation, en février 2007, à laquelle la société Microsoft a versé 180 000 euros en novembre 2007. Créée avant le vote de la loi LRU, cette fondation avait à l'origine le statut d'une fondation d'entreprise. En juin 2008, grâce à la création par la loi LRU de statuts spécifiques pour les universités, elle est devenue une fondation partenariale, dont les membres fondateurs sont, outre l'université, les entreprises Sanofi Pasteur, la Banque Populaire Loire et Lyonnais, Ezus Lyon et Arkema<sup>164</sup>. D'autres fondations ont par la suite été créées, telles que les deux fondations universitaires de Paris 9, les fondations Dauphine et Condorcet Paris Dauphine (cette dernière étant présidée par un chef d'entreprise), créées respectivement en 2008 et 2009. On peut également citer, parmi d'autres, les fondations universitaires de Bretagne Sud et de Poitiers.

L'application de la loi LRU est progressive, de manière à laisser le temps à toutes les universités de s'y préparer. Ainsi, dix-huit universités ont accédé au 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux

---

<sup>162</sup> « Pourquoi la réforme de l'université », page du site dédié aux réformes de l'université créé par le ministère : <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/-pourquoi-la-reforme-de-l-universite-.html> Consulté le 20 décembre 2009.

<sup>163</sup> « Des partenariats renforcés et des ressources diversifiées », page du site dédié aux réformes de l'université créé par le ministère : [http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/-principales-dispositions-de-la-loi-.html?artpage=5#outil\\_sommaire\\_7](http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/-principales-dispositions-de-la-loi-.html?artpage=5#outil_sommaire_7) Consulté le 20 décembre 2009.

<sup>164</sup> [http://www.univ-lyon1.fr/62064178/0/fiche\\_document/&RH=ACCUEIL](http://www.univ-lyon1.fr/62064178/0/fiche_document/&RH=ACCUEIL) Consulté le 30 décembre 2009. Voir aussi le site de la fondation : <http://www.lyon1fondation.org/> Consulté le 30 décembre 2009.

compétences élargies en matière de gestion du budget et des ressources humaines<sup>165</sup>. Elles seront suivies le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par dix-neuf autres universités<sup>166</sup>, ainsi que par les universités de technologie de Belfort-Montbéliard et de Compiègne, et par les deux ENS de Lyon. Enfin, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutes les universités devront être autonomes.

## 2.2. Les partenariats avec des entreprises privées

Les BU ne sont touchées qu'indirectement par les dispositifs concernant les financements privés. En effet, aucune mesure ne les implique directement, mais dans un contexte où les universités cherchent activement des fonds privés, les BU peuvent être tentées de faire de même. Et si elles ne disposent pas du temps nécessaire pour lever des fonds elles-mêmes, elles peuvent désormais faire appel aux fondations. Par exemple, le premier projet financé par la fondation de Lyon 1 est le projet Bibliotech, concernant la rénovation de la bibliothèque scientifique de Lyon 1, sur le campus de la Doua. Les dons des entreprises en nature, qui équivalent à environ 112 000 euros, ont contribué à réaménager la bibliothèque. Ainsi, l'entreprise LDLC.com a fourni 120 postes informatiques, la société EO-EDPS a mis à disposition un plan interactif à l'usage des malvoyants, et la société CIMIS a fourni du matériel informatique pour ces mêmes malvoyants<sup>167</sup>. Cependant, la loi LRU est encore très récente, et toutes les universités ne se sont pas encore dotées de fondations. Par conséquent, il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions sur l'impact de cette loi. Les entretiens que nous avons menés nous permettent toutefois de souligner quelques éléments.

Tout d'abord, nous n'avons pu trouver aucun exemple de mécénat dans le cadre de l'action culturelle en BU. Nous n'avons pu interroger que seize BU sur ce point<sup>168</sup>, mais étant donné qu'elles figurent parmi les plus actives sur le plan culturel, il nous semble raisonnable de penser que de tels exemples de mécénat doivent être excessivement rares en BU, voire inexistant. Cette absence de recours à des mécènes n'est pas propre au domaine de l'action culturelle. En effet, les BU ne font pratiquement pas appel à des financements privés, et l'exemple de Lyon 1 est pratiquement le seul cas de mécénat en BU. Les bibliothèques universitaires ne sont d'ailleurs pas les seules à se passer du mécénat : en dehors des très grands établissements tels que la BnF ou la BNU de Strasbourg, pratiquement aucune bibliothèque française n'a eu recours à des financements privés. On trouve quelques rares exemples en bibliothèque municipale. Ainsi, l'achat ou la conservation des fonds anciens, très coûteux, est quelquefois l'occasion de lancer un appel aux mécènes : c'est par exemple ce qu'ont fait la BM de Grenoble pour l'achat du journal de Stendhal en 2006 et la BM de Compiègne avec l'opération « Adopter un livre », visant à rechercher des financements pour la restauration des fonds anciens<sup>169</sup>. De même, l'université Lyon 1 recherche actuellement des financements privés pour ses collections patrimoniales.

<sup>165</sup> Il s'agit des universités d'Aix-Marseille 2, de Cergy-Pontoise, de Clermont-Ferrand 1, de Corse, de Limoges, de Lyon 1, de Paris-Est-Marne-la-Vallée, de Montpellier 1, de Mulhouse, de Nancy 1, de Paris 5, de Paris 6, de Paris 7, de La Rochelle, de Saint-Étienne, de Strasbourg, de Toulouse 1 et enfin l'université de technologie de Troyes.

<sup>166</sup> Les universités d'Aix-Marseille 3, Besançon, Bordeaux 1, Bordeaux 2, Brest, Clermont-Ferrand 2, Lille 2, Littoral Côte d'Opale, Lyon 3, Metz, Montpellier 2, Nice, Paris 2, Paris 11, Paris 12, Toulouse 3, Tours, Valenciennes et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

<sup>167</sup> [http://www.lyon1fondation.org/news\\_detail.php?id=16](http://www.lyon1fondation.org/news_detail.php?id=16) Consulté le 30 décembre 2009.

<sup>168</sup> Les treize mentionnées dans l'annexe 1 ainsi que la BULAC, la BSG et la BCIU de Clermont-Ferrand, interrogées spécifiquement sur ce point.

<sup>169</sup> Exemples cités par Isabelle Suchel-Mercier dans « Mécénat culturel et patrimoine écrit », *BBF*, 2009, n° 2, p. 113-114. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 21 décembre 2009

En revanche, dans le cadre de l'action culturelle, les seuls exemples de mécénat que nous ayons pu trouver concernent les deux bibliothèques nationales : la BnF et la BNU de Strasbourg. Ainsi, David-Georges Picard explique que la BNU commence depuis quelques années à rechercher des mécènes, et qu'une collaboration s'est d'ores et déjà mise en place avec le Crédit mutuel, qui a participé financièrement à l'élaboration de manifestations culturelles. A la BnF, le recours au mécénat est plus ancien et de nombreuses entreprises financent l'action culturelle. Une rubrique est d'ailleurs spécifiquement dédiée au mécénat sur son site web<sup>170</sup>. La liste des mécènes de la BnF<sup>171</sup> indique ainsi que l'entreprise Natixis a financé la restauration et l'exposition des Globes de Coronelli et que le Champagne Louis Roederer participe régulièrement depuis 2003 à des expositions, tandis que d'autres mécènes tels que France Loisirs, Fujifilm ou Generali ont permis la mise en place de diverses animations : l'exposition « Goncourt » en 2003 pour France Loisirs, l'exposition « Pour une photographie engagée » en 2006 pour Fujifilm, et l'exposition « Michaux et Segalen » en 1999 pour Generali.

Plusieurs raisons expliquent que très peu de bibliothèques en France aient recours au mécénat, comme le révèlent nos entretiens. Tout d'abord, les bibliothécaires interrogés expliquent que la collaboration avec les entreprises n'est pas dans la culture des bibliothèques françaises. C'est ce qu'affirment notamment Johann Berti à Aix-Marseille 1 et François Férole à Paris 8. Les bibliothécaires ne pensent pas spontanément à faire appel aux entreprises : peu sont ceux qui disent y avoir vraiment réfléchi. Pour Elise Anicot à Lille 2 comme pour Marcel Marty à Toulouse 1, ce n'est pas à l'ordre du jour. L'action culturelle est encore trop récente en BU pour être reconnue et pour que les bibliothécaires se tournent vers des partenaires privés, explique Guy Hazzan à Aix-Marseille 3. De même, la Galerie 5 de la BU d'Angers n'a ouvert qu'il y a deux ans, et il est donc trop tôt pour qu'elle puisse intéresser des mécènes, affirme Lucie Plessis.

Dans quelques réponses, transparaît la crainte que la BU se compromette en s'alliant à des entreprises. Raphaëlle Bats, à Lyon 1, explique ainsi qu'elle ne souhaite pas établir de partenariats avec de grosses entreprises étrangères à la culture. Elle craint qu'une telle démarche l'entraîne dans une spirale la poussant à dépenser toujours plus d'argent, alors que selon elle, il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup pour réaliser des animations de qualité. C'est ce qu'elle essaye de prouver en mettant en place une programmation riche et variée, avec un budget de 7000 euros par an, communication comprise : expositions de peinture ou de dessin, conférences, débats, lectures, spectacles de danse ou encore projections de films<sup>172</sup>. Johann Berti, à Aix-Marseille 1, souligne quant à lui que si par la suite, il décide de faire appel à des mécènes, il lui faudra rester prudent, et bien délimiter les contours et les objectifs du partenariat. De même, Karine Montet, à La Rochelle, estime que les entreprises peuvent donner un coup de pouce à l'action culturelle, mais que l'animation ne doit pas être assujettie à de tels partenariats. Elle insiste aussi sur la nécessité de bien choisir l'entreprise partenaire, pour s'assurer que celle-ci n'interférera pas dans les choix de la bibliothèque.

D'autres difficultés sont mentionnées : rechercher des mécènes demande énormément de temps, explique François Férole (Paris 8) ; sans un solide réseau, les chances de succès sont minces, affirme Mathilde Poulain (Le Havre), qui fait par ailleurs remarquer que les

<sup>170</sup> <http://www.bnf.fr/pages/mecenat/accueil.htm> Consulté le 21 décembre 2009.

<sup>171</sup> <http://www.bnf.fr/pages/mecenat/mecenes.htm> Consulté le 21 décembre 2009.

<sup>172</sup> [http://portaildoc.univ-lyon1.fr/75057046/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=1181648877293](http://portaildoc.univ-lyon1.fr/75057046/0/fiche___pagelibre/&RH=1181648877293) Consulté le 30 décembre 2009.

procédures pour s'associer à une entreprise sont lourdes. En effet, cela nécessite de faire intervenir l'université, et donc de parvenir à sensibiliser cette dernière. Faire appel à la fondation de l'université ne semble pas vraiment envisageable dans un premier temps : la BU n'est pas sa priorité, assure Karine Montet (La Rochelle). Se dessine en filigrane une dernière raison que les bibliothécaires n'avouent qu'à demi-mot : les BU ne sont pas assez visibles pour attirer des mécènes. C'est pourquoi de nombreux bibliothécaires se découragent avant même d'essayer, persuadés qu'ils n'ont aucune chance de convaincre une entreprise.

Toutefois, la plupart des bibliothécaires interrogés ne se montrent pas fermés à la question. Ainsi, à Aix-Marseille 1, le groupe de travail sur l'action culturelle n'y a pas encore réfléchi, mais Johann Berti pense que faire appel à des partenaires privés pourrait être envisageable. La BIU LSH de Lyon, quant à elle, a déjà commencé à y songer, même si rien de concret n'est encore ressorti de ces réflexions. Marianne Pernoo estime d'ailleurs que la loi LRU incitera fortement les BU à prendre cette voie. De même, Karine Montet (La Rochelle) pense qu'une évolution est probable dans les années à venir, et elle ne s'interdit pas elle-même de faire appel à des mécènes. Il faudra du temps, affirme Marcel Marty (Toulouse 1) : ce type de partenariat n'est pas pour demain. Quant à Lucie Plessis (Angers), elle estime que la loi LRU ne changera rien, et que les BU doivent plutôt miser sur la reconnaissance de leurs activités culturelles au niveau local, voire national.

Cependant, il nous semble que les BU pourraient plus facilement attirer des mécènes en s'alliant aux autres services de l'université, et notamment au service culturel, plutôt qu'en agissant isolément. Les services culturels ont d'ailleurs déjà commencé à s'ouvrir au mécénat. La recherche de financements privés est ainsi l'un des deux gros chantiers sur lequel travaille l'Espace culture de Lille 1 en ce moment<sup>173</sup>. Le Toulouse Art Breaker est également en pleine recherche de financements, d'autant plus que le service culturel est tout récent. Il a déjà réussi à convaincre plusieurs mécènes, dont Tisséo, l'entreprise de transports en commun toulousains<sup>174</sup>. A La Rochelle, la loi LRU n'a pas encore eu d'impact, mais Catherine Benguigui, directrice de l'Espace culture, affirme que si ce n'est pour l'instant pas sa priorité, rien ne pourra empêcher que des partenariats avec des entreprises se mettent en place. Elle y est d'ailleurs favorable, et n'a aucune crainte à ce propos. Quant au service culturel de Paris 8, il n'a pas attendu la loi LRU pour rechercher des sponsors, parmi lesquels France Télécom. On rappellera néanmoins la différence entre sponsors et mécènes : les premiers attendent clairement un retour en termes de publicité, tandis que les seconds n'attendent pas de contrepartie directe. A Paris 8, le recours à des sponsors existe depuis dix ans déjà ; Marie-José Merchez souligne néanmoins la difficulté que rencontre le service à se faire reconnaître. Les services culturels connaissent donc le même problème de manque de visibilité et de reconnaissance, mais ils parviennent néanmoins à convaincre des entreprises de soutenir leurs projets.

Un deuxième exemple nous incite à penser que l'action culturelle en bibliothèque est susceptible d'intéresser les entreprises : le cas des bibliothèques à l'étranger, et notamment dans les pays anglo-saxons, où les partenariats avec les entreprises sont beaucoup plus fréquents et beaucoup mieux acceptés. Dans une conférence donnée à un

<sup>173</sup> Entretien téléphonique avec Jacques Lescuyer, le 23 octobre 2009.

<sup>174</sup> Entretien téléphonique avec Fany Declerck, le 9 décembre 2009.

congrès satellite de celui de l'IFLA<sup>175</sup> à Turin en août 2009<sup>176</sup>, Christine Rooney-Browne présente ainsi l'expérience des bibliothèques britanniques. Elle explique que face aux réductions de budget dus à la récession, les BU de Grande-Bretagne recherchent de nouvelles sources de revenus, parmi lesquels le recours à des sponsors. Notamment, Christine Rooney-Browne prend l'exemple des festivals du livre organisés par des bibliothèques, et explique que ceux-ci ont pris de l'importance et ont gagné en qualité grâce à leur sponsorisation par des partenaires privés : « *In recent years public library book festivals have gotten bigger and better, thanks in part to funding and support from external partners which have, in many cases secured their future. Sponsorship of book festivals has been an area of considerable growth within the library sector.* »<sup>177</sup> Elle cite ainsi les exemples du Library of Congress National Book Festival, qui se tient à Washington et est sponsorisé par les entreprises Target et AT&T, et le Aye Write Book Festival, à Glasgow, sponsorisé par la banque Bank of Scotland. A défaut de mécènes désintéressés, le recours à des sponsors peut donc être une alternative pour les BU françaises, à condition de bien en mesurer les conséquences.

### 3. DEVELOPPER ET FEDERER LES PARTENARIATS

Que les partenaires soient privés ou publics, qu'il s'agisse de services de l'université, d'associations ou d'institutions culturelles, le plus difficile est d'établir un contact avec eux et de se positionner comme acteur culturel sérieux. Quelques pistes pour développer le partenariat en BU sont à étudier.

#### 3.1. Former les responsables de l'action culturelle

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, organiser une action en partenariat ne s'improvise pas : cela nécessite de nombreuses compétences et qualités, telles que le sens du dialogue et de la communication, et des capacités organisationnelles, administratives et budgétaires. Pour acquérir et développer ces compétences, une formation spécifique est essentielle. En effet, à mesure que l'action culturelle se développe en BU, les projets deviennent plus ambitieux et donc souvent complexes, impliquant parfois plusieurs partenaires simultanément. Pour être capable de gérer de tels projets et de mettre en place une programmation culturelle étoffée, il est indispensable que les bibliothécaires chargés de l'action culturelle aient été formés. Différents types de formations sont possibles. Il peut tout d'abord s'agir d'un enseignement inclus dans la formation initiale. Ainsi, l'enssib propose une option « Action culturelle », facultative et d'une durée de deux jours, durant la formation des conservateurs. Des formations continues sur le même thème sont également proposées par différents organismes, l'enssib ou des centres régionaux de formation (Médiat ou Médiadix, par exemple). Toutefois, les formations sur l'action culturelle sont souvent orientées vers les bibliothécaires territoriaux. Ainsi le stage proposé par Médiat en février 2009 : « Fonder le projet d'une bibliothèque sur celui d'un territoire »<sup>178</sup>. La

<sup>175</sup> International Federation of Library Associations and Institutions.

<sup>176</sup> "Public libraries as impartial spaces in the 21st century : possible, plausible, desirable?". Conférence réécoutable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.slideshare.net/libraryofcongress/public-libraries-as-impartial-spaces-in-the-21st-century-ifla-2009> Consulté le 21 décembre 2009.

<sup>177</sup> Traduction : « Au cours de ces dernières années, les festivals du livre organisés par les bibliothèques publiques ont pris de l'importance et ont gagné en qualité, grâce aux financements et au soutien de partenaires extérieurs qui ont, dans de nombreux cas, garanti leur avenir. La sponsorisation de festivals du livre a pris énormément d'ampleur dans le secteur des bibliothèques. »

<sup>178</sup> [http://mediat.upmf-grenoble.fr/1232103700246/0/fiche\\_actualite/&RH=MEDIATFR\\_STAGE9](http://mediat.upmf-grenoble.fr/1232103700246/0/fiche_actualite/&RH=MEDIATFR_STAGE9) Consulté le 23 décembre 2009.

question de l'action culturelle y est abordée, mais le stage est spécifiquement orienté vers les personnels des bibliothèques des collectivités territoriales. Or, comme nous l'avons vu, les partenaires et les enjeux de l'action culturelle ne sont pas les mêmes en BU et en BM. De même, l'enssib propose en formation continue « L'action culturelle en bibliothèque territoriale », prévue en juin 2010, mais il n'existe pas son pendant pour les bibliothèques universitaires<sup>179</sup>.

Pourtant, les bibliothécaires interrogés n'expliquent pas leur manque de formation par l'absence de stages adaptés. En effet, Mathilde Poulain au Havre dit manquer de temps, Isabelle Bastié à Evry explique qu'elle n'occupe ce poste que temporairement, jusqu'à ce que le poste de responsable des services aux publics soit pourvu, et Marianne Pernoo à la BIU LSH de Lyon souligne que l'action culturelle n'est pas sa principale mission. Parmi les treize personnes interrogées qui travaillent en BU, seule Elise Anicot à Lille 2 a reçu une formation spécifique. Pourtant, Mathilde Poulain, Marianne Pernoo ou encore Karine Montet estiment que cela serait nécessaire. Karine Montet, documentaliste de formation travaillant aujourd'hui à la BU de La Rochelle, et n'ayant aucune expérience antérieure dans le domaine de l'action culturelle, en ressent tout particulièrement le manque. Car ce qui, dans une grande partie des cas, contrebalance le manque de formation, est l'expérience antérieure. En effet, plus de 60% des bibliothécaires interrogés avaient déjà une expérience dans le domaine de l'action culturelle. Par exemple, Marcel Marty (Toulouse 1) a travaillé dans des instituts culturels à l'étranger, Johann Berti (Aix-Marseille 1), François Férole (Paris 8), Laurence Bourget-Messin (Lyon 3) et Mathilde Poulain (Le Havre) ont débuté dans des bibliothèques territoriales, et Lucie Plessis tenait sa propre galerie d'art contemporain avant de s'occuper de la Galerie 5 à Angers.

Apprendre sur le terrain est encore la meilleure manière d'apprendre, mais cela ne suffit pas, comme en témoignent les expériences de Mathilde Poulain et de Marianne Pernoo. Une formation reste nécessaire, ne serait-ce que pour comprendre les spécificités de l'action culturelle en BU. Mettre en place des formations adressées aux personnels de BU est donc une piste pour favoriser le développement de l'action culturelle dans ce type d'établissement. Le contexte d'émergence d'une telle activité dans un nombre croissant de BU semble d'ailleurs particulièrement propice.

## 3.2. Trouver des partenaires et des relais

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, avoir une bonne perception de son environnement constitue l'une des premières étapes dans la constitution d'un partenariat. Il faut ainsi connaître les différents services et composantes de l'université, mais aussi les institutions et entreprises locales, pour pouvoir discerner lesquels pourraient être des partenaires. Se faire connaître d'eux apparaît indispensable. Lorsque la BU a un projet de manifestation, le plus simple est de prendre directement contact avec eux. Il est alors préférable que le projet soit clair et déjà en partie construit, inséré dans une programmation plus large qui le valorisera. Par ailleurs, il est plus sûr de faire appel à un partenaire très en amont de la manifestation, pour des questions d'organisation et des contraintes de calendrier. Le recours au partenariat nécessite donc de prévoir très à l'avance les différentes manifestations, et favorise la mise en place d'une programmation culturelle sur plusieurs mois, voire sur un an, plus attirante pour

<sup>179</sup> <http://www.enssib.fr/offre-de-formation/fiche-du-stage-de-formation-continue-105> Consulté le 23 décembre 2009.

les partenaires comme pour le public qu'une succession d'animations hétéroclites annoncées au jour le jour. Mieux vaut chercher à varier les partenaires. En effet, les thématiques et les points de vue seront plus divers, ce qui permettra une programmation plus riche, et la BU se fera connaître et reconnaître par un plus grand nombre d'institutions. Etablir un carnet d'adresses étoffé facilitera la recherche ultérieure de partenaires, et permettra aussi de transmettre au plus grand nombre sa programmation. Ainsi, à Aix-Marseille 1, Johann Berti explique que la BU envoie son programme culturel par mail à tout son carnet d'adresses, et notamment à ses différents partenaires.

Une autre manière de se faire connaître consiste à trouver des relais, qui parleront de la BU autour d'eux, et notamment à d'éventuels partenaires. Les premiers de ces relais sont les enseignants-chercheurs, intermédiaires entre la BU et les autres services et composantes de l'université. A Lyon 1, par exemple, Raphaëlle Bats a quelquefois recours à leurs conseils lorsqu'elle s'interroge sur le choix d'un partenaire. Les enseignants peuvent également, dans l'autre sens, inciter des laboratoires de recherche ou des UFR à solliciter la BU pour mettre en valeur leurs travaux. C'est par exemple ce qui commence à se faire à la BU d'Avignon<sup>180</sup>. C'est pourquoi il est essentiel d'impliquer les enseignants dans l'action culturelle, en les associant à la conception d'une animation, comme cela se fait à Lyon 1, ou en construisant des liens entre les animations et les enseignements, comme c'est le cas à Perpignan<sup>181</sup>.

Des liens sont à créer avec d'autres types de relais : les responsables des universités ou des administrations locales, par exemple. Ceux-ci peuvent aider à faire connaître la BU au niveau du campus ou de la ville, et inciter d'autres services ou institutions à travailler en partenariat avec elle, notamment lors des manifestations locales ou nationales, souvent coordonnées par les responsables de l'université ou les services municipaux. Le service communication de l'université apparaît, quant à lui, incontournable, puisqu'il permet de diffuser la programmation de la BU. Dans le même ordre d'idée et de façon plus large, enfin, les médias constituent des relais efficaces, pour faire connaître une action spécifique mais aussi, plus simplement, pour faire connaître la BU.

Il est important de faire savoir que la BU organise des manifestations culturelles, pour que les partenaires potentiels pensent à la solliciter. En effet, assurer une veille pour repérer les partenaires et les initiatives dans lesquelles s'insérer est une démarche indispensable, mais elle ne peut suffire. Faute de temps pour assurer cette veille et prendre des contacts, il est important pour la BU de provoquer les sollicitations. Pour cela, il faut faire connaître son action, mais aussi faire connaître le fonctionnement de la BU et les démarches à effectuer. « *Vous souhaitez participer ?* » propose ainsi la BU d'Evry sur son site web, dans la rubrique « La politique d'animation culturelle », donnant alors l'adresse mail de la personne à contacter et expliquant les démarches à suivre<sup>182</sup>. « *Vous souhaitez exposer au SCD ?* », demande de même le SCD de Lille 2 sur son site, détaillant les conditions à respecter<sup>183</sup>. Dans ces deux cas, la BU est plutôt considérée comme espace d'accueil pour une animation déjà prête, mais de telles rubriques ont au moins le mérite de donner le nom de la personne à contacter et de montrer que la BU est ouverte aux sollicitations extérieures. Des rubriques plus spécifiquement destinées au partenariat, voire au mécénat, pourraient être envisagées,

<sup>180</sup> Entretien téléphonique avec Isabelle Dimondo, le 16 novembre 2009.

<sup>181</sup> Voir plus haut l'exemple des poèmes exposés dans la bibliothèque, qui servent de supports de cours aux enseignants anglicistes.

<sup>182</sup> <http://www.biblio.univ-evry.fr/index.php?id=12> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>183</sup> <http://www.scd.univ-lille2.fr/masc/default.asp?INSTANCE=EXPLOITATION> Consulté le 23 décembre 2009.

sur le modèle des appels à projets de la BnF, par exemple, qui décrivent les projets nécessitant des financements et décrivent les contreparties que le mécène peut espérer. Certes, les BU ont moins d'atouts que la BnF pour attirer des mécènes, mais les grandes BIU LSH, telles que Cujas, La Sorbonne ou Sainte-Geneviève, pourraient jouer de leur renommée pour réunir des financements privés. Les BU de province, quant à elles, pourraient convaincre les entreprises locales. En effet, un sondage de l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial) a révélé que 73% des actions de mécénat sont engagées par des petites et moyennes entreprises, et que 65% des mécènes interviennent dans la région dans laquelle ils sont implantés<sup>184</sup>. Un guide des démarches à effectuer et des précautions à prendre pour monter des partenariats avec des entreprises pourrait être rédigé, à l'usage des BU comme des bibliothèques publiques, par des professionnels de la BnF ou de la BNU de Strasbourg, afin de permettre à tous de s'approprier cette approche nouvelle.

Créer une rubrique présentant ses partenaires actuels, tel que le font déjà Cujas, la BULAC ou la BDIC, constitue déjà une première étape pour attirer des partenaires, privés ou non, surtout si l'apport de chacun d'entre eux est détaillé. Mettre en avant le rôle des partenaires dans la description de la manifestation en est une autre. Par exemple, sur le site de Paris 8, les partenaires auxquels la BU a fait appel sont mentionnés juste en dessous de l'intitulé de la manifestation<sup>185</sup>, alors que dans la plupart des cas, ils sont relégués tout en bas, après la présentation de l'événement, voire totalement absents. La BNU de Strasbourg, quant à elle, remercie ses partenaires financiers pour leur soutien<sup>186</sup>, et propose des liens qui renvoient aux sites de ses partenaires<sup>187</sup>. Mettre en valeur ses partenaires passés est ainsi un bon moyen, non seulement de les remercier, mais aussi d'inciter d'autres partenaires potentiels à solliciter la bibliothèque.

### 3.3. Mettre son action en valeur

Mettre son action en valeur et la faire connaître, tout simplement, est enfin la meilleure manière d'attirer des partenaires. Il existe pour cela plusieurs moyens. Par une bonne communication autour de l'événement, tout d'abord : affiches, marque-pages, tracts, disséminés sur le campus mais aussi à l'extérieur. Dans l'enceinte de la bibliothèque, des panneaux visibles, clairs et de préférence colorés doivent indiquer la manifestation ou prévenir qu'elle aura bientôt lieu. Donner un nom générique à un type de manifestation peut améliorer la communication autour de l'événement et être valorisant : facile à retenir, il montre que ces manifestations ont lieu régulièrement, et qu'il ne s'agit donc pas d'un événement isolé. On peut ainsi citer les Causeries de Paris 13, les Lundis de la BULAC, ou encore les Mercredis de la science et les Jeudis du patrimoine à la BCIU de Clermont-Ferrand.

Enfin, l'action doit être mise en valeur sur le web, par le biais du site internet de la bibliothèque ou d'un blog. Beaucoup de BU se contentent de signaler les événements sur la page d'accueil ou dans la rubrique actualités au moment où ils se déroulent, ou quelques jours avant qu'ils n'aient lieu. Il est néanmoins plus valorisant de proposer une rubrique spécifiquement dédiée à l'action culturelle. Ainsi, le SCD de Bordeaux 1

<sup>184</sup> Chiffres cités par Isabelle Suchel-Mercier, Loc. cit.

<sup>185</sup> [http://www.bu.univ-paris8.fr/web/actualites/archives\\_actualites.php?logo=13](http://www.bu.univ-paris8.fr/web/actualites/archives_actualites.php?logo=13) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>186</sup> <http://www.bnu.fr/BNU/FR/Activit%C3%A9s/Actualit%C3%A9s/Actus/Ens+Infinitum.htm> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>187</sup> <http://www.bnu.fr/BNU/FR/A+propos/Nos+partenaires/> Consulté le 23 décembre 2009.

propose une rubrique « Anim@ », très visible à gauche de l'écran, qui se décompose en trois sous-rubriques : expositions, rencontres et lectures<sup>188</sup>. Chacune d'entre elles présente les animations en cours et à venir, avec le plus souvent une affiche et une courte présentation. Ainsi, la programmation apparaît clairement. De même, à Toulouse 1, une rubrique « Vie culturelle » présente les actualités culturelles, et trois sous-rubriques rappellent les animations passées : conférences/recontres littéraires, séminaires/colloques et expositions<sup>189</sup>. Si l'on clique par exemple sur « conférences/recontres littéraires », la liste des thématiques annuelles depuis dix ans s'affiche, illustrées d'une photographie ou d'un dessin. En cliquant sur ces thématiques, s'ouvre une nouvelle page présentant le thème du cycle de conférences/recontres, le programme détaillé et les différents partenaires auxquels la BU a eu recours, le tout étant souvent illustré de l'affiche qui a servi de support de communication. Cette présentation claire, mettant en avant la cohérence des différentes animations, permet de souligner le dynamisme de la bibliothèque et de donner envie à de nouveaux partenaires de participer. Qu'elle s'intitule encore « Evénements », comme sur le site de la BU de Cergy, « Les rendez-vous de la BU », à Evry, « Agenda culturel », à la Réunion, ou « Action culturelle » en Savoie, ce type de rubrique permet de mettre en avant l'activité de la BU et de donner d'elle une image très positive, surtout si les manifestations font l'objet d'une présentation étoffée et illustrée, voire enrichie d'éléments extérieurs : archives des conférences en ligne, à Lyon 3 ou à Cujas, ou des enregistrements sonores, des vidéos et des textes associés à l'exposition à Angers.

Les expositions virtuelles sont également un moyen parfois utilisé de valoriser une exposition matérielle, le plus souvent passée. On en trouve ainsi sur les sites de Lyon 1 et de Paris 12. Par exemple, les expositions « De l'anatomie à l'acupuncture, histoires de l'enseignement médical » et « D'un pôle à l'autre », qui se sont tenues respectivement en novembre-décembre 2008 et octobre 2007 à la BU Santé, sont présentées sous forme virtuelle sur le site du SCD de Lyon 1 : ces expositions connaissent ainsi une seconde vie, et le site pourra s'enrichir sur plusieurs années jusqu'à proposer un vaste choix d'expositions, très valorisant pour la bibliothèque<sup>190</sup>. La publication d'un catalogue, qu'il soit sous forme papier ou virtuelle, est une autre forme de valorisation qui se rapproche de l'exposition virtuelle. A Aix-Marseille 3 par exemple, les expositions donnent systématiquement lieu à un catalogue. Pour Guy Hazzan, laisser une trace écrite de l'événement est en effet très important. A la BIU LSH de Lyon, le catalogue est décliné sous forme virtuelle. Ainsi, pour l'exposition « Mexicana : regard croisés sur l'Ancien Mexique », présentée à la bibliothèque début 2009, le catalogue imprimé en avril 2009 est téléchargeable en ligne<sup>191</sup>. En revanche, sur le site de la BIU LSH de Lyon comme dans une grande partie des cas, les rubriques dédiées à l'action culturelle ne présentent que les manifestations passées et en cours. Rares sont les BU qui, telles Lyon 1<sup>192</sup> ou La Rochelle<sup>193</sup>, présentent une programmation trimestrielle ou annuelle : montrer que l'on se projette en avant donne pourtant une meilleure image aux partenaires comme au public.

<sup>188</sup> <http://www.bu.u-bordeaux1.fr/site/anima.php> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>189</sup> [http://www.univ-tlse1.fr/46893461/0/fiche\\_pagelibre/&RH=FR\\_03&RF=FR\\_05-06](http://www.univ-tlse1.fr/46893461/0/fiche_pagelibre/&RH=FR_03&RF=FR_05-06) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>190</sup> [http://portaildoc.univ-lyon1.fr/75100498/0/fiche\\_pagelibre/&RH=1181648877293](http://portaildoc.univ-lyon1.fr/75100498/0/fiche_pagelibre/&RH=1181648877293) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>191</sup> [http://biu.ens-lsh.fr/23348145/0/fiche\\_pagelibre/&RH=BIUINTERNET090000?RF=BIUINTERNET-080000](http://biu.ens-lsh.fr/23348145/0/fiche_pagelibre/&RH=BIUINTERNET090000?RF=BIUINTERNET-080000) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>192</sup> [http://portaildoc.univ-lyon1.fr/75057046/0/fiche\\_pagelibre/&RH=1181648877293](http://portaildoc.univ-lyon1.fr/75057046/0/fiche_pagelibre/&RH=1181648877293) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>193</sup> <http://www.univ-larochelle.fr/Agenda-culturel.html> Consulté le 23 décembre 2009.

Une autre manière de mettre son action en valeur sur le web est de tenir un blog. Ainsi, les BU d'Angers, de Bretagne occidentale et de Reims tiennent un blog, qui concerne l'ensemble des actualités de la bibliothèque. On peut par exemple accéder au blog d'Angers, le Bua'bloc, en cliquant sur l'onglet « blog » depuis le site du SCD d'Angers. Le blog propose alors une liste de mots-clefs, parmi lesquels « Galerie 5 ». Cette entrée recense l'ensemble des billets se rapportant à la galerie, qui racontent au jour le jour le déroulement des vernissages, le montage des expositions, et présente les animations à venir. Le billet du 14 septembre 2009 annonce ainsi une « *prometteuse rentrée pour la Galerie 5* », et en rappelle les objectifs : « *enrichir un lieu de savoir et de culture - votre BU - d'une nouvelle facette – l'art contemporain - puis soutenir la création artistique en proposant aux artistes un lieu et une aide logistique, le public angevin, étudiants ou non, bénéficiant au final d'une programmation éclectique de qualité.* »<sup>194</sup> De même, le Buboblog du SCD de Bretagne occidentale propose le mot-clef « exposition »<sup>195</sup>, et Le Quotidien de Robert, blog du SCD de Reims, propose un accès direct aux billets concernant le thème « animation »<sup>196</sup>. Quant à l'université Paris 3, elle a créé un blog spécifiquement dédié aux lectures bilingues, organisées par l'UFR de langues et se déroulant dans les différentes bibliothèques de l'université<sup>197</sup>. Toutefois, la mise en valeur sera plus efficace si le blog vient seulement compléter la présentation des animations sur le site web, et non la remplacer complètement, comme c'est le cas pour le SCD de Bretagne occidentale. Le risque est que le blog soit moins consulté, puisque le site est souvent consulté pour des questions pratiques (horaires d'ouverture, plan d'accès...) : les animations risquent alors d'être moins visibles.

Cependant, les bibliothèques n'ont pas toujours toute latitude pour gérer leur site web : beaucoup ne disposent que de quelques pages intégrées au site de l'université, et parfois ne peuvent même pas les organiser à leur guise. Ainsi, le SCD de Paris-Est Marne-la-Vallée ne peut modifier que les pages « actualités » de la bibliothèque<sup>198</sup>. Créer un blog, dont la bibliothèque est entièrement responsable, constitue alors un moyen détourné de mettre en valeur certaines informations que le SCD veut privilégier, dont l'action culturelle peut faire partie. Peu de SCD ont déjà créé un blog, mais les bibliothèques cherchent de plus en plus à avoir la main sur leur site web. Le SCD de Paris-Est Marne-la-Vallée pourra bientôt gérer plus librement le contenu de ses pages web, avec l'implantation d'un nouveau site. Toutefois, on fera remarquer qu'à quelques exceptions près, les bibliothèques dynamiques sur le plan culturel sont aussi celles qui savent le mieux mettre leurs manifestations en valeur. Peut-être cela s'explique-t-il par le fait que leur action est bien reconnue au niveau de l'université, qui comprend la nécessité de la mettre en valeur, ou peut-être le SCD éprouve-t-il plus le besoin de se battre pour offrir de meilleures chances de succès aux manifestations qu'il organise. Par exemple, le site web de la BU de La Rochelle, intégré à celui de l'université, est peu développé. Hormis la page de présentation de la bibliothèque, il ne propose en effet que quatre rubriques peu fournies, mais l'une d'entre elles, la rubrique « événements », est réservée aux actualités et à l'action culturelle<sup>199</sup>. La programmation annuelle est ainsi présentée de façon très claire. Elle n'est pas enrichie d'affiches, d'expositions virtuelles ou de fichiers vidéo, que la bibliothèque ne peut manifestement pas ajouter sur le site, très

<sup>194</sup> <http://bu.univ-angers.fr/blog/?tag=galerie-5> Consulté le 20 décembre 2009.

<sup>195</sup> <http://buboblog.univ-brest.fr/tag/exposition/> Consulté le 20 décembre 2009.

<sup>196</sup> <http://burobertdesorbon.univ-reims.fr/?tag=animation> Consulté le 20 décembre 2009.

<sup>197</sup> <http://autresvoix.blogspot.com/> Consulté le 20 décembre 2009.

<sup>198</sup> Remarque d'Emilie Bettega, responsable des services aux publics au SCD de Paris-Est Marne la Vallée.

<sup>199</sup> <http://www.univ-larochelle.fr/-Bibliotheque-.html> Consulté le 30 décembre 2009.

pauvre en éléments visuels, mais la BU a quand même réussi à mettre en avant son action.

Ces différents exemples montrent qu'il existe plusieurs formes de valorisation, qui se complètent et ne se substituent pas. Plus la bibliothèque fera d'effort pour mettre son action en valeur, plus elle donnera une image dynamique qui rejaillira sur sa fréquentation et sa reconnaissance par les autres institutions locales. Or, les partenaires auront plus facilement tendance à s'associer à une bibliothèque active, de même que les partenaires privés seront plus tentés d'investir dans une BU qui propose de nombreux projets et rallie un public nombreux. Mettre en valeur son action est donc presque aussi important que de réaliser des animations.

## Conclusion

---

Les bibliothèques universitaires ont récemment pris conscience des enjeux de l'action culturelle : une évolution est en cours, mais elle prendra sans doute du temps. Le recours au partenariat s'avère un atout indispensable pour le développement de cette action. En faisant appel à des partenaires variés, la BU s'ouvre sur les territoires, évitant un repli préjudiciable sur le campus, et s'impose comme acteur culturel à part entière. Ces partenaires sont probablement encore destinés à se multiplier. Il serait intéressant, d'ici quelques années, d'étudier l'impact de la loi LRU à plus long terme. Nul ne peut encore savoir si les bibliothèques surmonteront leurs réticences à s'associer à des entreprises, et accepteront de profiter de l'opportunité que cette loi constitue. Leur sort dépendra aussi de celui de l'université : les BU pourraient profiter des partenariats développés par cette dernière, à condition que celle-ci intègre le SCD dans le cadre d'un management de projet décloisonné entre les services. L'autonomie et la réorganisation de l'université ouvrent de nouvelles perspectives, et les SCD vont devoir s'imposer pour se faire une place dans cette nouvelle organisation. Ils le pourront d'autant mieux si leur action culturelle leur confère la reconnaissance des différents services de l'université et de ses dirigeants.

Un autre facteur d'évolution, dont l'impact sera également intéressant à mesurer dans quelques années, est constitué par les travaux de la commission Culture et Université. Le rapport de celle-ci, qui sera publié début 2010, tiendra-t-il vraiment compte des BU ? Quelles seront ses propositions, et surtout ses conséquences ? Cette commission constitue une chance pour les BU : puisque le ministère s'intéresse de près au développement de la culture à l'université, elles pourront plus facilement demander des crédits dédiés à l'action culturelle. Les contrats quadriennaux, qui dans le cadre de la loi LRU fixeront des objectifs précis à atteindre et préciseront les moyens financiers nécessaires pour y parvenir, seront un enjeu déterminant pour la politique culturelle des SCD.

Nous n'avons pu étudier dans le détail l'action culturelle dans les bibliothèques des pays étrangers. Une enquête portant sur ce point spécifique permettrait de comparer leur situation avec celle des bibliothèques françaises, et de s'inspirer de leurs réalisations. Certes, tout ne peut pas être directement transposé : les bibliothèques américaines, par exemple, disposent d'un budget incomparable avec celui des bibliothèques françaises, et les campus constituent aux Etats-Unis de véritables centres nerveux de la vie culturelle locale, où la bibliothèque peut plus facilement drainer les foules, ce qui est rarement le cas en France. Mais certaines initiatives, telles que le recours aux sponsors, méritent d'être étudiées, et peut-être transposées.

Toutefois, obtenir des financements privés n'est pas une obligation, et une bibliothèque peut parfaitement développer une action culturelle de qualité sans dépenser beaucoup. Ainsi que le disait Paul Valéry à propos d'une exposition littéraire qu'il avait monté en collaboration avec Julien Cain à la BnF en 1938, « *il est bien connu que de forts beaux résultats se sont déclarés dans les conditions les plus restreintes, et nous savons que*

*l'intelligence, la volonté, une certaine passion de bien faire accomplissent parfois pour l'amour de quelque œuvre ce que la magnificence des installations et l'importance des ressources ne parvient pas toujours à obtenir.* »<sup>200</sup> Comme Benoît Lecoq le soulignait déjà en 1998<sup>201</sup>, prétexter un manque de budget pour expliquer l'absence d'animations est donc faire preuve de mauvaise foi. Le fait qu'un grand écrivain tel que Paul Valéry se soit associé à un bibliothécaire pour réaliser une exposition dès 1938 signifie par ailleurs qu'il a reconnu la bibliothèque comme légitime pour réaliser des animations. Or, les bibliothèques publiques ne sont pas les seules à bénéficier d'une telle légitimité : au contraire, grâce à leur partenariat avec des laboratoires de recherche, notamment, les BU sont mieux placées encore pour réaliser des animations qui présentent les dernières avancées de la recherche.

C'est grâce aux partenariats qu'elle construit que la BU trouve une légitimité à son action culturelle : mettant en avant les travaux des chercheurs, elle contribue au rayonnement de l'université et de la recherche, et rend vivant tout le savoir contenu dans ses collections ; tissant des liens entre les disciplines, y compris des disciplines non enseignées à l'université, elle apporte aux étudiants une culture générale qui leur fait souvent défaut ; nouant des partenariats avec des institutions très diverses, elle se présente comme un acteur culturel incontournable, centre de la vie intellectuelle. L'ouverture au grand public ne doit pas la déstabiliser : s'inspirer du fonctionnement des bibliothèques publiques ne signifie pas faire la même chose qu'elles, et il est essentiel pour les BU de conserver leurs spécificités : c'est en proposant, à côté des traditionnelles conférences, des animations innovantes et créatives, et en définissant une stratégie culturelle claire en lien avec leurs missions, que les BU pourront faire valoir leur originalité.

---

<sup>200</sup> « Préface », *Ebauche et premiers éléments d'un musée de la littérature*, présentés sous la direction de Julien Cain. Paris : Editions Denoël, 1938, p VI.

<sup>201</sup> Op. cit.

## Bibliographie

---

### Articles :

*Arabesques*, avril-mai-juin 2008, n° 50. Dossier : Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire. Montpellier : ABES.

AROT, Dominique, La coopération des bibliothèques en France, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n°2, 2003. p 5-12.

AUBERT, Annie. Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n°5, p 86-88.

BRIAND, Gérard et RÉTALI, Patrick-Jacques. Animation autour du livre à l'Université. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 1, p 54-58.

DAMIEN, Robert. Quel sens pour l'action culturelle en bibliothèque ? [en ligne]. *Journées d'étude de l'ADBDP (Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt)*. Agen, 12, 13 et 14 novembre 2002. Organisateur : Didier Guilbaud (Indre-et-Loire). Publié le 15 août 2005.

URL : <http://www.adbdp.asso.fr/Quel-sens-pour-l-action-culturelle> Consulté le 21 juillet 2009.

DOURY-BONNET, Juliette. L'action culturelle en bibliothèque. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, t. 51, n° 1, p 96-97.

DUJARDIN, Brigitte et JULIEN, Madeleine. Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique ? La bibliothèque de l'Université de Paris 8. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 5, p 66-70.

HAZZAN, Guy. Haute curiosité et lectures infinies : culture générale et bibliothèques universitaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 1, p 56-61.

HAZZAN, Guy. Les desseins animés de Saint-Jérôme. La politique d'animation à la section sciences de la BIU d'Aix-Marseille. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n° 5, p 402-406.

LIEBER, Claudine. Aventurières ou pionnières... Les bibliothèques conjuguant lecture publique et lecture universitaire poursuivent-elles une utopie ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, t. 51, n° 2, p 55-61.

SUCHEL-MERCIER, Isabelle. Mécénat culturel et patrimoine écrit. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009, n°2, p 113-114. [en ligne] URL : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0113-010> > Consulté le 21 décembre 2009

## **Littérature grise :**

BARDEAUX, Carine. *Développer une programmation culturelle à l'Université de Reims*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire : dossier d'aide à la décision. Villeurbanne : ENSSIB, 2002. 366 p.

BELVÈZE, Damien. *L'animation en bibliothèque en France et au Québec*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2004. 116p.

BERTI, Johann. *Objectifs et moyens d'une politique d'animation en bibliothèque universitaire : une réflexion à partir de l'exemple de la BU des sciences de Saint-Jérôme, à Marseille*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2002. 60 p.

CLAERR, Thierry. *Partenariat et valorisation des fonds à la Bibliothèque de l'Institut de France*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne, ENSSIB, 1999.

GARCIA-GUILLEN, Emilie. *L'action culturelle en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne, ENSSIB, 2009. 72 p.

MARTIN, Isabelle. *Le développement de l'action culturelle au CADIST des sciences de la terre de la bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire : gestion de projet. Villeurbanne, ENSSIB, 2002. 47 p.

MOKRANE, Mehdi. *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle : l'exemple du réseau des Bibliothèques Municipales de Grenoble*. Mémoire d'études, diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne, ENSSIB, 2007. 106 p.

THIRIET, Mathilde. *La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques : Villeurbanne, ENSSIB, 2004. 72 p.

## **Monographies :**

*Animation et bibliothèques. Journées d'étude organisées par l'École Nationale Supérieure des Bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1985. ISBN 2-85-037-020-6. 78 p.

AROT, Dominique. *Les Partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2002. 366 p. ISBN 2-910227-47-2.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (Éditeur scientifique). *Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? : synthèse du colloque organisé par la Bibliothèque publique d'information, au Centre Georges-Pompidou, les 3 et 4 avril 1995*. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1996. 125 p. ISBN 2-84246-005-7.

CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1998. 214 p. ISBN 978-2-7654-0958-8.

DINCLAUX, Marie et VOSGIN, Jean-Pierre (dir.). *Partenariats et bibliothèques : domaines culturel et international*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998. 120 p. ISBN 2-911185-03-x.

HUCHET, Bernard et PAYEN Emmanuelle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Nouv. éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008. 319 p. ISBN 978-2-7654-0958-8.

SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Editions du cercle de la librairie, 2008. 315 p. ISBN 978-2-7654-0952-6.

URFALINO Philippe. *L'invention de la politique culturelle*. Paris : Hachette, 2004, 427p.

### **Enquêtes :**

AGENCE RHONE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION (ARALD), DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), et al.; étude rédigée par Bertrand CALENGE, avec la collaboration de Marine MANOHA. *Les Bibliothèques municipales en Rhône-Alpes, des acteurs culturels au service de la population*. Annecy : ARALD, 2006.

MV2 CONSEIL et UNIVERSITÉ PARIS 8-VINCENNES-SAINT DENIS. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque universitaire de Paris 8 : Pratiques, opinions et satisfaction* [en ligne]. Décembre 2006, 57 p.

<http://www.bu.univparis8.fr/web/actualites/Enquete%20usagers%20bilan%20mars%20007.pdf> Consulté le 26 octobre 2009.

PECHENART, Jean. *Compte-rendu du sondage ADBU Action culturelle en BU* [en ligne]. 30 avril 2007. 24 p. [http://www.adbu.fr/article.php3?id\\_article=331](http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=331) Consulté le 21 juillet 2009.

### **Conférence :**

“Public libraries as impartial spaces in the 21th century : possible, plausible, desirable?”. Conférence écoutable en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.slideshare.net/libraryofdigress/public-libraries-as-impartial-spaces-in-the-21st-century-ifla-2009> Consulté le 21 décembre 2009.

## **Rapports d'activité :**

Rapport d'activité du SCD de Saint-Quentin-en-Yvelines, 2007

[http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche\\_\\_pagelibre/&RH=1176794637756?RF=1176794708563](http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche__pagelibre/&RH=1176794637756?RF=1176794708563) Consulté le 20 novembre 2009.

Rapport d'activité du SCD d'Aix-Marseille 3, 2004

[http://flora.univ-cezanne.fr/pub\\_aix/fr/download/BU-Rapport-annuel-2004.pdf](http://flora.univ-cezanne.fr/pub_aix/fr/download/BU-Rapport-annuel-2004.pdf) Consulté le 20 novembre 2009.

## **Chartes documentaires :**

BIU LSH de Lyon

[http://biu.ens-lsh.fr/92045451/0/fiche\\_\\_pagelibre/&RH=BIUINTERNET-080000&RF=BIUINTERNET-080105](http://biu.ens-lsh.fr/92045451/0/fiche__pagelibre/&RH=BIUINTERNET-080000&RF=BIUINTERNET-080105) Consulté le 15 octobre 2009.

SCD de La Rochelle

[http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/Charte\\_Documentaire.pdf](http://www.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/Charte_Documentaire.pdf) Consulté le 15 octobre 2009.

SCD du Mans

<http://scd.univ-lemans.fr/information/i-page.htm> Consulté le 15 octobre 2009.

SCD du Littoral Côte d'Opale

<http://www-bulco.univ-littoral.fr/userfiles/Ulco%20-%20Charte%20documentaire%202006.pdf> Consulté le 15 octobre 2009.

SCD de Paris 12

<http://bibliotheque.u-pec.fr/presentation/politique-documentaire/> Consulté le 15 octobre 2009.

SCD de Picardie

<http://www.bu.u-picardie.fr/> Consulté le 15 octobre 2009.

SCD de Toulouse 3

[http://www.scd.ups-tlse.fr/scd/scd\\_presentation.php?page=ssmenu2](http://www.scd.ups-tlse.fr/scd/scd_presentation.php?page=ssmenu2) Consulté le 15 octobre 2009.

## **Contrats quadriennaux :**

Université de Cergy-Pontoise

[http://www.u-cergy.fr/IMG/contrat\\_quadri\\_web.pdf](http://www.u-cergy.fr/IMG/contrat_quadri_web.pdf) Consulté le 14 octobre 2009.

Université de Nice

<http://portail.unice.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/2007-2008/Contrat%20quadriennal.PDF> Consulté le 14 octobre 2009.

Université d'Evry-Val d'Essonne

[http://www.univ-evry.fr/modules/resources/download/default/Universite/presentation%20generale/contrat\\_quadriennal.pdf](http://www.univ-evry.fr/modules/resources/download/default/Universite/presentation%20generale/contrat_quadriennal.pdf) Consulté le 14 octobre 2009.

Université d'Aix-Marseille 1

[http://www.univ-provence.fr/Local/up/dir/docpublics/contrat\\_AM1.pdf](http://www.univ-provence.fr/Local/up/dir/docpublics/contrat_AM1.pdf) Consulté le 14 octobre 2009.

Université d'Orléans

[http://www.univ-orleans.fr/presentation/contrat\\_etablissement\\_2008-2011.pdf](http://www.univ-orleans.fr/presentation/contrat_etablissement_2008-2011.pdf) Consulté le 14 octobre 2009.

Université de Franche-Comté

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/presentation/ufc---presentation---contrat-quadriennal-173.html> Consulté le 14 octobre 2009.

Université de Caen Basse-Normandie

<http://www.unicaen.fr/universite/pdf/contrat-quadriennal.pdf> Consulté le 14 octobre 2009.

Université de Haute-Alsace

<http://www.uha.fr/presentation> Consulté le 14 octobre 2009.

Université de Lille 1

[http://www.univ-lille1.fr/digitalAssets/3/3093\\_ProjetEtablissement20102013.pdf](http://www.univ-lille1.fr/digitalAssets/3/3093_ProjetEtablissement20102013.pdf) Consulté le 14 octobre 2009.

## **Webographie :**

SCD de Lille 2

<http://wwwscd.univ-lille2.fr/> Consulté le 3 septembre 2009.

BU d'Evry Val d'Essonne

<http://www.biblio.univ-evry.fr/> Consulté le 3 septembre 2009.

SCD de Lyon 1

[http://portaildoc.univ-lyon1.fr/48902734/0/fiche\\_pagelibre/&RH=](http://portaildoc.univ-lyon1.fr/48902734/0/fiche_pagelibre/&RH=) Consulté le 3 septembre 2009.

SCD d'Aix-Marseille 1

<http://www.univ-provence.fr/gsite/document.php?project=scd> Consulté le 3 septembre 2009.

SCD de Lyon 3

<http://scd.univ-lyon3.fr/> Consulté le 3 septembre 2009.

SCD d'Avignon

<http://www.bu.univ-avignon.fr/cda/> Consulté le 3 septembre 2009.

SCD de Paris 8

<http://www.bu.univ-paris8.fr/web/> Consulté le 3 septembre 2009.

SCD d'Aix-Marseille 3

<http://flora.univ-cezanne.fr/flora/servlet/LoginServlet> Consulté le 3 septembre 2009.

SCD de Toulouse 1

[http://www.univ-tlse1.fr/46947430/0/fiche\\_\\_pagelibre/](http://www.univ-tlse1.fr/46947430/0/fiche__pagelibre/) Consulté le 3 septembre 2009.

BU de La Rochelle

<http://www.univ-larochelle.fr/-Bibliotheque-.html> Consulté le 3 septembre 2009.

BIU LSH de Lyon

[http://biu.ens-lsh.fr/32066545/0/fiche\\_\\_pagelibre/&RH=BIUINTERNET&RF=BIUINTERNET09000](http://biu.ens-lsh.fr/32066545/0/fiche__pagelibre/&RH=BIUINTERNET&RF=BIUINTERNET09000)  
0 Consulté le 3 septembre 2009.

SCD du Havre

[http://ship.univ-lehavre.fr/uPortal/Initialize?uP\\_reload\\_layout=true&uP\\_tparam=props](http://ship.univ-lehavre.fr/uPortal/Initialize?uP_reload_layout=true&uP_tparam=props)  
Consulté le 3 septembre 2009.

SCD d'Angers

<http://bu.univ-angers.fr/> Consulté le 3 septembre 2009.

BNU de Strasbourg

<http://www.bnu.fr/BNU/FR#> Consulté le 3 septembre 2009.

Service culturel de Toulouse 1 (Toulouse Art Breaker)

[http://www.univ-tlse1.fr/08198284/0/fiche\\_\\_pagelibre/&RH=espace-etudiant&RF=Cult](http://www.univ-tlse1.fr/08198284/0/fiche__pagelibre/&RH=espace-etudiant&RF=Cult) Consulté le 27 décembre 2009.

Service Action culturelle et artistique de Paris 8

[http://www.univ-paris8.fr/article.php3?id\\_article=190](http://www.univ-paris8.fr/article.php3?id_article=190) Consulté le 30 décembre 2009.

Service culturel de La Rochelle

<http://www.univ-larochelle.fr/Espace-Culture.html> Consulté le 30 décembre 2009.

Service culturel de Lille 1

[http://www.univ-lille1.fr/laculture/Espace\\_Culture](http://www.univ-lille1.fr/laculture/Espace_Culture) Consulté le 27 décembre 2009.

## **Table des annexes**

---

<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES.....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CHARTE CULTURELLE.....</b>	<b>80</b>
<b>ANNEXE 4 : GRILLE RECAPITULATIVE DES ACTIVITES CULTURELLES EN BU.....</b>	<b>85</b>

# **Annexe 1 : Liste des personnes interrogées**

## Bibliothèques universitaires :

- Elise Anicot, bibliothécaire adjointe spécialisée, chargée des périodiques, des DVD et de l'action culturelle au SCD de Lille 2.
- Isabelle Bastié, bibliothécaire, chargée de l'animation à la BU d'Evry Val d'Essonne.
- Raphaëlle Bats, conservateur, chargée de la communication et de la valorisation au SCD de Lyon 1.
- Johann Berti, directeur adjoint du SCD d'Aix-Marseille 1, chargé de la communication, de l'action culturelle et de l'évaluation.
- Laurence Bourget-Messin, conservateur, responsable du pôle lettres, langues et sciences humaines au SCD de Lyon 3.
- Isabelle Dimondo, directrice du SCD d'Avignon et membre de la commission Culture et Université.
- François Férole, bibliothécaire, chargé de l'animation, de la communication et des acquisitions en littérature du XXe siècle au SCD de Paris 8.
- Guy Hazzan, ancien directeur du SCD d'Aix-Marseille 3.
- Marcel Marty, conservateur en chef, directeur de la BU de l'Arsenal, Toulouse 1.
- Karine Montet, technicienne de recherche et de formation, chargée de l'action culturelle à la BU de La Rochelle.
- Marianne Pernoo, conservateur en chef, chargée de la valorisation des collections, des relations avec la recherche et des acquisitions en latin-grec à la BIU LSH de Lyon.
- Mathilde Poulain, conservateur, chargée des services aux publics au SCD du Havre.
- Lucie Plessis, contractuelle, chargée de l'animation culturelle du SCD d'Angers.

## Services culturels des universités :

- Catherine Benguigui, directrice de l'Espace culture à l'université de La Rochelle.
- Fany Declerck, directrice du Toulouse Art Breaker à l'université de Toulouse 1.
- Jacques Lescuyer, directeur de l'Espace culture à l'université de Lille 1.
- Marie-José Merchez, chargée des relations publiques du service d'action culturelle et artistique de Paris 8.

## Autre :

- David-Georges Picard, conservateur, chargé de l'action culturelle, des relations internationales et de la communication externe à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

## **Annexe 2 : Grille d'entretien**

### **ENTRETIENS AVEC LES BIBLIOTHECAIRES**

#### **Les personnes chargées de l'action culturelle :**

- Depuis combien de temps le SCD a-t-il développé son action culturelle ? Combien de personnes en sont chargées ? Est-ce qu'elles ont d'autres tâches qui leur sont confiées ? Estimez-vous que vous avez le temps de vous consacrer à l'animation culturelle ?
- Aviez-vous de l'expérience dans le domaine de l'action culturelle ? Avez-vous reçu une formation spécifique ? Si oui, laquelle ? Si non, estimez-vous qu'une formation serait nécessaire ? En avez-vous demandé une ? Quelles sont d'après vous les connaissances et compétences particulières à développer pour monter des partenariats ?
- Y avait-il déjà quelqu'un qui s'occupait de l'action culturelle avant vous ? Si oui, vous a-t-elle transmis ses contacts avec des partenaires ? Les avez-vous gardés, avez-vous créé d'autres partenariats ?

#### **Les animations :**

- Quels types d'animations réalisez-vous ? A quelle fréquence ?
- Définissez-vous par écrit chaque année des projets culturels ? Y a-t-il une charte évoquant l'animation culturelle ? Fait-elle mention des partenaires éventuels ?
- A quel public s'adressent vos manifestations ? Uniquement aux étudiants ? Est-ce que ceux-ci sont demandeurs d'animations ?
- Participez-vous à des manifestations nationales telles que La Fête de la science, Le Mois du film documentaire, etc ? Est-ce pour vous un moment privilégié pour développer des partenariats ?
- Est-ce que l'Etat vous incite à développer votre action culturelle ? Par le biais des contrats quadriennaux, par exemple ? Si oui, est-ce que ces textes évoquent concrètement les moyens mis en place pour développer cette action ?

## **Les locaux :**

- La BU dispose-t-elle d'un lieu spécifique pour l'action culturelle ? Si non, où ont lieu les animations ?
- Y a-t-il des animations hors les murs ? Dans ce cas, où et avec quels partenaires ?
- Pour les BU en construction : la problématique de l'action culturelle a-t-elle été pensée au moment de la construction de la BU ?

## **Le budget :**

- Disposez-vous d'un budget spécifique pour les animations ? Si oui, de combien ? Si non, comment faites-vous ? Ce budget a-t-il évolué ?
- La contrainte budgétaire influence-t-elle la recherche de partenaires et la forme des animations ? Si oui, de quelle manière ?

## **Les partenaires :**

- Pourriez-vous définir le partenariat ?
- Avez-vous recours à des partenaires pour organiser les animations ? Souvent ? Lesquels ? Est-ce qu'il s'agit de partenariats durables ?
- Pourquoi ? Qu'apporte selon vous le partenariat ?
- Comment recherchez-vous des partenaires ? Est-ce que ce sont parfois eux qui vous sollicitent ?
- Avez-vous des archives en ligne ? Est-ce que cela incite des partenaires à s'adresser à vous ?
- Sur quels critères choisissez-vous vos partenaires ?
- Est-ce que vous signez une convention ou un contrat avec eux ?
- Est-ce que le service culturel de votre université fait partie de vos partenaires (s'il y existe un service culturel) ? Avez-vous des liens privilégiés avec lui ? Si oui, en quoi ? Si non, pourquoi ?
- Réalisez-vous des évaluations de vos partenariats ? Qui s'en occupe et de quelle manière ?
- Quelles sont d'après vous les contraintes du partenariat ? Avez-vous déjà été confronté à des problèmes ?

- Envisagez-vous d'autres partenariats dans les années à venir ? Quelles sont vos perspectives ?
- Avez-vous déjà conclu un accord de partenariat avec des entreprises ? Si oui, sous quelle forme ? Comment cela s'est-il passé ? Si non, pourquoi ? Avez-vous l'intention de les solliciter par la suite ? Envisagez-vous de vous adresser à la fondation de votre université (s'il en existe une) ?

## **ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES DE SERVICES CULTURELS**

### **Le contexte:**

- Depuis combien de temps l'université a-t-elle développé son action culturelle ? Combien de personnes votre service emploie-t-il ?
- Quels types d'animations réalisez-vous ? A quelle fréquence ?
- Est-ce que l'Etat vous incite à développer votre action culturelle? Par le biais des contrats quadriennaux ?
- Votre service dispose-t-il d'un lieu spécifique pour son action ? Si non, où ont lieu les animations ? Y a-t-il des animations hors les murs ?
- Quel est votre budget ? A-t-il évolué ?
- La contrainte budgétaire influence-t-elle la recherche de partenaires et la forme des animations ? Si oui, de quelle manière ?

### **Les partenaires :**

- Avez-vous recours à des partenaires pour organiser les animations ? Souvent ? Lesquels ? Vos partenariats sont-ils durables ?
- Est-ce que la BU fait partie de vos partenaires ? Avez-vous des liens privilégiés avec elle? Si oui, en quoi? Si non, pourquoi?
- Avez-vous déjà conclu un accord de partenariats avec une entreprise ? Avant ou après la loi LRU ? Quelle forme a pris cet accord ? Comment cela s'est-il passé ? Vous êtes-vous adressé à la fondation de votre université (s'il en existe une) ?

## ***Annexe 3 : Exemple de charte culturelle***

### ***La charte culturelle d'Aix-Marseille 1***



Université de Provence Aix-Marseille 1  
Service Commun de Documentation  
Charte de l'action culturelle

## Préambule

Le Conseil de la documentation de l'Université de Provence en sa séance du 8 juillet 2009 s'est doté d'une « charte de l'action culturelle », document cadre qui permettra d'inscrire l'action culturelle au cœur des activités des bibliothèques du réseau, en complémentarité avec leurs missions documentaires. Cette activité sera menée en totale cohérence avec la mission Culture de l'Université de Provence.

Ce document servira de référence aux professionnels des bibliothèques impliqués dans des actions, seuls ou en partenariat, ainsi qu'aux tutelles.

C'est un document qui fixe des principes, des intentions ainsi qu'une ligne de conduite, lesquels doivent être visibles et lisibles, directement communicables et discutables.

Il pourra être complété, si nécessaire, par des documents de politique culturelle plus spécifiques.

## Missions et objectifs du Service Commun de Documentation en termes d'action culturelle

Les bibliothèques de l'université sont des lieux d'étude mais aussi des lieux culturels et de sociabilité. La mission culturelle des services communs de la documentation a plus particulièrement été encouragée par les textes officiels : « Le service commun de la documentation (...) a notamment pour fonctions (...) de participer (...) aux activités d'animation scientifique et technique de l'établissement » (décret n°85-694 du 4 juillet 1985<sup>1</sup> sur les SCD, article 1).

Fort de cette incitation institutionnelle, le SCD de l'Université de Provence souhaite inscrire sa mission culturelle dans les missions générales qui sont les siennes.

Le SCD proposera au public une offre de manifestations culturelles dont le contenu participe, au même titre que les collections, de la mise en œuvre de sa mission générale.

Ces manifestations culturelles devront plus particulièrement s'articuler autour des concepts d'« encyclopédisme », d'« interdisciplinarité » et de « culture générale », ce qui signifie : éveiller la curiosité ; mettre, autant que possible, les savoirs en dialogue ; favoriser au sein de l'espace public un débat démocratique et civique ; questionner la modernité dans les domaines et disciplines du savoir ; avoir recours à toutes les formes, toutes les sources et tous les supports du savoir afin de multiplier les points de vue et proposer au public des outils lui permettant de comprendre l'actualité.

Ces manifestations culturelles s'attacheront toujours à mettre en valeur et souligner le lien avec les collections physiques et virtuelles, imprimées et multimédia, du Service commun de documentation, ainsi qu'avec les enseignements prodigués à l'Université de Provence, enseignements pluridisciplinaires (lettres, langues, arts, sciences humaines, sciences et technologies).

<sup>1</sup> Modifié par les décrets n°91-320 du 27 mars 1991 et n°2009-207 du 19 février 2009.

## Publics

Le public naturellement visé par les manifestations culturelles des bibliothèques sera celui de la communauté universitaire d'Aix-Marseille (étudiants, enseignants chercheurs, personnels administratifs).

Toutefois l'ouverture à tout public autre qu'universitaire sera recherchée (notamment scolaires et grand public). Ainsi la conception des manifestations culturelles, la communication sur ces manifestations culturelles, élargiront le cadre du public habituel des bibliothèques de l'Université de Provence.

Les attentes supposées du public sont multiples : culture personnelle ou professionnelle, support ou prolongement au cursus et à la formation initiale, continue ou en cours, curiosité, etc. A cette diversité doit répondre une pluralité de manifestations et de thématiques.

Par ailleurs, le développement de l'offre en ligne de services et d'accès à des documents permet de toucher un public élargi au-delà des contraintes géographiques ou horaires : le recours à des expositions « virtuelles » (complémentaires d'une manifestation physique ou totalement originales et inédites) pourra donc être exploité.

Dans la mesure du possible, il conviendra de procéder à l'évaluation (qualitative et quantitative) des manifestations produites au sein de l'établissement. Des outils tels que des questionnaires, enquêtes, rapports et bilans internes, indicateurs, permettront de mieux connaître le public des manifestations et d'avoir une meilleure idée de leur impact et de leur réception.

## Coopération et partenariats

La mission culturelle du SCD s'inscrit dans la mission culturelle plus large de son Université. Toute manifestation culturelle émanant des bibliothèques sera ainsi insérée dans une politique et une programmation d'établissement.

A ce titre, les partenaires privilégiés et habituels des bibliothèques seront les associations d'étudiants, les UFR et départements, les composantes et services de l'Université de Provence, le Théâtre Vitez. Il paraît d'ailleurs important, dans cette optique, que ces partenaires privilégiés puissent eux-mêmes, si besoin, être source de proposition et que des liens structurels puissent être créés avec eux, dans le respect de la présente charte.

Mais le SCD de l'Université de Provence s'inscrivant dans un environnement très riche, coopération et partenariat pourront également être tissés avec de nombreux institutions et établissements : autres universités d'Aix-Marseille, autres bibliothèques (universitaires ou municipales) d'Aix-Marseille, autres établissements culturels et scientifiques d'Aix-Marseille ou d'ailleurs, associations basées sur Aix et Marseille, etc.

Il serait notamment souhaitable d'envisager la coproduction de manifestations, de développer la location d'expositions itinérantes, etc.

## Modalités de programmation

Place sera faite à de multiples supports pour exercer cette action culturelle au sein des bibliothèques de l'Université de Provence : expositions (physiques et/ou virtuelles) et visites d'expositions ; conférences, débats, colloques ; projections de films et de documentaires ; lectures, rencontres d'auteurs, ateliers ; spectacles et performances.

Ces supports multiples pourront s'envisager de façon ponctuelle ou par cycles, de façon connectée ou déconnectée avec les programmes territoriaux (Marseille 2013), nationaux (Lire en Fête, Fête de la Science, etc.) ou internationaux.

A côté de ces actions culturelles événementielles et clairement labellisées, les bibliothèques devront également chercher à animer, toute l'année, par des présentations plus modestes de livres ou d'autres collections en lien avec l'actualité locale, nationale ou internationale, leurs locaux et leurs espaces. Pour ce faire, la connexion avec des outils de communication tels le site Web, le blog ou la liste de diffusion sera précieuse.

Les bibliothécaires programmeurs analyseront les médias les plus adéquats pour servir les contenus et la nature des documents susceptibles d'être présentés au public. De même, en fonction du lieu, tout type de manifestation culturelle ne pourra se tenir dans les mêmes conditions ni avec les mêmes médias et/ou supports :

- A Saint Charles, le SCD dispose d'un Espace culturel spécifique et dédié, permettant a priori tout type de manifestation.
- A Château-Gombert, les locaux peuvent permettre la tenue de manifestations assez variées, sur un campus toutefois excentré.
- A Aix Schuman, les espaces de la bibliothèque sont actuellement insuffisants : toute action devra par conséquent être intégrée aux contraintes de fonctionnement du site.
- Sur les sites de l'IUFM, les bibliothèques participent à la politique culturelle mise en œuvre par l'IUFM d'Aix-Marseille, en partenariat avec les institutions culturelles locales.

Il semble enfin important de réfléchir également à la constitution d'une mémoire de cette activité de production culturelle, qu'il s'agisse de l'activité éditoriale autour des manifestations ou de la collecte et de l'organisation de la mémoire photographique et/ou numérique des manifestations. Cette mémoire pourra s'intégrer aux fonds des bibliothèques du SCD.



## Annexe 4 : Grille récapitulative des activités culturelles en BU

Bibliothèques universitaires	Y a-t-il des animations?	De quels types?	Sont-elles annoncées sur le site web?	Sont-elles bien mises en valeur sur le site web? non, mais il prévu qu'une rubrique spécifique soit créée
SCD d'Aix-Marseille 1	oui	expositions, rencontres, débats	oui	non, mais il prévu qu'une rubrique spécifique soit créée
SCD d'Aix-Marseille 2	oui	expositions	oui	non
SCD d'Aix-Marseille 3	oui	Expositions et manifestations diverses	oui	non
SCD d'Albi	oui	expositions	non	/
SCD d'Angers	oui	expositions, rencontres	oui	oui
SCD des Antilles et de la Guyane	oui	information non communiquée	non	/
SCD d'Artois	oui	expositions, journées d'étude, concours	oui	oui
SCD d'Avignon	oui	expositions, conférences, projections de films, bibliographies thématiques	oui	oui
BU de Belfort-Montbéliard	non	rien sauf quelques rares expositions	non	/
SCD de Bordeaux 1	oui	expositions, lectures, rencontres	oui	oui
SCD de Bordeaux 2	non	rien sauf des expositions de livres thématiques	oui	non
SCD de Bordeaux 3	non	rien sauf une à deux animations par an, le plus souvent des expositions	non	/
SCD de Bordeaux 4	non	rien	non	/
SCD de Bourgogne	oui	expositions, lectures	oui	non
SCD de Bretagne occidentale	oui	expositions, rencontres, conférences	non	pas sur le site, mais bonne mise en valeur sur le blog
SCD de Bretagne Sud	oui	expositions, rencontres, conférences	oui	oui

SCD de Caen	oui	expositions, lectures	non	/
BU de Cergy-Pontoise	oui	expositions, bibliographies thématiques, participation à des conférences	oui	oui
SCD de Compiègne	non	rien	non	/
SCD de Corse	non	rien	non	/
SCD d'Evry Val d'Essonne	oui	expositions, conférences, spectacles, bibliographies thématiques		oui
SCD de Franche-Comté	oui	expositions, bibliographies thématiques, spectacles	non	/
SCD de Haute-Alsace	en phase de réflexion	la nouvelle BU, actuellement en construction, permettra de mettre en place des animations	non	/
SCD du Havre	oui	expositions, conférences, rencontres, ateliers	oui	oui
SCD de La Réunion	oui	expositions, conférences, concours de poésies	oui	oui
SCD de La Rochelle	oui	expositions, journées, ateliers	oui	oui
SCD de Lille 1	oui	expositions	non	/
SCD de Lille 2	oui	expositions, ciné-débats, bibliographies thématiques	oui	oui
SCD de Lille 3	oui	expositions	oui	non
SCD de Limoges	oui	expositions, journées d'étude, conférences	oui	oui
SCD du Littoral Côte d'Opale	oui	expositions, conférences, bibliographies thématiques	oui	oui
SCD de Lyon 1	oui	expos, conférences, débats	oui	oui
SCD de Lyon 2	non	rien	non	/
SCD de Lyon 3	oui	expositions, conférences, projection de films	oui	oui
SCD du Maine	oui	expositions, colloques	non	/
SCD de Marne la Vallée	non	rien sauf une exposition réutilisée tous les ans	oui	non
SCD de Metz	oui	expositions, interviews d'auteurs en ligne	oui	non
SCD de Nancy 1	oui	expositions, conférences-débats, colloques, projections de films	oui	non

SCD de Nancy 2	oui	expositions	oui	oui
SCD de Nantes	oui	expositions, rencontres	oui	oui
SCD de Nice	oui	expositions	oui	non
BU de Nîmes	oui	expositions	oui	non
SCD de Nouvelle Calédonie	oui	expositions, participation à des conférences	oui	non
SCD d'Orléans	en phase de réflexion	Des animations diverses seront mises en place à partir de 2010.	non	/
SCD de Paris 1	non	rien	non	/
SCD de Paris 2	non	rien	non	/
SCD de Paris 3	oui	expositions, lectures	oui	oui
SCD de Paris 4	oui	expositions, présentations d'ouvrages, lectures	non	/
SCD de Paris 5	non	rien	non	/
SCD de Paris 6	oui	expositions, conférences, dossiers documentaires	oui	non
SCD de Paris 7	en phase de réflexion	Bibliothèque toute récente, qui songe à mettre en place des animations	non	/
SCD de Paris 8	oui	expositions, conférences, bibliographies, projection de films, concours	oui	oui
SCD de Paris 9	non	rien	non	/
SCD de Paris 10	oui	quelques rares expositions, ciné club	non	/
SCD de Paris 11	oui	expositions, ciné club, colloques	oui	oui
SCD de Paris 12	oui	expositions	oui	non
SCD de Paris 13	oui	conférences, bibliographies thématiques	oui	oui
SCD de Pau et des pays de l'Adour	oui	expositions, conférences	oui	non
SCD de Perpignan	oui	expositions, lectures et autres manifestations diverses	non	/
SCD de Picardie	oui	expositions et autres manifestations diverses	non	/
SCD de Poitiers	oui	expositions, conférences	oui	non
SCD de la Polynésie Française	oui	information non communiquée	non	/
SCD de Reims Champagne-Ardenne	oui	expositions, conférences, présentations d'ouvrages thématiques, ateliers	oui	oui

SCD de Rennes 1	oui	expositions	oui	non
SCD de Rennes 2	oui	expositions	non	/
SCD de Rouen	en phase de réflexion	La nouvelle directrice a l'intention de mettre des animations en place	non	/
SCD de Savoie	oui	expositions, conférences, festival, films, débats, conférences, ateliers	oui	oui
SCD de Saint-Etienne	non	rien	non	/
SCD de Strasbourg	oui	expositions, rencontres	oui	non
SCD de Toulon et du Var	oui	expositions, projection de films, concerts	non	/
SCD de Toulouse 1	oui	expositions, conférences, rencontres	oui	oui
SCD de Toulouse 2	oui	expositions, conférences	oui	non
SCD de Toulouse 3	oui	expositions, conférences	oui	non
SCD de Tours	non	rien sauf quelques petites animations assez rares : lectures, expositions	non	/
SCD de Troyes	oui	expositions, participation à des conférences	oui	non
SCD de Valenciennes	oui	expositions, rencontres, présentation de documents	oui	non
SCD de Versailles	oui	expositions, débats, lectures, tables rondes, salons du livre, colloques, rencontres, visites, journées d'étude.	non	/
BCIU de Clermont-Ferrand	oui	expositions, conférences, débats, projections de films, ateliers	oui	oui
BIU Cujas	oui	colloques, journées d'étude	oui	oui
BDIC	oui	expositions, colloques	oui	oui
SICD1 Grenoble	oui	expositions, démonstrations scientifiques, spectacles, lectures	non	/
SICD2 Grenoble	oui	expositions, conférences, concerts	non	/
BULAC	oui	colloques, conférences	oui	oui
BIU LSH Lyon	oui	expositions, concerts, journées d'étude, bibliographies thématiques	oui	oui
BIU de médecine	non	rien sauf quelques rares expositions	non	/
BIU Montpellier	oui	expositions, ateliers, projections de films	non	/
BIU de pharmacie	non	rien sauf quelques rares expositions	non	/

BIU Sainte-Barbe	en phase de réflexion	La bibliothèque vient juste d'ouvrir, mais envisage de mettre en place des animations.	non	/
BIU Sainte-Geneviève	oui	expositions, colloques, rencontres, conférences	oui	oui
BIU Sorbonne	en travaux		non	/
SICD Toulouse	non	rien sauf une exposition tous les 2 ans	non	/
<b>Total</b>	<b>68 oui (soit 75%), 17 non, 5 en phase de réflexion, 1 en travaux.</b>		<b>52 oui (soit 57%)</b>	<b>29 oui (soit 32%)</b>

<b>Bibliothèques des grandes écoles (quelques exemples)</b>	<b>Y a-t-il des animations?</b>	<b>De quels types?</b>	<b>Sont-elles annoncées sur le site web?</b>	<b>Sont-elles bien mises en valeur sur le site web?</b>
Bibliothèque de HEC	non		non	/
Bibliothèque de L'Ecole Polytechnique	oui	expositions, colloques	oui	oui
Bibliothèque de L'ENS Ulm	oui	expositions, rencontres-débats	oui	oui
Bibliothèque de L'Ecole des Ponts ParisTech	non	rien sauf des expositions virtuelles et des prêts de livres pour des expositions à l'extérieur	non	/
Bibliothèque de L'INSA-Lyon	oui	expositions, rencontres, ateliers, lectures	oui	oui
Bibliothèque de Supélec	non		non	/
Bibliothèque de L'ESSEC	non		non	/
Bibliothèque de L'Ecole centrale Paris	non		non	/
Bibliothèque de L'Ecole centrale Lyon	oui	expositions, conférences, rencontres	oui	oui
Bibliothèque de Sciences Po	oui	expositions, tables rondes, bibliographies thématiques	oui	oui
Bibliothèque de L'ENS Cachan	oui	expositions, prix littéraire	oui	oui
Bibliothèque de L'ENS LSH	oui	expositions, projections de films, conférences	oui	oui
<b>Total</b>	<b>7 oui, 5 non</b>		<b>7 oui, 5 non</b>	<b>7 oui</b>

